Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/albumhistoriqued00thir

ALBUM HISTORIQUE

DES

COSTUMES RELIGIEUX

COSTUMES DES ORDRES ECCLÉSIASTIQUES,

DES ORDRES CIVILS, DES ORDRES MILITAIRES

ET

DE LA COUR DE ROME

10349. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

ALBUM HISTORIQUE

DES

COSTUMES

RELIGIEUX

DEPUIS

L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME

JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. L'ABBÉ THIRON

PARIS

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

5, RUE DES SAINTS-PÈRES, 5

—

1869

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

NOV 14 1936
8861

INSTITUTEURS DE LA VIE RELIGIEUSE

SAINT AUGUSTIN, SAINT ANTOINE ET SAINT PAUL

SAINT AUGUSTIN

MOINES MARONITES ET ARMÉNIENS

Les moines Maronites et Arméniens catholiques reconnaissent pour leur fondateur le grand saint Antoine.

Cet illustre patriarche des cénobites naquit dans la haute Égypte, l'an 251. Ses parents, craignant que les écoles publiques ne portassent quelque atteinte aux mœurs ou à la religion de leur fils, le retinrent auprès d'eux ; de sorte qu'il savait à peine lire. Six mois après la mort de ses parents, et à l'âge de vingt ans, ayant entendu lire dans l'église ces paroles de l'Évangile de saint Mathieu : *Allez, vendez vos biens, et donnez-en le prix aux pauvres ; ils vous seront rendus dans le ciel*, Antoine s'en fait aussitôt l'application à lui-même. Il vend tout ce qu'il possède, le donne aux pauvres, après avoir pourvu à l'existence d'une sœur qu'il avait, et se retire dans un désert auprès d'un vieillard, qui y vivait lui-même en ermite. La prière, la lecture et le travail des mains deviennent ses seules occupations. Le bruit de sa sainteté se répandant partout, il lui arrive des disciples qui le supplient de leur enseigner la pratique des vertus, et il construit un monastère pour les loger. Il avait alors cinquante-quatre ans, et en avait déjà passé trente-quatre dans les déserts, sans autre nourriture que six onces de pain trempé dans l'eau, et quelques dattes. Il portait, pour vêtement, un cilice, et par-dessus, une peau de brebis retenue par une ceinture.

Le feu de la persécution s'étant rallumé sous Maximin, en 311, Antoine alla à Alexandrie, pour y soutenir le courage des chrétiens, les servir dans les prisons, ou mourir avec eux. La persécution finie, il retourna à son monastère. Mais le nombre de ses disciples augmentant, il bâtit de nouvelles maisons, dans lesquelles il établit des supérieurs qu'il dirigeait.

Il fit un nouveau voyage à Alexandrie, du temps de saint Athanase, évêque de cette ville, qui espérait que l'autorité d'un homme comme Antoine pourrait ramener ou confondre les ariens, qui y étaient nombreux

SAINT ANTOINE ET SAINT PAUL

GT
1950
.T4

et puissants. Il y fut assailli d'une foule de visites que lui attirait sa grande renommée, et convertit plusieurs hérétiques.

Enfin sentant ses forces s'affaiblir, Antoine fit, pour la dernière fois, la visite de ses monastères, dit adieu à tous ses disciples, et revint dans sa cellule, accompagné de ses deux élèves chéris, Macaire et Amathas. Il leur partagea ses habits, leur donna ordre de porter une de ses peaux de brebis à saint Athanase, et leur dit : « Adieu, mes enfants ; Antoine « vous quitte, et bientôt vous n'aurez plus de père. » Il les embrassa, et s'endormit paisiblement dans le sein de Dieu, en 356, âgé, comme nous l'avons déjà dit, de cent cinq ans, et sans jamais avoir éprouvé aucune maladie.

Les Maronites et les Arméniens suivent encore la règle de ce saint. Parlons d'abord des Maronites.

Deux peuplades habitent le mont Liban, dans l'ancienne Phénicie, les Druses et les Maronites. Ces deux peuples sont à peu près indépendants, quoique entourés de pays soumis aux Turcs. Ils sont très-jaloux de leur liberté, qu'il savent d'autant mieux conserver, qu'il serait difficile de venir les attaquer au milieu des rochers qui leur servent de boulevard. Les Maronites, dont le nom vient, selon quelques-uns, d'un saint abbé, nommé Maroun ou Maron, qui vivait, au commencement du cinquième siècle, sur les bords de l'Oronte, sont soumis à l'Église romaine, et en suivent les rites. Ils reconnaissent pour supérieur spirituel un prélat qui se qualifie patriarche d'Antioche, et demeure dans le monastère de *Canobin*, situé sur un rocher fort élevé du mont Liban. Plusieurs autres monastères dépendent de celui-là, et sont bâtis dans les lieux les plus inaccessibles de ces montagnes. Ces moines se nourrissent de légumes et d'œufs, et ne peuvent manger de viande qu'avec une permission expresse du pape. Ils observent jusqu'à cinq carêmes, pendant lesquels ils ne mangent qu'une fois le jour. Ils font l'office en langue syriaque.

Il y a aussi des monastères pour les femmes, qui y gardent la clôture, et son soumises aux mêmes observances que les moines. L'habit de religion des deux sexes est une tunique brune, une ceinture, et par-dessus, une robe de camelot de couleur de fumée. Les moines portent un capuce, et les religieuses un grand voile qui les couvre de la tête aux pieds.

Le patriarche est lui-même religieux, et gouverne tous les monastères du pays. Il est le chef de six ou sept évêques, qui sont ses suffragants. Il est

PATRIARCHE MARONITE

élu au scrutin par les douze principaux membres du clergé, et peut avoir un revenu d'environ vingt mille francs, sur lequel il paye un tribut annuel au pacha de Tripoli.

Les Maronites ont un séminaire à Rome, fondé par Grégoire XIII, et dont sont sortis plusieurs savants, entre autres Louis Assémani, auteur d'un écrit très-estimé sur les cérémonies de l'Église.

Quant aux Arméniens, ils ne sont pas tous catholiques. Ceux qui le sont, dépendent de la Perse, et occupent la province de Nakchivan.

Sur la fin du dix-septième siècle, quelques Arméniens vinrent chercher un asile dans la Morée, sous la conduite d'un riche habitant de Sébaste, qui les avait convertis à la foi catholique. Les Vénitiens leur accordèrent un monastère à Modon. Ils auront sans doute été dispersés quand les Vénitiens furent obligés de céder la Morée aux Turcs, en 1715.

Les révolutions qui ont agité la Perse dans le milieu du dix-huitième siècle ont beaucoup diminué le nombre des Arméniens catholiques.

ORDRE DE SAINT BASILE

Saint Basile, surnommé le Grand pour son profond savoir et son éminente sainteté, naquit à Césarée, en Cappadoce, en 329. Deux de ses frères, Grégoire, évêque de Nysse, Pierre, évêque de Sébaste, sa sœur, son père et sa mère, sont honorés comme saints, tant par l'Église grecque que par l'Église latine. Son grand-père, dont le nom est inconnu, et sainte Macrine, son aïeule, vivaient du temps des persécutions, et avaient été obligés d'errer sept ans dans les bois pour en éviter les fureurs. Peu de familles peuvent se vanter d'une pareille illustration.

Le jeune Basile, né avec une santé faible, fut envoyé, dans son enfance, à sa grand'mère, qui demeurait à la campagne, près de Néocésarée, dans le Pont.

Macrine inspira à son petit-fils les sentiments de religion qui l'animaient elle-même. « Je n'ai jamais oublié, disait-il lui-même depuis, les « fortes impressions que faisaient sur son âme encore tendre les discours « et les exemples de cette sainte femme. »

MOINE MARONITE

Il perdit, fort jeune, son père, qui lui avait enseigné les premiers éléments de la littérature, et Basile fut envoyé à Césarée, auprès de sa mère, pour y continuer ses études. Les progrès qu'il y fit furent si rapides, que les plus habiles maîtres de cette ville n'ayant plus rien à lui apprendre, ses parents l'envoyèrent à Constantinople, où il prit les leçons d'un fameux rhéteur de cette époque, nommé Libanius. Ce professeur était païen, et jouissait néanmoins d'une grande considération auprès des empereurs chrétiens. Libanius distingua Basile parmi ses disciples, et conserva toujours pour lui un attachement particulier.

De Constantinople, Basile alla à Athènes, qui était toujours la patrie de l'éloquence et des talents. C'était là qu'on venait de toutes parts, comme à la source du bon goût, puiser cette urbanité et cette délicatesse attique qui distinguaient la cité de Périclès.

Basile avait vingt-trois ans lorsqu'il arriva à Athènes. Il y trouva un jeune homme qu'il avait déjà connu à Césarée, et avec qui il se lia d'une amitié qui dura toute leur vie. C'était saint Grégoire de Nazianze, aussi pieux, aussi studieux que Basile ; ces deux amis furent dès lors inséparables. Au milieu de cette foule de jeunes gens livrés à la dissipation et aux plaisirs, nos deux amis n'étaient occupés que du désir de s'instruire et de se sanctifier. Grégoire nous dit lui-même qu'ils ne connaissaient que deux rues à Athènes, celle qui menait aux écoles publiques, et celle qui conduisait à l'église. Ils voyaient cependant quelques-uns de leurs camarades, mais c'étaient ceux qui se distinguaient par leur modestie et la régularité de leurs mœurs.

Basile ne resta que trois ans à Athènes, et revint dans sa patrie, où il ouvrit une école d'éloquence, et suivit en même temps la carrière du barreau. C'était alors le moyen de se faire connaître, et la voie pour parvenir aux emplois.

Mais bientôt il n'éprouva plus que du dégoût pour le monde, et se sentit un vif attrait pour se donner entièrement à Dieu. Son ami, Grégoire de Nazianze, et sa sœur Macrine, fortifièrent sa résolution, et il prit le parti d'embrasser l'état monastique, au grand étonnement de Libanius, qui ne concevait pas comment il pouvait renoncer à la carrière brillante que ses talents semblaient lui promettre.

Son parti une fois pris, Basile voulut voir par lui-même comment vivaient les solitaires dont la réputation remplissait alors le monde chrétien, et s'instruire à leur école. En 357, il alla voyager en Syrie, dans la

RELIGIEUSE MARONITE

Mésopotamie et en Égypte, où vivaient les plus parfaits modèles de la vie monastique. Partout il fut édifié de leurs vertus. Il vit, avec des transports d'admiration, des hommes étrangers à la terre qu'ils habitaient, et ne soupirant qu'après le bonheur du ciel. Il apprit d'eux à se détacher de toutes les idées frivoles qui occupent le reste des hommes, et à n'avoir de désirs que pour les biens éternels.

Après avoir passé un an à visiter les solitaires de ces déserts, il revint en Cappadoce, où son évêque l'ordonna lecteur. De là, il se retira dans le Pont, à la campagne de son aïeule, chez qui il avait passé son enfance. Il y trouva sa mère et sa sœur, qui y avaient fondé un monastère pour des personnes de leur sexe, et y avaient pris elles-mêmes l'habit religieux.

Basile, à leur exemple, en fonda un pour les hommes, et le gouverna pendant quatre ans ; mais en 362, il y mit son frère, Pierre, depuis évêque de Sébaste, pour le gouverner en sa place. Il fit élever plusieurs autres monastères, tant pour les hommes que pour les femmes, et leur donna plusieurs règlements, dont l'ensemble forme la règle appelée de son nom ; règle qui est encore observée aujourd'hui dans l'Orient.

Il soumet ses moines à une règle austère et à une obéissance stricte envers les supérieurs. Il leur recommande l'hospitalité envers les étrangers, mais défend de leur servir des mets délicats : « C'est le moyen, leur « disait-il, de vous débarrasser des visites inutiles des gens du monde, « quand ils sauront que votre table bannit toute sensualité, et qu'on n'y « trouve que le pur nécessaire. » Lui-même leur donna l'exemple d'une vie austère. Il ne portait qu'une tunique et un manteau ; il couchait sur la dure, veillait quelquefois les nuits entières, et ne faisait point usage du bain. Il se contentait d'un repas par jour, et ne se nourrissait que de pain et d'eau ; seulement il y ajoutait quelques herbes les jours de fête : il mangeait du reste si peu, qu'on était étonné qu'il pût vivre.

A ce récit, on se figure peut-être un moine fanatique et bourru, un homme d'une humeur farouche et atrabilaire. Eh bien ! Basile était d'une douceur et d'une patience admirables envers tout le monde. Libanius lui-même ne pouvait assez s'étonner de la bonté de son caractère, et de l'affabilité qu'il montrait à tous ceux qui l'approchaient.

En 359, il vendit ce qui lui restait de biens, pour assister les malheureux, pendant une famine qui désolait le pays, et ne se réserva rien pour lui-même. Son temps était partagé entre la prière, le travail et la méditation de l'Écriture sainte. A l'exemple des solitaires, qu'il avait vus en Syrie

ÉVÊQUE ARMÉNIEN

et en Égypte, il portait un habit d'une étoffe grossière avec une ceinture, et allait souvent dans les villages instruire les paysans et les exhorter à la vertu.

D'après son invitation, son ami Grégoire de Nazianze vint le trouver dans le Pont. Ils se logèrent dans la même maison, y pratiquant la vie monastique et cultivant ensemble un petit jardin, pour se délasser de leurs exercices de piété.

En 362, Basile, étant retourné à Césarée, y reçut une lettre de Julien l'Apostat, qui venait d'être élevé à l'empire. Il avait autrefois connu ce prince à Athènes, où il faisait aussi ses études. Julien, connaissant les talents de son ancien condisciple, l'invitait à venir à sa cour. Basile lui répondit que le genre de vie qu'il avait embrassé le rendait peu propre au métier de courtisan. Le prince apostat fut piqué de la réponse, et écrivit de nouveau à Basile qu'il eût à payer au fisc mille livres d'or, sous peine de voir la ville de Césarée condamnée à la destruction. A une sommation si brutale, et à laquelle on a de la peine à reconnaître un souverain qu'on a voulu faire passer pour un philosophe, Basile répondit qu'il était loin de pouvoir payer une telle somme ; qu'il n'avait plus rien depuis qu'il s'était dépouillé pour secourir les malheureux, et, sans redouter la colère du tyran, il osa lui reprocher son apostasie. L'empereur, outré d'une pareille liberté, jura de faire périr Basile et son ami Grégoire, à son retour de la guerre qu'il allait faire aux Perses, et où il trouva la mort, l'année suivante.

Dans le même temps, Eusèbe, qui venait d'être nommé évêque de Césarée, éleva, malgré lui, Basile au sacerdoce, et l'associa au gouvernement de son diocèse. Enfin, après la mort d'Eusèbe, arrivée en 370, Basile fut son successeur.

C'est alors que le mérite du nouveau prélat parut dans tout son éclat. Il prêchait lui-même deux fois le jour. L'affluence des auditeurs était immense. La ferveur des fidèles, excitée par un tel pasteur, était si grande que le peuple communiait presque tous les jours. Survenait-il une calamité, Basile semblait se multiplier pour voler au secours de tous ceux qui souffraient. Cet homme qui, avant son épiscopat, s'était déjà dépouillé de tout, sut encore, étant évêque, fonder un vaste hôpital à Césarée, où un grand nombre de malheureux trouvèrent des secours de toute espèce, et qui subsista longtemps après lui.

Valentinien, qui était parvenu à l'empire en 364, après la mort de Jo-

MOINE ARMÉNIEN

vien, successeur immédiat de Julien, y avait associé son frère Valens, et lui avait cédé l'Orient. Celui-ci, imbu des erreurs de l'arianisme, voulut forcer les évêques catholiques à embrasser sa croyance. Il vint lui-même à Césarée dans la vue de gagner le saint archevêque de cette ville; mais tous ses efforts furent inutiles.

Enfin, en 379, Basile, qui avait toujours été d'une santé délicate et qu'il avait toujours peu ménagée, termina sa carrière, à l'âge de cinquante et un ans. Il expira en prononçant les paroles consolantes que l'Église met tous les jours dans la bouche de ses ministres : *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains.*

Le grand archevêque de Césarée était d'une taille très-élevée, et d'une maigreur extrême. C'est un des plus éloquents des Pères grecs. Ses œuvres ont été recueillies par les Bénédictins, en 3 volumes in-folio Paris, 1721 et 1730. On y trouve les règles qu'il a rédigées pour les moines de son ordre, sous le nom de *Grandes et petites Règles*, les premières au nombre de cinquante-cinq, les autres au nombre de trois cent treize.

MOINES GRECS EN ORIENT ET EN OCCIDENT

Comme l'institut des moines grecs répandus dans l'Occident a pris naissance dans l'Orient, et reconnaît saint Basile pour son fondateur, nous commencerons par donner l'histoire des moines orientaux, et nous verrons comment cet ordre a passé dans l'Occident.

Les moines d'Orient qui suivent la règle de saint Basile s'appellent *caloyers*, de deux mots grecs qui signifient *beau vieillard*. Mais quoiqu'on donne, en France, ce nom à tous les moines grecs, les Grecs eux-mêmes ne le donnent qu'à ceux de leurs moines qui sont laïques, et appellent ceux qui sont prêtres *hiéronomaques*, c'est-à-dire *sacrificateurs*.

Il y a un grand nombre de moines de l'ordre de saint Basile, tant en Asie qu'en Europe. Mais l'endroit où l'on en trouve le plus est le mont Athos, où ces moines occupent vingt-deux ou vingt-trois maisons.

Cette montagne se trouve dans une presqu'île de la Macédoine. Elle

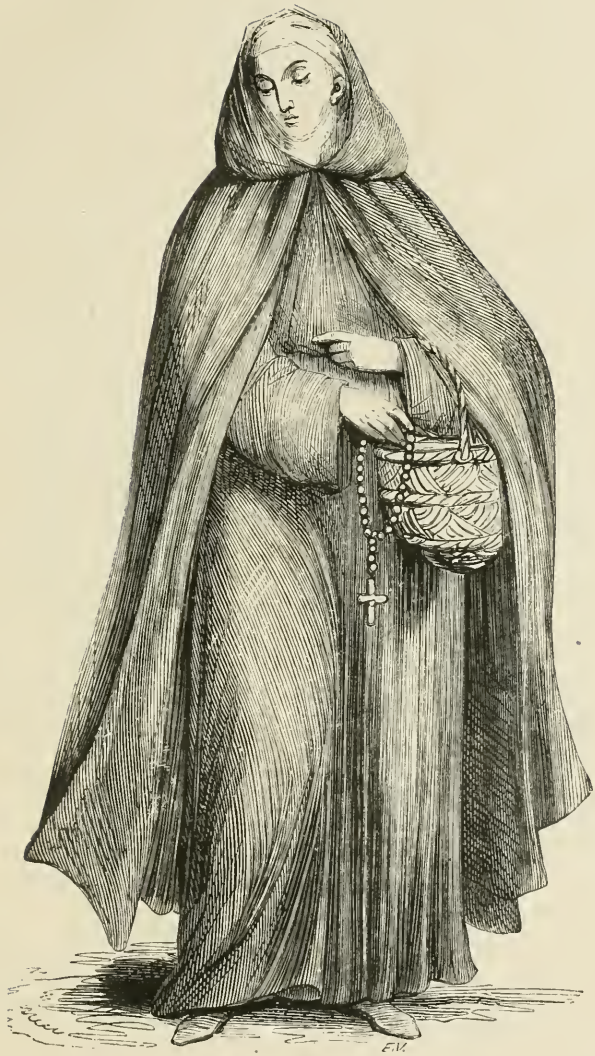

RELIGIEUSE ARMÉNIENNE

est connue par ce qu'en dit Hérodote, qui assure sérieusement que Xercès la fit percer pour ouvrir un passage à sa flotte.

Les moines qui habitent cette presqu'île y mènent une vie très-austère; ils n'ont jamais eu besoin de réforme. Ils observent exactement la règle qu'ils tiennent de leur fondateur, et n'ont rien changé à leur ancien habit; ils ne mangent jamais de viande, et font jusqu'à quatre carêmes. On en voit même qui ne mangent qu'une fois en trois jours, et d'autres seulement deux fois par semaine : ils ne vivent que du travail de leurs mains, cultivent la vigne, l'olivier, et exercent toutes sortes de métiers. Ce sont les frères lais qui sont chargés de ces travaux. Aussi en ont-ils un grand nombre dans chaque maison.

Les habits que portent ces moines sont de trois sortes : l'habit de novice, le petit habit, et le grand habit ou l'habit angélique. Leur noviciat dure trois ans, après quoi on leur donne l'habit des profès, ou le petit habit. Le grand et angélique habit se donne à ceux qui veulent mener une vie plus parfaite, et qui demandent à en être revêtus; ce qui se fait au milieu de cérémonies particulières, et amène chaque fois une grande solennité. Les novices sont plus occupés aux travaux de la campagne qu'aux exercices spirituels. Aussi ces moines sont-ils fort ignorants. Peu comprennent le grec littéral, dans lequel ils célèbrent leurs offices. Ceux qui sont employés aux travaux du dehors sortent le matin et ne rentrent que le soir, pour souper et faire encore une longue prière avant de se coucher. Les offices sont chantés par ceux qui sont restés dans la maison. Ces offices sont très-longs, et il faut bien six heures pour les lire seulement à voix basse. Toute leur liturgie compose six volumes in-folio, ordinairement imprimés à Venise.

Ils se lèvent à minuit pour chanter un office, qu'ils appellent *mesonycticon*, et qui dure deux heures. Ils reviennent à cinq heures à l'église, pour dire matines, laudes et prime. Ils s'arrangent toujours de manière que cette dernière heure commence au lever du soleil. A neuf heures, ils chantent la messe. Après dîner, ils vont travailler jusqu'à vêpres, qu'on chante à quatre heures. Ils soupent à six heures, et, après un office qu'ils appellent *apodipho*, ils vont se coucher à huit heures.

Les moines du mont Athos reçoivent souvent la visite d'*exarques*, que leur envoie le patriarche de Constantinople, pour percevoir le tribut qu'ils sont obligés de payer à ce chef de l'Eglise grecque. Les Turcs, de leur côté, exigent d'eux de grosses sommes pour la tolérance qu'ils veu-

SAINT BASILE

lent bien leur accorder; de manière que, malgré les travaux auxquels ils se dévouent, ces moines ne sont pas riches.

Ils sont sous la juridiction des évêques, qui ont seuls le droit de confirmer l'élection de leurs *égumènes*, ou supérieurs des monastères.

MOINES DE DIVERS ORDRES, EN ORIENT

Deux hérésies s'étaient élevées dans l'Église, au cinquième siècle. L'une prétendait qu'il fallait reconnaître en Jésus-Christ deux personnes, comme on y reconnaît deux natures. L'autre, au contraire, n'admettant qu'une personne dans le Fils de Dieu, ne voulait aussi y admettre qu'une seule nature.

L'auteur de la première de ces erreurs était Nestorius, patriarche de Constantinople, d'où ses partisans furent appelés *nestoriens*. L'auteur de la seconde fut Eutychès, abbé d'un monastère voisin de cette ville.

Ces deux erreurs furent condamnées, la première au concile d'Éphèse, en 431; et l'autre, au concile de Chalcédoine, en 451.

Les eutychiens s'étaient, depuis, divisés en plusieurs sectes, et voulant se réunir, ils élurent, en 541, pour évêque d'Édesse, un certain Jacques ou Jacob, surnommé *Zanzale*, moine ignorant, mais rusé et intrigant, et ils lui donnèrent le titre de *métropolitain œcuménique*. Ce moine fanatique parcourut l'Orient, et réunit tous les partisans d'Eutychès en une seule secte, dont il se fit le chef. De là, ces sectaires prirent le nom de *jacobites*, qu'ils conservent encore aujourd'hui. C'est de ce nom, abrégé et défiguré par les Sarrasins, qu'on appelle *Cophtes*, ou *Coptes*, les Égyptiens chrétiens qui sont jacobites.

Les nestoriens, ayant été persécutés par les empereurs de Constantinople, passèrent dans la Mésopotamie, et de là dans la Perse, pour y professer à leur aise leurs erreurs. De leur côté, les rois de Perse encouragèrent cette émigration, en haine des empereurs, qui étaient leurs ennemis.

Les jacobites, mécontents aussi des lois portées contre eux par leurs souverains, favorisèrent les Arabes, à leur arrivée en Syrie, et s'étendi-

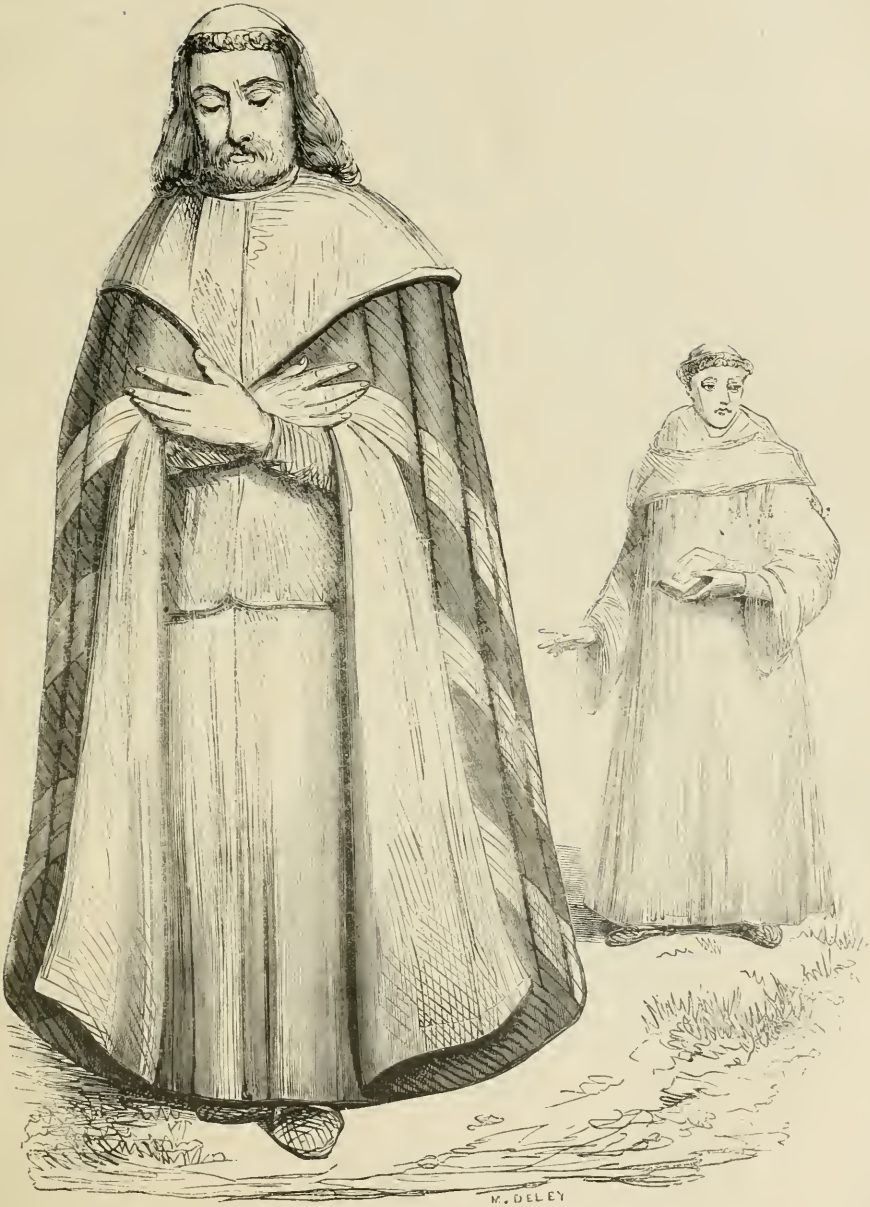

MOINE GREC EN POLOGNE ET MOINE ESCLAVON

rent ensuite, sous la protection des sectateurs de l'islamisme, de plus en plus vers l'Orient. On trouve encore aujourd'hui, dans les mêmes contrées, et jusque dans l'Inde, des nestoriens et des jacobites. Ces derniers ont plusieurs églises dans la Syrie, où ils ont pris naissance.

Les missionnaires qui ont parcouru la Perse à différentes époques ont ramené à l'unité catholique une grande partie des nestoriens établis sur les deux rives du Tigre. Le patriarche de ces derniers réside dans un monastère situé près de Mosul, ville bâtie sur la gauche du Tigre, vis-à-vis le lieu qu'occupait l'ancienne Ninive. En 1827, il demeurait à Alcoche, petite ville à deux lieues du même endroit.

On a vu plusieurs fois à Rome le patriarche de ces nestoriens venir pour reconnaître l'autorité du souverain pontife, et se réunir à l'Église romaine.

En 1771, on comptait encore 40 000 nestoriens dans la Mésopotamie.

Quant aux jacobites, leur nombre diminue tous les jours. Il n'en reste plus guère que cinquante familles dans la Syrie. M. Meroudot-Dubourg, évêque de Babylone, que l'auteur de cette notice a connu à Paris, en 1787, avait converti, dans l'Orient, cinq de leurs évêques, et avait reçu du pape le *pallium*, en récompense de son zèle.

Les nestoriens catholiques prennent le nom de *Chaldéens*, est les jacobites celui de *Syriens*.

Cassius, abbé du monastère de Saint-Victor de Marseille, mort vers 433, nous a laissé douze livres des *Institutions monastiques*, donnant toutes les règles que suivaient alors les moines de l'Orient, et qu'il introduisit le premier en Occident.

Il nous apprend que les moines de la Palestine portaient de petites tuniques de lin dont les manches ne venaient que jusqu'aux coudes. Ils avaient sur la tête un capuchon qui descendait sur les épaules. Leur manteau, d'une étoffe grossière, leur couvrait le cou et les épaules. Ils avaient pour robe une peau de chèvre ou de brebis, et marchaient nu-pieds, ou avec des sandales.

MOINE JACOBITE

RELIGIEUSES DE SAINT BASILE ET STUDITES

Nous avons vu, dans la vie de saint Basile, que sa mère et sa sœur lui avaient elles-mêmes donné l'exemple de se consacrer à Dieu, dans l'état religieux.

Cette sœur, avons-nous dit, s'appelait Macrine. Elle était l'aînée de tous ses frères, et leur avait, pour ainsi dire, servi de mère, après la mort de saint Basile l'ancien, leur père commun.

En effet, par sa fermeté, son courage et son dévouement, elle remplissait la fonction d'Emmeline, sa mère, dans son veuvage, et surveillait l'éducation de tous ses frères, dont trois furent l'ornement de l'épicopat dans des temps bien difficiles.

Quand ses frères purent se passer de ses soins, elle se retira, avec sa mère, dans le Pont, qui était la patrie de son père, et passa le reste de ses jours dans le monastère qu'elle avait fait bâtir, et dont elle fut la première supérieure. Elle donna sa part de biens aux pauvres, et ne subsista, avec les religieuses, que du travail de ses mains. Elle porta même si loin l'amour de la pauvreté, qu'à sa mort à peine laissa-t-elle quelques haillons pour envelopper son corps. Ce fut son frère, saint Grégoire de Nysse, qui lui ferma les yeux et présida à ses obsèques.

Elle mourut en 399, la même année que son frère saint Basile le Grand, mais onze mois après lui.

Les monastères de filles qui se formèrent, tant dans le Pont que dans la Cappadoce, et qui de là s'étendirent dans tout l'Orient, suivirent la règle que saint Basile avait tracée au monastère fondé par sa sœur, et qui fut comme le type de tous les autres.

On trouvait de ces établissements dans presque toutes les villes de l'Orient. Le nombre en diminua sous le règne de l'empereur Constantin Copronyme, vers l'an 741, par l'effet des persécutions auxquelles les moines de l'ordre de saint Basile furent en butte de la part des iconoclastes.

Nous avons peu de détails sur la manière dont étaient gouvernés les anciens monastères de filles dans l'Orient. Mais, en 1118, l'impératrice Irène

RELIGIEUSE DE SAINT BASILE EN ORIENT

Ducas en fit construire un à Constantinople, dont les constitutions nous sont connues. Il faut croire qu'elles furent dressées sur la même base que celles en vigueur depuis longtemps.

Le nombre des religieuses était fixé à vingt-quatre, et pouvait aller jusqu'à quarante. Elles étaient reçues sans dot. Elles couchaient dans un dortoir commun et ne possédaient rien en propre. L'article le plus singulier de ces constitutions était que l'économe et le médecin de la maison, le confesseur et deux autres prêtres, chapelains des religieuses, devaient être eunuques : précaution qui a existé et existe encore aujourd'hui dans l'Orient, où tout homme à qui on confie la garde ou le service des femmes, doit être mis dans l'impossibilité d'en abuser: tandis que, dans l'Église latine, il est défendu de conférer les ordres sacrés à celui qui, par quelque cause que ce soit, se trouverait dans cet état.

PREMIERS ORDRES MONASTIQUES

ÉTABLIS DANS LES GAULES AVANT SAINT BENOIT

On trouve dans le *Catalogue des ordres religieux* du P. Bonanni la figure d'une religieuse dite de saint Isidore, archevêque de Séville, mort en 636, par conséquent postérieur à saint Benoît. Il est vrai que ce célèbre docteur espagnol a écrit une *Règle pour les moines;* mais on ne voit pas qu'il ait fondé ou habité aucun monastère. Seulement on sait que sainte Florentine, sa sœur, en a fondé un pour des femmes, et c'est sans doute une religieuse de cet ordre que la figure donnée par Bonanni représente. Peut-être, à l'époque où vivait saint Isidore, ne connaissait-on pas encore en Espagne la règle de saint Benoît, mort dans le siècle précédent.

RELIGIEUSE DE SAINT ISIDORE

BÉNÉDICTINS

Benoît, issu de parents honnêtes, naquit, vers 480, à Norcia, ville de l'Ombrie. Les Ostrogoths étaient alors maîtres de l'Italie, enlevée, depuis quatre ans, aux derniers Romains. Ses parents l'envoyèrent à Rome, pour y faire ses études. Mais à peine avait-il quatorze ans que, dégoûté du monde, il sortit de Rome, pour se retirer dans le désert. Il s'enfonça dans les montagnes de Subiaco, où, ayant rencontré un moine, il le pria de lui enseigner les règles de l'état monastique. Ce moine, nommé Romain, cède à ses désirs et lui donne pour demeure une caverne profonde située dans des montagnes inaccessibles. Il lui promet de ne point le découvrir à personne, et de lui apporter à manger.

Cependant des bergers avaient aperçu un objet qu'ils avaient pris pour une bête sauvage. C'était Benoît, qu'ils avaient vu près de sa grotte, vêtu de peaux d'animaux. Voyant que c'était un serviteur de Dieu, ils s'approchent de lui avec respect, sont touchés de ses discours, et plusieurs lui demandent la permission de se mettre sous sa conduite.

Le bruit de la découverte d'un saint personnage retiré dans les montagnes de Subiaco se répand, et on vient de tous côtés pour le voir. On lui apporte ce dont il a besoin, et on écoute avec avidité ses instructions. Ensuite, quelques moines réunis à Vicovaro le prièrent, en 510, de prendre la direction de leur monastère. D'abord il s'y refusa, mais ils insistèrent en lui promettant de faire tout ce qu'il leur commanderait. Cependant le gouvernement de Benoît ne leur plut pas, et les malheureux voulurent empoisonner. Mais si l'on en croit l'auteur de sa Vie, la coupe se brisa dans ses mains, et, laissant là ces moines incorrigibles, il reprit le chemin de son désert.

Bientôt cependant de nouveaux disciples se présentent. Deux nobles romains lui envoient chacun leur fils. Maurice et Placide sont les premiers que le saint fondateur va associer à son œuvre, et ils ne le quitteront plus. Le premier n'a que donze ans; l'autre n'est encore qu'un enfant. Alors il fonde autour de sa caverne douze monastères. Mais ayant encore éprouvé là de nouveaux désagréments, il se retire, en 528, au mont Cassin, aux

SAINT BENOÎT

frontières des Abruzzes et de la Terre de Labour, dans l'ancien pays des Samnites.

Le paganisme était encore vivant dans cet endroit : il y trouve un temple dédié à Apollon. Benoît renverse le temple et la statue de l'idole, extirpe l'idolâtrie par ses instructions, rassemble de nouveaux disciples et fonde le monastère du mont Cassin, qui est encore aujourd'hui le chef-lieu de son ordre. Il avait alors quarante-huit ans. C'était la troisième année du règne de Justinien, et Athalaric régnait sur les Ostrogoths. C'est dans ce nouvel établissement que Benoît reçut la visite de Tertulle, père du jeune Placide, qui lui donna des biens qu'il avait dans les environs et une terre qu'il possédait en Sicile.

C'est aussi au mont Cassin que saint Benoît composa cette règle admirable qu'il donna à ses disciples, et qui lui a mérité le nom de patriarche de l'ordre monastique en Occident. Saint Athanase, pendant son exil à Trèves, avait bien fait connaître la manière dont vivaient les moines de l'Orient. Après lui, Cassien avait composé un recueil de tout ce qu'il avait pu apprendre des pratiques solitaires de l'Égypte et de la Palestine. D'après cela, on avait vu, dans l'Occident, quelques personnes embrasser l'état monastique. Mais il était réservé à saint Benoît de donner une forme définitive à cette profession, d'en dresser les statuts, et d'en former, pour ainsi dire, la législation. Aussi sa règle parut-elle si parfaite qu'elle fut longtemps la seule en vigueur dans l'Occident, au point que Charlemagne demandait lui-même si, dans son vaste empire, il y avait d'autres moines que ceux de saint Benoît. Plusieurs législateurs, entre autres Côme de Médicis, l'ont étudiée, dans le dessein d'en profiter pour le gouvernement temporel des peuples.

C'est l'an 528 que saint Benoît composa sa règle, et à sa mort, en 543, elle était déjà répandue dans toute l'Europe. Ses deux disciples chéris, Maur et Placide, l'avaient portée, l'un en France, et l'autre en Sicile. Elle est divisée en soixante et treize chapitres, dont neuf sur les devoirs moraux et généraux des frères; treize sur les devoirs religieux et les offices; vingt-neuf sur la discipline, les fautes, les peines, etc.; dix sur le gouvernement et l'administration intérieure ; et douze sur divers sujets, comme les hôtes, les frères en voyage, etc.

ANCIEN BÉNÉDICTIN

CONGRÉGATIONS DE BÉNÉDICTINS

L'abbaye de Saint-Waast avait été fondée, en 680, par Thierry, roi de France, pour cent vingt moines, qui devaient être de race noble. Cette maison, comme beaucoup d'autres, était tombée dans le relâchement, quand parut le décret du concile de Trente. Mais un religieux de cette maison, dom Sarrazin, y introduisit la réforme et lui rendit sa première splendeur.

Il était né à Arras, en 1539. Il fut présenté, à l'âge de dix-sept ans, à l'abbé de Saint-Waast, qui le reçut et l'envoya achever ses études à Paris. De Paris il vint à Louvain, où il étudia la théologie et reçut la prêtrise. Aussitôt son abbé, qui connaissait son mérite, lui accorda toute sa confiance, et le revêtit de plusieurs emplois, dans lesquels il montra des talents extraordinaires.

C'était le temps où les nouvelles opinions mettaient en feu la France et les Pays-Bas. Les sectaires prenaient tant d'empire à Arras, que l'évêque de cette ville fut obligé de se sauver avec un grand nombre de catholiques, et laissa à dom Sarrazin, avec le titre de vicaire général, le soin de maintenir son diocèse dans la vraie foi. En même temps l'abbé de Saint-Waast étant mort, dom Sarrazin se trouva seul dans Arras pour tenir tête aux hérétiques. Ils le mirent en prison, lui firent souffrir toutes sortes de mauvais traitements, et il ne put recouvrer sa liberté qu'au prix de toute l'argenterie de son monastère, qu'il fut obligé d'envoyer au prince d'Orange, le chef et l'appui des factieux.

Son zèle fut récompensé par sa nomination à la dignité d'abbé de Saint-Waast, et peu après, il fut fait, en 1576, archevêque de Cambrai. Il mourut à Bruxelles, en 1598.

L'abbaye de Saint-Waast était une des plus régulières des Pays-Bas. Elle possédait à Douai et à Paris des colléges, où elle envoyait les jeunes moines faire leurs études. L'habillement des religieux consistait, dans la maison et au chœur, en une longue robe noire, et par-dessus un grand froc, qui pendait jusqu'aux talons, une aumusse noire, qu'ils portaient en forme d'étole, et un bonnet carré à trois cornes, avec un petit collet;

MOINE DE SAINT-WAST EN HABIT DE CHŒUR

hors de la maison, ils étaient habillés à peu près comme les prêtres séculiers.

Avant la révolution de 1789, ils avaient commencé à bâtir une nouvelle église qui a été achevée depuis, et est aujourd'hui la cathédrale d'Arras.

ORDRE DE CLUNI.

L'ordre de Cluni est plus ancien que celui de Cîteaux. Aussi cette congrégation porte-t-elle le nom de *Fille aînée* de l'ordre de saint Benoît.

Sa fondation remonte à l'an 910, et est attribuée au B. Bernon, de la maison des comtes de Bourgogne. Ce seigneur, ayant envie de se retirer du monde et d'embrasser la vie monastique, fit bâtir un monastère à Gigni, près de Lons-le-Saunier, vers l'an 898. En 904, Raoul, roi de la Bourgogne Transjurane, lui accorda quelques biens, pour l'aider à vivre dans son monastère. Il en était abbé, lorsqu'en l'an 910, Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, ayant bâti une abbaye à Cluni, près de Mâcon, en donna le gouvernement à Bernon, qui amena avec lui douze moines de Gigni. Telle est l'origine de cet ordre fameux, qui, au douzième siècle, comptait près de deux mille monastères, répandus en France, dans les pays voisins et jusqu'en Orient. Louis d'Outremer, quatrième du nom, confirma la fondation de Cluni, en 939, et le pape Agapet II, en 946.

Bernon montra tant de talent, qu'outre les monastères de Gigni et de Cluni, qu'il gouvernait, on le chargea encore de celui de Deols, dans le Berri. Il mourut, en 927, après avoir été abbé de Cluni pendant dix-sept ans. Il eut pour successeur Odon, qui d'abord avait été chanoine de Saint-Martin, à Tours, et était venu ensuite se faire moine, sous la conduite de Bernon, à Gigni, en 909.

ANCIEN BÉNÉDICTIN DE CLUNI

CONGRÉGATION DU MONT-CASSIN

Le monastère du Mont-Cassin peut être regardé comme le berceau et le chef-lieu de l'ordre de saint Benoît. Il est vrai que ce monastère n'est pas le premier qu'a élevé le patriarche des moines d'Occident, puisqu'on sait qu'il en avait déjà construit douze, dont quelques-uns existent encore, avant de s'établir sur le Mont-Cassin. Mais c'est là qu'il est mort, et c'est sans doute là aussi qu'il a composé la règle qui porte son nom et forme la législation de son ordre.

Ce lieu devait être cher au cœur du saint abbé. Il l'avait purgé d'un reste d'idolâtrie qui le souillait, et y avait renversé la statue d'Apollon, qui y avait encore quelques adorateurs. On croit même que l'église qu'on y voit aujourd'hui a été construite sur l'emplacement qu'occupait le temple de l'idole.

En 580, sous l'abbé Bonit, quatrième successeur du saint fondateur, les Lombards attaquèrent de nuit le Mont-Cassin et s'en rendirent maîtres. Les religieux eurent à peine le temps de se sauver à Rome. Les Barbares mirent le feu au monastère, dont les ruines restèrent sur place jusqu'à l'année 720, tandis que les moines habitaient, à Rome, une maison que leur avait donnée le pape Pélage II.

Ce fut Grégoire II qui eut l'idée de rétablir le monastère du Mont-Cassin. La Providence lui fournit, pour cette œuvre, un homme du plus grand mérite. C'était un personnage natif de Bresce, que la dévotion avait amené à Rome, et qui se nommait Pétronax. Il lui proposa, en 720, d'aller relever les ruines de l'ancienne abbaye détruite depuis deux siècles. Pétronax mit la main à l'œuvre, et fut assez heureux pour y bâtir deux maisons au lieu d'une, la première au sommet, l'autre au pied de la montagne, et d'y réunir une nombreuse communauté.

FRÈRE CONVERS DU MONT-CASSIN

ORDRE DE CITEAUX

L'ordre de Cîteaux, quoique n'étant qu'une branche de l'ordre de saint Benoît, peut être regardé lui-même comme un ordre particulier, à raison du grand éclat qu'il a jeté dans l'Église, et des nombreux rejetons qui en sont sortis.

Il reconnaît pour fondateur saint Robert, né en Champagne, vers l'an 1024. Thierri, son père, et Ermengarde, sa mère, étaient encore plus recommandables par l'éclat de leurs vertus, que par la noblesse de leur sang. Il fut élevé auprès d'eux dans la connaissance des lettres, et dans les maximes de la piété chrétienne. Il montra, dès ses premières années, un grand désir de vivre uniquement pour Dieu.

A l'âge de quinze ans, il quitta le monde, et se retira chez les bénédictins de l'abbaye de Moutier-la-Celle, près de la ville de Troyes. Ses progrès dans la perfection furent si rapides, qu'il devint en peu de temps l'exemple et l'admiration de toute la communauté. Les religieux l'élurent pour prieur, malgré sa grande jeunesse, et ils n'eurent qu'à se féliciter du choix qu'ils avaient fait.

Quelques années après, on l'élut abbé de Saint-Michel de Tonnerre. Il s'appliqua de toutes ses forces à rétablir la discipline régulière, qui avait beaucoup souffert du relâchement. Mais il eut la douleur de voir ses bonnes intentions traversées par ceux-mêmes qui auraient dû les seconder. Il ne trouva, dans ses religieux, que des esprits rebelles et des cœurs endurcis. Désespérant donc de les ramener à l'observation de la règle, il résolut de les abandonner.

Il y avait, dans le voisinage de Tonnerre, un désert, nommé *Colan*. Sept anachorètes s'y étaient retirés, pour y vivre dans les exercices de la contemplation et de la pénitence. Mais ils étaient sans chef et sans guide. Instruits de l'éminente sainteté de Robert, ils le conjurèrent de se charger de leur conduite. Divers obstacles firent qu'ils ne purent d'abord obtenir ce qu'ils demandaient. Ces obstacles furent enfin levés, et Robert se rendit aux instances réitérées des pieux solitaires. Ils le reçurent comme un

MOINE DE CITEAUX

autre Moïse, qui venait les conduire, à travers le désert de cette vie, dans la vraie terre promise.

La solitude de Colan étant fort malsaine, Robert et ses disciples se retirèrent dans la forêt de Molesme, au diocèse de Langres, à trois lieues de Châtillon-sur-Seine, sur les confins de la Champagne et de la Bourgogne. Ils s'y construisirent de petites cellules avec des branches d'arbres, et s'y bâtirent un oratoire sous l'invocation de la sainte Trinité, en 1075.

L'ordre de Cîteaux s'étendit rapidement; cinquante ans s'étaient à peine écoulés depuis son institution, qu'il comptait déjà cinq cents abbayes. Il y en avait dix-huit cents, peu après l'année 1200.

Du vivant même de saint Albéric, on vit des établissements de religieuses *Cisterciennes*. Un de leurs plus célèbres monastères fut celui de Trebnitz, en Silésie. Plus de quarante princesses de Pologne s'y sont retirées pour y faire profession.

Les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara et de Montreza, en Espagne; ceux du Christ et d'Avis en Portugal, sont soumis à l'ordre de Cîteaux. Ils en ont emprunté les règles, pour ce qui regarde la piété.

Les religieux de Cîteaux suivaient la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur, comme nous l'avons observé. Le pape Sixte IV leur accorda quelques mitigations, en 1475. Entre autres choses, il permit aux supérieurs de dispenser de l'abstinence de la viande, qui était strictement ordonnée par la règle.

Quoique l'habit des moines de Cîteaux fût blanc, ils portaient l'habit noir quand ils sortaient du monastère, comme le montre la figure que nous donnons ici.

BÉNÉDICTINS ANGLAIS

Le costume des bénédictins anglais était, à peu de chose près, le même que celui que portaient les autres moines de cet ordre. Vu la pauvreté de leurs maisons, ils avaient obtenu du pape la permission de manger de la viande trois fois par semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi. Aux trois vœux ordinaires de religion ils ajoutaient celui d'aller en mission en Angleterre, quand il plairait à leurs supérieurs de les y envoyer.

BÉNÉDICTIN ANGLAIS, AU CHŒUR

BÉNÉDICTINES

Il n'y a rien de bien certain sur l'origine des religieuses bénédictines.

Il est bien vrai que sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, observait les pratiques de la vie religieuse. Mais rien ne prouve qu'elle eût des compagnes, qui fussent avec elle dans une même maison, pour y vivre sous une règle tracée d'avance.

Ce qui paraît constant, c'est qu'elle ne demeurait pas bien loin du Mont-Cassin. On dit même qu'elle faisait sa résidence à Piombarola, qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme appartenant à cette abbaye. On n'y retrouve pas de vestiges d'une ancienne maison religieuse ; cependant il doit y en avoir autrefois existé une, puisque la femme et la fille de Rachis, roi des Lombards, s'y sont faites religieuses. Peut-être ce monastère aura-t-il été élevé après saint Benoît.

Le plus ancien monastère de filles qui ait suivi, en France, la règle de saint Benoît, était celui de Sainte-Croix, à Poitiers. Il avait été fondé par sainte Radegonde, femme de Childebert, roi de France, l'an 544. C'est vers l'an 620 que le Père Mabillon croit que quelques religieuses de France reçurent la règle de saint Benoît. Jusque-là les monastères de filles suivaient, ou la règle de saint Césaire, ou celle de saint Colomban. Mais peu à peu celle de saint Benoît prit le dessus, et Louis le Débonnaire, au concile d'Aix-la-Chapelle, fit établir une discipline uniforme pour tous les monastères, tant d'hommes que de filles, et voulut qu'on n'y suivît plus d'autre règle que celle de saint Benoît.

Les anciennes religieuses bénédictines portaient un habit blanc sans rochet. D'autres avaient des habits noirs avec des surplis de toile noire, tels que ceux des religieuses de Bourbourg et de Messine en Flandre.

Il y avait aussi une grande variété dans la manière dont ces filles vivaient. Les unes ne mangeaient de viande que dans le cas d'infirmité. D'autres, se disant mitigées, en mangeaient trois fois la semaine, et ne se levaient pas la nuit pour chanter matines.

Il y avait en France plusieurs maisons de bénédictines, qui dépendaient de la congrégation de Lérins, une des plus anciennes de l'ordre de saint

BÉNÉDICTINE DI MASMUNSTER

Benoît. Tels étaient les monastères d'Arlue, de Saint-Honorat et de Tarascon. Ce dernier, qui était fondé pour trente religieuses, était présidé par une abbesse nommée par le roi.

On voyait aussi un monastère du même ordre à Masmunster, à quatre ou cinq lieues à l'ouest de Mulhausen, dans le département du Haut-Rhin. Il avait été fondé, en 722, par Mason, duc de Souabe. Ce seigneur avait eu le malheur de perdre son fils unique, qui s'était noyé dans une petite rivière qui passe à Masvaux. Il fit construire une abbaye, qu'on appela de son nom *Masmunster* (monastère de Mason), et dont l'endroit a retenu la dénomination. Il y mit des bénédictines, dont la ferveur ne se soutint pas bien longtemps. A la fin, c'étaient des filles nobles qui n'y étaient reçues qu'en prouvant seize quartiers de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel. Elles étaient soumises à la juridiction de l'évêque de Bâle.

Leur habillement, quoique noir, ne différait guère, dans sa forme, de celui des séculières. Mais au chœur, elles portaient un manteau traînant et une coiffure particulière, comme on le voit dans la figure que nous en donnons.

Ces religieuses avaient la collation de plusieurs cures, dont les dîmes leur fournissaient un ample revenu. A cette époque, les dîmes appartenaient souvent ou à des chapitres, ou à des corps religieux, ou même à des seigneurs laïques, à charge à eux de payer les curés de ces endroits. On appelait ces propriétaires *gros décimateurs*, et la portion qu'ils payaient aux curés de leur dépendance, s'appelait *portion congrue*. Le minimum, dans les derniers temps, était de cinq cents francs ; c'est le strict nécessaire. Mais quelquefois le gros décimateur accordait au curé une petite partie de dîme, pour être cumulée avec sa portion congrue.

ORDRE DE FONT-EVRAULD.

Le voile des religieuses devait toujours être baissé, de manière à leur cacher le visage. Les robes devaient être de l'étoffe la plus commune, sans apprêts et d'une laine non teinte. Le dortoir était surveillé le jour par une, et la nuit par deux sœurs converses. Quand une religieuse était

RELIGIEUSE DE FONT-EVRAULD EN HABIT DE CHŒUR

dangereusement malade, on la transportait à l'église, pour y recevoir les derniers sacrements.

Quant aux religieux, ils faisaient l'office canonial entre eux, et n'avaient rien en propre. Ce qui restait de leur table était rendu aux religieuses, pour être par elles distribué aux pauvres. Aucune femme ne pouvait être reçue dans leur couvent. Ils ne pouvaient se mêler d'aucune affaire étrangère à leur institut, être témoins ou cautions pour personne. Les provisions de bouche, l'argent provenant des fermiers étaient exclusivement tenus par les religieuses. Les religieux ne pouvaient admettre personne à la profession. Ce droit n'appartenait qu'à l'abbesse.

Cet ordre était le seul où les ténèbres se chantaient à minuit, les trois derniers jours de la semaine sainte, suivant l'ancien usage.

Cet ordre s'étendit beaucoup après la mort du fondateur. On y vit des abbesses de la plus haute naissance, telles qu'Anne d'Orléans, sœur de Louis XII, quatre princesses du nom de Bourbon, Renée, Louise, Jeanne-Baptiste et Éléonore. Cette dernière était tante de Henri IV.

C'était à l'abbaye de Font-Evrauld qu'on envoyait les princesses filles de France, pour leur éducation.

ERMITES DE SAINT AUGUSTIN

Saint Augustin a formé deux communautés : l'une à Tagaste, étant encore laïque, où il vivait avec quelques amis ; l'autre à Hippone, lors qu'il fut ordonné prêtre, et où il réunit, étant évêque, les clercs attachés à son église et qui composaient son clergé. Il ne leur avait pas donné de règle particulière ; mais il suivait avec eux celle que l'Évangile trace à tous les chrétiens. Ainsi son ordre différait de ceux connus jusqu'alors, en ce qu'il ne prescrivait que le renoncement à la propriété, sans aucune des pratiques rigoureuses introduites dans les ordres de saint Antoine et de saint Pacôme.

Il faut croire que, dès son vivant et après sa mort, la manière de vivre d'un homme aussi célèbre qu'Augustin trouva bien des imitateurs, et qu'à son exemple, plusieurs chrétiens se réunirent, pour se livrer en commun aux exercices de piété, dont le saint prélat avait enseigné la pratique.

AUGUSTIN EN HABIT ORDINAIRE DANS LA MAISON

La persécution des Vandales, qui venaient de s'emparer de l'Afrique, ayant forcé les disciples de l'évêque d'Hippone à chercher un asile en Europe, ils y établirent des communautés à l'instar de celles que les Barbares venaient de disperser, et prirent le nom d'*Ermites de saint Augustin*. Ces différents monastères s'étant peu à peu groupés en plusieurs congrégations, le pape Alexandre IV les réunit toutes ensemble, en 1254, pour n'en former qu'un seul ordre, sous un même général, et dont les constitutions furent rédigées en 1287. Cet ordre comptait, en Europe, quarante-deux provinces et avait déjà une maison à Louvain, en 1280.

Après l'union générale de tous les *Ermites de saint Augustin*, il s'y forma plusieurs nouvelles congrégations, par différentes réformes partielles qui s'y introduisirent. On en compta environ quinze; une, entre autres, dite de *Centorbi*, formée en Sicile, en 1579, sur la montagne de ce nom. Les religieux de cette congrégation se servent de sandales, travaillent à la terre et ne vivent que d'aumônes.

AUGUSTINES

Sans prétendre que saint Augustin ait été moine, il est certain qu'avant d'être évêque il avait déjà réuni quelques compagnons, avec lesquels il vivait en commun dans les exercices de la piété. C'est sans doute le premier, parmi les illustres personnages dont s'honore l'Église latine, qui ait donné l'exemple d'une vie commune soumise à des règles.

Une fois promu à l'épiscopat, il continua ce genre de vie, ayant toujours auprès de lui un certain nombre de clercs, avec qui il pratiquait des devoirs religieux dans les intervalles que lui laissaient les devoirs de son ministère et la composition de ses nombreux ouvrages.

A son exemple, et sans doute par ses conseils, une de ses sœurs rassembla aussi quelques compagnes, avec lesquelles elle se livra aux pratiques de la piété dans une maison commune.

Cette première communauté de femmes, la plus ancienne dont il soit parlé dans l'Église d'Occident, et dirigée par la sœur de saint Augustin, renfermait plusieurs des parentes du saint évêque, ses nièces et ses cou-

AUGUSTINE EN FLANDRE.

sines, et il paraît même que c'était là qu'on élevait les orphelines confiées à la garde de l'Église.

AUGUSTINES DE DIFFÉRENTES RÉFORMES

Les ordres les plus anciens n'ayant été institués que pour le perfectionnement particulier de ceux qui y entraient, les fondateurs de ces sociétés ne leur avaient prescrit que des austérités, comme le moyen le plus efficace pour amortir leurs passions et exercer leur patience.

Mais comme la pente naturelle de l'humanité la porte au relâchement, à mesure que les moines s'éloignaient de l'époque de leur établissement, ils tendaient aussi à s'éloigner de la ferveur des premiers qui avaient embrassé ce genre de vie.

De là le besoin de réformes toujours renaissant. A la vue du relâchement qui s'était introduit dans l'ordre, ceux qui en gémissaient tâchaient d'inspirer à leurs frères le désir de retourner à l'esprit primitif du fondateur, et si tous ne partageaient pas leur ferveur, il se faisait alors une scission entre les fervents et ceux qui ne voulaient aucune réforme. Ainsi se formaient de nouvelles congrégations, qui n'étaient qu'un retour, ou une amélioration faite aux anciennes institutions. Il ne fallait même quelquefois qu'un plus grand désir de perfection pour se sentir porté à renchérir sur les austérités pratiquées jusqu'alors.

C'est ainsi que, dans plusieurs ordres, quelques personnages influents ont entraîné ceux en qui ils ont trouvé plus de sympathie pour un genre de vie plus parfait, et ont imaginé d'ajouter, aux mortifications déjà en usage, celle d'aller nu-pieds.

Alors la société s'est trouvée partagée en *religieux chaussés* et *religieux déchaussés*. Cela a eu lieu dans l'ordre des Carmes, des Franciscains et des Augustins; et comme dans ces associations les femmes ne manquaient pas d'imiter les hommes, on vit aussi des religieuses, malgré la faiblesse de leur sexe, vouloir aller nu-pieds.

Il faut remarquer cependant que cette ferveur n'a commencé que dans les pays chauds, en Italie, en Espagne et en Portugal, où cette pratique devait sembler moins austère que dans des climats moins tempérés. Aussi

AUGUSTINE PORTUGAISE DÉCHAUSSÉE

les ordres nés en France, comme les Jésuites, les Chartreux, les Prémontrés et les Trappistes, n'étaient-ils pas *déchaussés*.

Nous allons parler des Augustines qui le sont.

Ces religieuses reconnaissent pour fondatrice une demoiselle espagnole, nommée Prudence Grillo, sur qui un événement inopiné a produit un changement subit d'idées et d'affections.

Élevée à la cour de Madrid, elle songeait peu à son salut, et vivait dans le tourbillon du grand monde. Mais la mort ayant enlevé un gentilhomme qu'elle aimait, la vie lui parut désenchantée, et elle renonça à tous les plaisirs qui l'avaient occupée jusqu'alors.

Elle se renferma dans sa maison, l'ouvrit à tous les évêques catholiques, que le fanatisme persécuteur de Henri VIII avait chassés de l'Angleterre, employa tous ses revenus à marier de jeunes filles dont la misère mettait la vertu en péril, et se dévoua entièrement aux œuvres de charité. De plus, elle donna sa propre maison et tous ses biens, pour y élever un monastère d'Augustines réformées, ce qui eut lieu en 1589.

Vingt ans après, les religieuses établies dans cette nouvelle maison furent transférées dans une autre destinée à l'éducation des filles des officiers du roi d'Espagne. Alors le pape donna un bref, qui confirmait ce nouvel établissement, et c'est de l'an 1610 que date l'existence des *Augustines déchaussées*, dont la première supérieure fut la mère Jeanne Velasquez, morte en 1619.

D'Espagne, cette réforme passa en Portugal en 1663. Le premier monastère y fut fondé, cette année, près de Lisbonne, par la reine, femme de Jean IV

Les Augustines portugaises sont habillées en blanc les jours ordinaires, et en noir les jours de fêtes. Elles portent des sandales de cordes, ne parlent à personne du dehors, pas même à leurs parents, et se cachent le visage, de manière à ne pas être vues, quand elles doivent recevoir la visite du médecin.

CHANOINES RÉGULIERS

CONGRÉGATION DE LATRAN

La vie commune des clercs, établie par saint Augustin, était tombée en désuétude, quand elle fut rétablie, au huitième siècle, par saint Chrodegand, évêque de Metz. Il y assujettit le clergé de son diocèse, en lui pres-

CHANOINE DE LATRAN

crivant une règle tirée, en grande partie, de celle de saint Benoît. Les chanoines devaient tous être rentrés à l'entrée de la nuit dans la maison commune, où tous couchaient dans le même dortoir. Il y avait sept tables dans le grand réfectoire : celle de l'évêque, celle des prêtres, des diacres, des sous-diacres ; la cinquième était pour les autres clercs, à la sixième mangeaient les abbés, et à la septième, les clercs attachés aux églises différentes de la cathédrale. Personne ne pouvait boire plus de trois coups. Les anciens avaient tous les ans, chacun un habit neuf. Les plus jeunes portaient les habits qui avaient servi aux anciens. Chacun avait deux chemises, un *cuir de vache* pour souliers, quatre paires de *pantoufles*, et de l'argent pour s'acheter du bois.

L'ordinaire consistait dans un potage et deux portions de viande à dîner, et une seule à souper. Chaque chanoine faisait la cuisine à son tour, excepté l'archidiacre et quelques autres dignitaires.

Quand les chanoines cessèrent de demeurer dans une même maison, ils se logèrent au moins dans une même rue, à peu près comme les béguines, qui étaient logées dans un quartier séparé et qui se fermait le soir. Aussi ces rues portaient-elles le nom de *cloîtres*. Il y a encore, à Paris, les rues *du Cloître Notre-Dame*, *du Cloître Saint-Merri*, etc.

C'est au onzième siècle que les chanoines, en se réformant, prirent la règle de saint Augustin, et cette règle, c'est celle qui se tire de sa cent neuvième épître. Cependant l'on ne voit pas de chanoines réguliers qui aient fait des vœux solennels de désappropriation avant le douzième siècle. C'est vers l'an 1110 que les chanoines de quelques églises commencèrent à suivre la règle de saint Augustin, et enfin, en 1139, il fut ordonné, au concile de Latran, sous Innocent II, que tous les chanoines réguliers se soumettraient à cette règle. On fonda alors des monastères de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, et il s'établit plusieurs congrégations de cet institut.

L'habillement des chanoines, tant séculiers que réguliers, était à peu près le même au onzième siècle. D'abord ils avaient une soutane, dont la couleur n'était pas déterminée. Les uns la portaient noire, d'autres blanche, rouge ou violette. Ils avaient là-dessus une aube de toile, qui dans le principe pendait jusqu'aux talons, comme celle dont sont revêtus aujourd'hui les prêtres quand ils disent la messe. Pour se couvrir la tête, ils avaient une peau de mouton, qui leur servait de bonnet et descendait jusqu'aux épaules. La forme de cet ajustement variait beaucoup. L'été, il

CHANOINESSE DE LATRAN

se portait en travers sur les épaules, à peu près comme les pèlerines que portent les dames pendant l'hiver. Ensuite, on porta cette peau sur l'épaule gauche, de la manière dont les docteurs et les gradués des universités portèrent dans la suite leur *chausse*. Enfin cette peau finit par tomber sur le bras gauche, et c'est ainsi qu'elle était portée dans les derniers temps. C'est ce que l'on appelle une *aumusse*. Il y avait une poche à l'une des extrémités. C'est par là que l'aumusse se mettait sur la tête, quand elle servait de bonnet.

Le troisième habillement que portaient les chanoines, et qui ressemblait fort à celui des laïques, était la cape ou *chape*. C'était un grand manteau, qui leur tombait des épaules jusqu'à terre, fort ample, et qu'il fallait relever quand on ne voulait pas le laisser traîner. Au-dessus du manteau était le camail, qui couvrait la tête, et qui descendait par-dessus les épaules jusqu'à la ceinture par devant, et tombait en pointe sur les talons par derrière.

Le camail, ainsi que le manteau, ne se portait que l'hiver, sans l'aumusse, qui était alors remplacée par une pièce d'étoffe de soie, ou de serge, qu'on portait sur le bras gauche au-dessus des plis du manteau retroussé. Le capuce du camail, qui était soutenu par une baleine, se baissait à volonté. Quand il était relevé, il ne laissait que le visage à découvert, et était bordé d'une peau blanche ou grise, suivant la dignité de celui qui la portait. Dans certains chapitres, les dignitaires étaient distingués par le bord blanc. Les simples chanoines avaient le bord gris.

Peu à peu l'aube se raccourcit, et ne descendit plus que jusqu'aux genoux; elle porta alors le nom de *surplis*. Les uns le portaient avec des manches étroites, d'autres avec des ailes pendantes par derrière. Les chanoines réguliers portaient continuellement le surplis à manches étroites, ce qui s'appelait un rochet, et par-dessus, ils mettaient au chœur un autre surplis plus ample, et à ailes pendantes. Dans les chapitres séculiers, quelques dignitaires, entre autres le doyen, portaient aussi le surplis par-dessus le rochet.

Quant aux bonnets, l'usage en était déjà introduit dans le clergé dès le onzième siecle. Ce n'était d'abord qu'une calotte, qui se portait sur le capuchon de la chape, ou manteau. Ensuite on les fit plus élevés et plus larges en haut qu'en bas. Dans la suite, on les fit de quatre pans de carton recouverts de drap, d'où on les a appelés *bonnets carrés*, nom qu'ils portent encore aujourd'hui, quoiqu'ils aient plutôt la forme d'un cône surmonté d'une houppe.

CHANOINE RÉGULIER DE LA CONGRÉGATION DE WINDESHEIM

L'habit de ces religieux consiste en une soutane blanche, avec un rochet sans manches, et sur lequel ils mettent un mantelet noir, qui descend jusqu'aux genoux. Mais dans les fonctions ecclésiastiques, ils mettent sur le rochet un surplis avec une mosette, ou camail noir.

CHANOINESSES RÉGULIÈRES DE LATRAN

Les chanoinesses, dont l'institution ne peut remonter plus haut que le commencement du neuvième siècle, étaient donc soumises à la règle de saint Benoît, et elles ne suivirent celle de saint Augustin que vers le milieu du douzième siècle, car un concile de Reims, de l'an 1148, oblige les chanoinesses à obéir à cette règle, en renonçant à toute propriété et vivant en communauté.

Ces chanoinesses, qui avaient un grand nombre de monastères en Italie, etaient habillées de serge blanche, avec un rochet de toile par-dessus leur robe, et elles mettaient un surplis par-dessus le rochet, quand elles assistaient au chœur.

Il y avait aussi en France quelques établissements de chanoinesses régulières ; mais il se trouvait parmi elles quelque différence dans le costume, les unes étaient en blanc, les autres en noir. Il y avait un de ces monastères à Picpus, près de Paris, et qui portait le nom de *Notre-Dame de la Victoire.*

Dans quelques maisons, les chanoinesses portaient au chœur des aumusses comme les chanoines, notamment celles de l'abbaye de Sainte-Périne de Chaillot, près de Paris, où il y avait quarante-cinq chanoinesses. A la vérité, les religieuses norbertines portaient aussi des aumusses blanches ; mais celles de Chaillot portaient l'aumusse noire et mouchetée de blanc.

Au reste, l'usage des aumusses pour les femmes était sans raison ; car les chanoines n'avaient adopté cet ajustement que pour s'en couvrir la tête, au lieu que les religieuses se servaient pour cela d'un voile.

ANCIEN CARME

CHANOINES REGULIERS DE WINDESHEIM

Les chanoines réguliers de Windesheim portaient la robe blanche, le rochet et un camail ou mozette noire, dans la maison. L'été ils avaient, au chœur, un surplis et une aumusse noire sur les épaules, et l'hiver une chape noire et un grand camail. Les frères convers portaient aussi le camail avec un scapulaire qui descendait jusqu'aux genoux, et mettaient, au chœur, une chape grise.

Ces chanoines desservaient plusieurs cures, comme les autres chanoines réguliers. Mais une fois l'an, ils venaient se présenter au monastère, pour rendre compte de tout ce qu'ils avaient reçu, et remettre leur commission, qu'on leur laissait ordinairement, quand il ne s'était élevé aucune plainte à leur charge.

Le célèbre Thomas a Kempis était du monastère du mont Sainte-Agnès près Zwol. Outre l'*Imitation de Jésus-Christ*, nous avons de lui les Vies des personnages illustres de son ordre. Il mourut en 1471.

Il y avait un monastère de chanoinesses de Windesheim, près d'Amsterdam, et dont la fondation était de l'an 1394. Mais le plus célèbre de ces monastères de filles fut celui de Diepenhem, fondé en 1400, et où l'on compta jusqu'à cent trente chanoinesses, sans compter dix sœurs pour les commissions du dehors, et vingt valets pour la culture des terres. Ces chanoinesses portaient le costume des chanoinesses de Latran, c'est-à-dire qu'elles étaient habillées de serge blanche avec un rochet de toile par-dessus leur robe, et elles mettaient encore un surplis par-dessus le rochet, quand elles assistaient au chœur.

ANCIENS CARMES

Suivant le Bréviaire romain, quelques chrétiens fervents, dans les premiers temps du christianisme, avaient bâti, sur le mont Carmel, en Syrie, une chapelle à l'honneur de la sainte Vierge. Ils s'y réunissaient souvent,

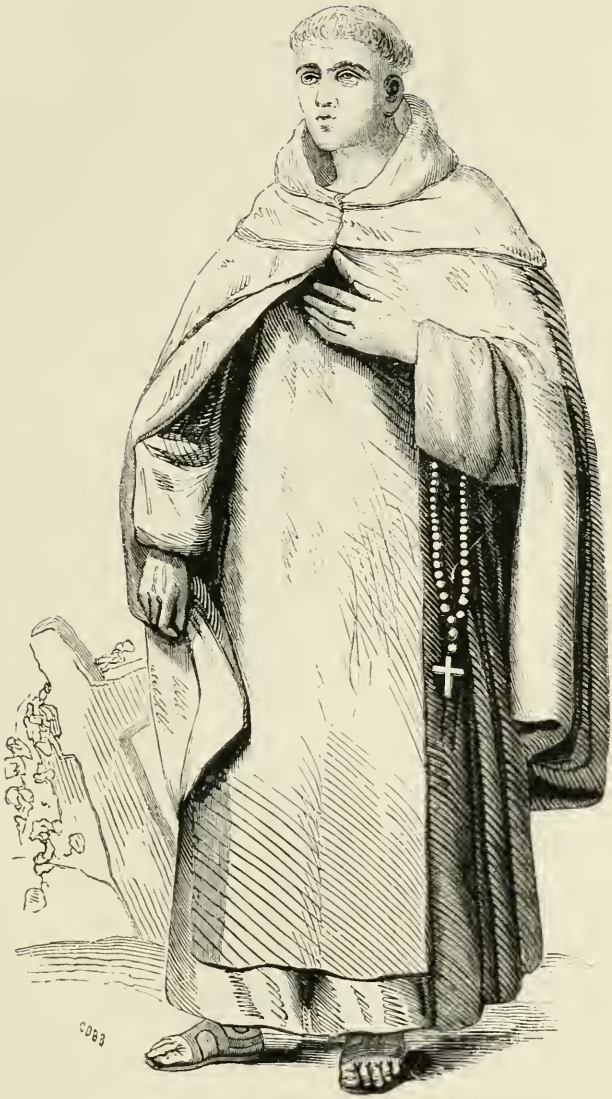

CARME DÉCHAUSSÉ, EN MANTEAU

pour y adresser en commun leurs prières à la mère de Dieu. De là leur vint le nom de *Frères du mont Carmel*, de *Serviteurs de Notre-Dame du mont Carmel*, et enfin de *carmes*, par abréviation. Cet ordre est par conséquent né en Orient, sans qu'on puisse assigner quel en fut le fondateur. C'étaient primitivement des ermites qui vivaient sur le mont Carmel ; mais leur nombre s'étant accru, ils se réunirent et demandèrent une règle au patriarche de Jérusalem. La règle qu'il donna aux carmes est de l'an 1205. Elle comprenait seize articles, dont nous rapporterons les principaux.

Ils ne devaient avoir rien en propre. Leurs cellules devaient être séparées les unes des autres, et ils ne pouvaient en changer sans la permission du supérieur. Ils étaient obligés d'y vaquer nuit et jour à la prière. L'usage de la viande leur était défendu, et ils devaient jeûner depuis l'Exaltation de la sainte croix (14 septembre) jusqu'à Pâques. Ceux qui ne savaient pas lire n'étaient pas tenus à réciter les heures canoniales : on leur donnait à dire par cœur un certain nombre d'autres prières. Le travail des mains leur était prescrit, et le silence était de rigueur depuis vêpres jusqu'au lendemain, à l'heure de tierce.

On ne sait pas précisément quel habit portaient les carmes, à leur arrivée en Europe. A en juger par les peintures qu'on en voit dans différentes villes, leur costume était assez bizarre. Sur une tunique brune, ils avaient une espèce de surtout de deux couleurs disposées en lignes parallèles, d'où la rue où ils eurent leur premier couvent, à Paris, s'appelle encore aujourd'hui la *rue des Barrés*.

Ils n'avaient alors ni manteaux ni scapulaires ; ce n'est qu'après la mort du B. Stok, vers 1285 et 1288, qu'ils ajoutèrent ces deux pièces à leur habit. Le scapulaire était un morceau d'étoffe qui pendait, des épaules en bas, par devant et par derrière. Le B. Simon avait établi une confrérie de ce nom, en l'honneur de la sainte Vierge. Les confrères portaient cet ajustement, mais au-dessous de leurs habits. Plusieurs souverains de cette époque se firent inscrire dans cette confrérie. Sur la fin de ses jours, Simon Stok vint en France, et mourut à Bordeaux, en 1265, après avoir vécu cent ans dans les exercices d'une pénitence continuelle. Il fut enterré dans la cathédrale de Bordeaux, où il est honoré comme saint, ainsi que dans tout l'ordre des carmes.

CARMÉLITE AU CHŒUR

CARMES REFORMES

Les carmes déchaussés portaient une tunique et un scapulaire de couleur brune et un manteau blanc étroit, avec un capuce de même couleur. Ils allaient nu-pieds avec des sandales de cuir.

CARMÉLITES DÉCHAUSSEES

Les carmélites furent établies à Bruxelles par l'infante Isabelle, souveraine des Pays-Bas, en 1607. Cette princesse, qui avait connu sainte Thérèse en Espagne, fit venir deux des compagnes de la sainte, la mère Anne de saint Barthélemi et la mère Anne de Jésus. Celle-ci était prieure du couvent de Pontoise, qu'elle avait fondé elle-même. Elle mourut à Bruxelles, en 1621, en odeur de sainteté. L'infante fit bâtir pour les carmélites un très-beau couvent dans le Parc. Cette maison, supprimée, en 1783, par l'empereur Joseph II, a été détruite. Les religieuses, lors de leur suppression, se retirèrent à Saint-Denis, emportant avec elles le corps de saint Albert, évêque de Liége, assassiné à Reims, en 1192, et qui était déposé dans leur église depuis 1612.

Leurs habits étaient d'une grosse serge : elles portaient des sandales au lieu de souliers, couchaient sur la paille, et, à moins d'une grande nécessité, ne mangeaient jamais de viande.

L'ordre des carmélites déchaussées fut introduit en France par Mme Acarie, née Avrillot. Elle en forma le projet en 1601, et l'exécuta avec le secours d'un prêtre zélé, qui fut depuis le cardinal de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire. Ce fut lui qui alla en Espagne chercher six de ces religieuses, qu'il établit dans le faubourg Saint-Jacques, à Paris. C'est dans ce couvent, le premier que les carmélites aient eu en France, que se fit religieuse Mme de la Vallière, en 1675, et qu'elle y fit, pen-

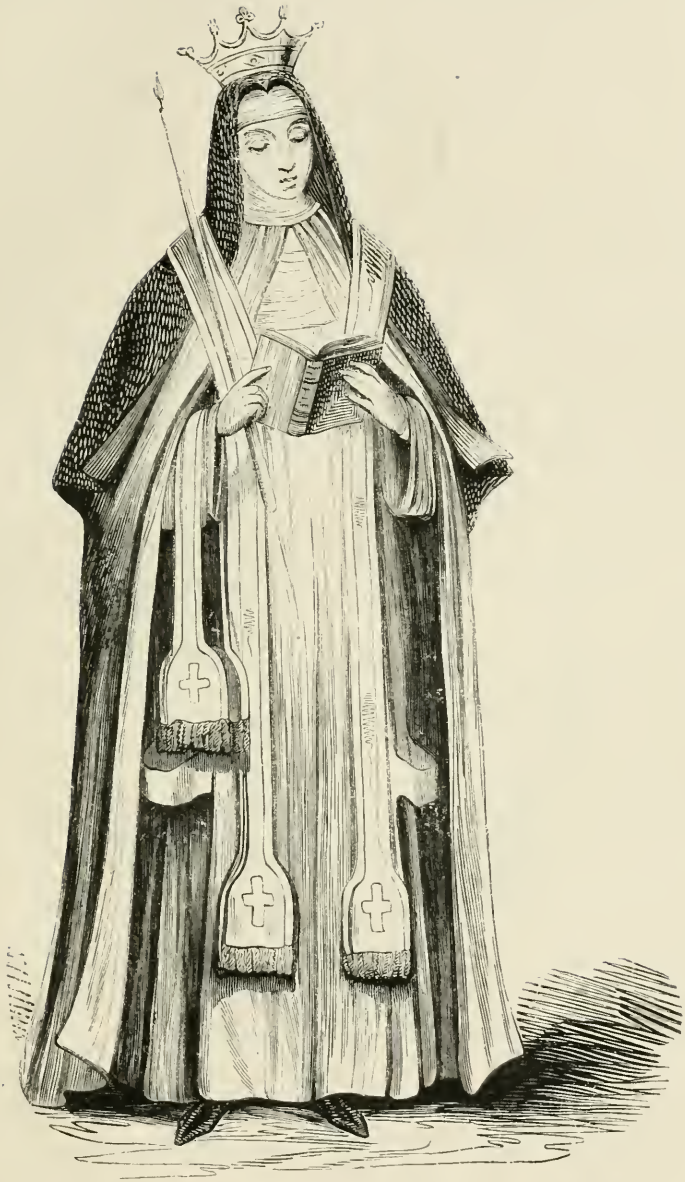

RELIGIEUSE CHARTREUSE EN HABIT DE CÉRÉMONIE
LE JOUR DE SA CONSÉCRATION

dant trente-cinq ans, pénitence des scandales qu'avaient donnés ses amours avec Louis XIV.

CHARTREUX

Saint Bruno, fondateur de cet ordre célèbre, naquit à Cologne, d'une famille noble et ancienne, vers l'an 1035.

Quoi qu'en disent le Bréviaire romain et celui de Paris, c'est à Cologne même que Bruno fit ses premières études, dans l'école de cette ville, qui était tenue par les chanoines de l'église de Saint-Cunibert. Il fit des progrès rapides dans les sciences qu'on y enseignait, et son évêque lui donna un canonicat dans son église. Mais bientôt, dans le désir de s'instruire encore davantage, il alla faire ses cours de littérature et de hautes sciences dans une école plus célèbre, celle de Reims, dont les professeurs, qui étaient les clercs de la cathédrale, jouissaient d'une grande réputation; Bruno s'y distingua, et en peu de temps il devint capable d'enseigner lui-même.

Il eut parmi ses disciples plusieurs hommes célèbres, entre autres Eudes ou Otton, né à Châtillon-sur-Marne, qui devint pape sous le nom d'Urbain II, et présida au fameux concile de Clermont, où fut décidée la première croisade.

L'archevêque de Reims, Gervais, trouvant dans Bruno tant de talents, le fit chanoine et écolâtre de son église. Cette dernière dignité lui donnait la direction de toutes les écoles du diocèse et l'inspection sur les études publiques. Il lui conféra aussi la charge de chancelier de son église, et c'est en cette qualité que son nom se trouve sur la charte de fondation d'une communauté de clercs, que l'évêque d'Amiens, Gui de Ponthieu, établit dans cette ville épiscopale en 1073.

L'archevêque de Reims à cette époque était Manassès, jeune homme qui s'était emparé de ce siége par des voies simoniaques et menait une vie scandaleuse. Bruno et deux autres chanoines de Reims, ayant en vain tâché de corriger leur archevêque par de sages avis, furent obligés de le dénoncer au légat du saint-siége, qui le fit déposer dans un concile tenu à Autun en 1077.

C'est alors que Bruno éprouva un grand dégoût pour toutes les choses

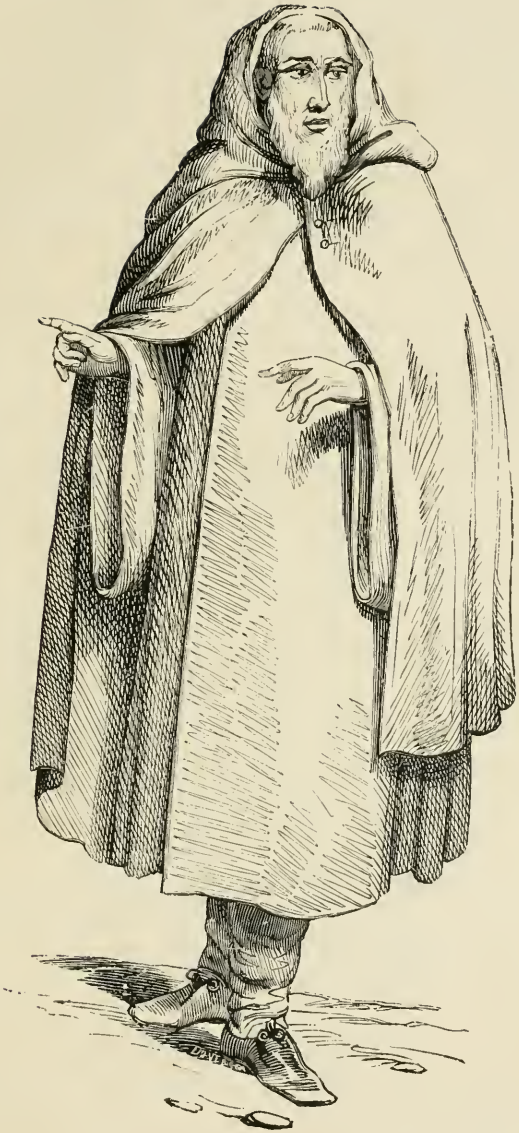

CAMALDULE

(PAGE 68

du monde. Quelques-uns ont attribué sa conversion à une autre cause, mais qui est regardée aujourd'hui comme une fable. Ils disent que Bruno, assistant aux obsèques d'un chanoine de Paris, qui, de son vivant, avait passé pour un saint personnage, avait entendu le mort se lever tout à coup de son cercueil, et dire d'une voix effroyable qu'il était damné; que c'était ce prodige qui avait engagé Bruno à quitter le monde. Il ne fallait pas ce fait, reconnu aujourd'hui pour apocryphe, pour inspirer à Bruno cette résolution. Il avait déjà sous les yeux l'exemple d'Hériman, qui avait été chanoine et écolâtre avant lui et qui avait renoncé à tout pour s'ensevelir dans la retraite. Bruno fit comme lui, résigna ses bénéfices et se dépouilla de tout.

Il s'associa alors, vers l'an 1078, six ecclésiastiques, dont un avait été, comme lui, chanoine de Reims, et, suivant le conseil de saint Robert, abbé de Molesme, ils allèrent tous les sept, en 1084, consulter saint Hugues, évêque de Grenoble, sur le parti qu'ils avaient à prendre. Un seul parmi eux était prêtre; il se nommait Hugues, dit le Chapelain. Saint Bruno, quoique ayant été chargé de l'administration du diocèse de Reims, n'était pas prêtre; il était seulement dans les ordres sacrés.

Arrivés à Grenoble, nos sept voyageurs allèrent se jeter aux pieds du saint évêque et lui demandèrent un lieu, dans son diocèse, où ils pussent se livrer sans distraction à la contemplation des choses célestes. Il leur indiqua un endroit très-sauvage dans des montagnes affreuses, et qu'on appelait *la Chartreuse*. C'était une gorge formée par des rochers couverts de neiges et de brouillards épais, loin de tous lieux habités et environnée de bois. Voilà le lieu où Bruno s'établit avec ses compagnons, et qui devint le chef-lieu d'un ordre célèbre par la sainteté de ses membres, et qui n'a jamais eu besoin de réforme.

Bruno et ses compagnons, à l'exemple des anciens solitaires de la Palestine, se mirent à construire un oratoire, et de petites cellules séparées les unes des autres, comme les anciennes laures. D'abord ils s'étaient mis deux dans la même, mais bientôt chacun eut la sienne. Ils se rendaient tous à l'église, qui était bâtie sur une hauteur, pour chanter vêpres et matines, et récitaient les autres heures en particulier. Ils ne faisaient qu'un repas par jour, excepté les principales fêtes, et alors ils mangeaient tous ensemble au réfectoire. Les autres jours, on leur apportait leur portion, qu'ils recevaient par une petite porte qui donnait dans les cellules, et ils mangeaient seuls comme les ermites.

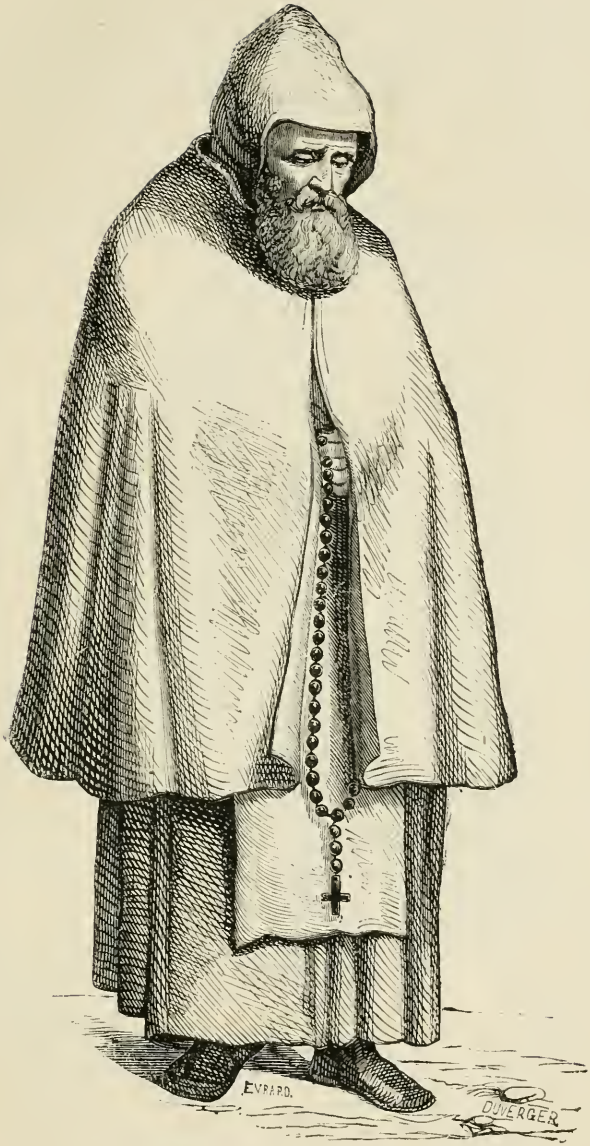

ORDRE DE VALLOMBREUSE

(PAGE 72)

Mais du temps de saint Bruno, la vie des premiers moines était encore plus austère. Ils passaient six jours absolument seuls et n'étaient ensemble que le dimanche. En se quittant, ils emportaient chacun un pain avec une espèce de portion pour vivre le reste de la semaine. Ils ne se parlaient que par signes, et le calice de l'église était la seule argenterie qu'ils possédassent. Ils s'occupaient à copier des livres de piété, et le produit de leur travail suffisait pour les entretenir.

Nous donnons ici le costume d'une religieuse chartreuse à la cérémonie de sa profession solennelle. Le jour où elle mourait pour le monde, devait être le plus brillant de sa vie.

ORDRE DES CAMALDULES

La première phase de l'état monastique, celle des *moines contemplatifs*, a paru dans l'Orient.

La seconde, celle qu'on peut appeler des *cultivateurs*, c'est-à-dire l'ordre de saint Benoît avec toutes ses branches, est sortie de l'Italie.

La troisième, celle des *prédicateurs*, des *controversistes*, destinée à combattre les erreurs contre la foi, les dominicains, les prémontrés et les jésuites, excepté les franciscains, ont pris naissance en France.

Cependant, avant de passer à son troisième ordre de vocation, l'esprit monastique, comme se repliant sur lui-même, revint un moment à son premier goût pour la contemplation, et produisit en Italie les Camaldules et l'ordre de Vallombreuse, comme il avait produit en France les chartreux et ramené les carmes de l'Orient en Europe.

Nous allons parler de ces nouveaux contemplatifs, en commençant par les camaldules.

Leur fondateur est saint Romuald, d'une bonne famille de Ravenne.

Fatigué de lutter contre le penchant qu'avaient les moines au relâchement, il s'était retiré, de sa personne, sur le mont Apennin, dans un lieu solitaire, arrosé de sept fontaines, et qu'on appelait *Camaldoli*.

Ce lieu lui plut et lui inspira la pensée d'y fonder un nouvel ordre, qui ne serait plus celui de saint Benoît, et aurait son type particulier.

Il commença par y construire cinq cellules séparées les unes des autres,

CROISIER AUX PAYS-BAS

(PAGE 74)

sur un terrain escarpé, comme fit saint Bruno, dans le siècle suivant, à la Grande Chartreuse. Il donna aux religieux qu'il y reçut, l'habit blanc. Chacun d'eux avait sa cellule particulière, d'où il se rendait à l'église, pour y faire tous ensemble l'office sans chant, mais par une simple psalmodie.

Parmi ses religieux, quelques-uns ne sortaient jamais de leurs cellules où ils étaient reclus. Ils faisaient deux carêmes, d'autres trois pendant l'année, jeûnaient au pain et à l'eau, ne mangeaient jamais de viande, et gardaient un silence continuel. Pendant les carêmes, ils ne quittaient pas leurs cellules, pas même pour aller à l'église, et prenaient leurs repas en particulier, sans quitter leur solitude. Cette clôture était même si rigoureuse, qu'il n'y avait que les religieux, dont les cellules tenaient à l'église, qui y entrassent pour faire l'office pendant le carême. Le chef-lieu de son ordre étant ainsi établi, il y mit pour le diriger un homme rempli de son esprit, et alla lui-même se retirer à Sasso-Ferrato, dans l'Ombrie. Il y passa sept ans, renfermé et dans un silence continuel. Les moines qui vinrent se joindre à lui dans ce lieu poussèrent aux derniers excès les austérités dont il leur donnait l'exemple.

L'ordre des Camaldules ne fut approuvé qu'en 1072 par le pape Alexandre II. Les constitutions en furent dressées, en 1102, par le quatrième général, Rodolphe, qui en modéra les austérités.

Cet ordre, en s'étendant, se modifia dans la suite. Dans certains monastères on menait la vie érémitique, et dans d'autres la vie cénobitique. Il y eut même des couvents de filles Camaldules, dont le premier fondateur fut le quatrième général de l'ordre, Rodolphe, dont nous avons déjà parlé. On vit même quelques maisons de l'ordre s'établir en France sous le nom de congrégation de *Notre-Dame de Consolation.*

Le costume de ces religieux consiste en une robe et un scapulaire, serrés d'une ceinture de laine ; au chœur, ils ont par-dessus un froc ou manteau.

Une des plus belles branches de cet ordre est celle qu'on appela la *Congrégation des Camaldules du mont de la Couronne.* Le chef-lieu est un monastère bâti, comme celui de Camaldoli, sur la cime d'une montagne voisine de Pérouse, et au bas de laquelle il y a aussi une maison servant d'infirmerie et d'hospice, dans le genre de Fontebuono. Cette solitude, située en bon air, dans une contrée fertile, a été embellie par quarante ans de travaux, qui en ont fait un séjour délicieux.

L'ordre des Camaldules a donné à l'Église un grand nombre d'évêques

BERNARDINE DANS LA MAISON

(PAGE 76)

et d'archevêques. Le pape actuel, Grégoire XVI, était camaldule. Un général de cet ordre, Ambroise le Camaldule, parut avec éclat dans plusieurs conciles, où il fut chargé de fonctions importantes, dont il s'acquitta avec l'applaudissement universel.

ORDRE DE VALLOMBREUSE

Le père de cette nouvelle famille religieuse est, comme celui des camaldules, un gentilhomme italien élevé dans les préjugés du monde, et livré à toutes les séductions des principes et des exemples qui égarent la jeunesse. Mais, comme Romuald, comme plus tard Norbert, le hasard, ou plutôt une occasion que la grâce divine fera naître, le changera tout à coup et en fera un homme nouveau.

Ce jeune homme se nommait Jean Gualbert, et était Florentin.

A cette époque, et surtout dans la malheureuse Italie, où l'exercice de la vengeance paraît si doux, et quelquefois même un devoir, rien n'était si commun que les meurtres, et chacun croyait avoir le droit de tuer son ennemi. Sismondi nous dit qu'à Florence les familles vivaient en hostilité continuelle l'une contre l'autre dans la même ville. On se fortifiait dans sa maison, où l'on restait toujours prêt à repousser un assaut.

Un des parents de Jean Gualbert, quelques-uns disent son frère, avait péri de la main d'un ennemi. Jean avait juré de venger sa mort et d'immoler le meurtrier de ce parent. L'occasion ne tarda pas à s'offrir pour satisfaire sa vengeance.

Un jour de vendredi saint, il rencontre dans un chemin creux et étroit son ennemi qui ne peut lui échapper. Il tire l'épée et va fondre sur lui. Mais dans l'instant celui-ci se jette à ses genoux, étend les bras en croix, et lui demande la vie au nom d'un Dieu mort à pareil jour pour tous les hommes. La posture suppliante de son ennemi désarme Jean Gualbert, et, au lieu de le percer, il se jette dans ses bras et l'embrasse comme son ami en lui disant qu'il lui pardonne.

Jean, changé tout à coup, retourne à Florence, et trouvant sur son chemin un monastère, il y entre et demande à être reçu au nombre des moines. C'est en vain que les religieux refusent de l'admettre parmi eux,

HOSPITALIER DE BURGOS

(PAGE 78)

craignant que son père, qui leur était bien connu, ne les fît repentir de l'avoir privé de son fils; il tâche de trouver lui-même un habit monacal et s'en revêt. Son père en est instruit, s'y oppose, mais enfin il se rend, et laisse son fils suivre sa nouvelle vocation.

Gualbert fit en peu de temps des progrès si rapides dans la vie religieuse, que, devenu l'exemple de tous les frères, ils le jugèrent digne de remplacer leur abbé qui venait de mourir. Il s'en défendit, et ne trouvant pas la règle de sa communauté assez sévère, il quitta l'abbaye de Saint-Miniat avec un autre moine, et alla essayer s'il ne trouverait pas à Camaldoli un genre de vie plus parfait.

Le prieur de ce monastère, le même qui y avait été établi par saint Romuald, voulait l'y retenir et l'engager à prendre les ordres; mais après un séjour assez court, au lieu de la vie érémitique qu'on y menait, il préféra embrasser la vie cénobitique. Il se mit donc à la recherche d'un lieu propre à son dessein. Il le trouva à quelques lieues de Florence, dans une vallée des Apennins. Cette gorge, nommée *Acqua-Bella*, était ombragée par une forêt de sapins, et à cause de cela fut appelée *Vallis ambrosa* (Vallombreuse). C'est là qu'en l'an 1038, ou à peu près, Gualbert jeta les fondements de son ordre.

Gualbert habilla ses religieux d'une étoffe grise, ce qui leur fit donner le nom de *moines gris*. Mais après lui, ils adoptèrent la couleur tannée, avec un scapulaire blanc. Ils eurent pour règle celle de saint Benoît.

CROISIERS

On connaît trois ordres différents de religieux croisiers ou porte-croix.

Le premier et le plus ancien était déjà établi en Italie du temps d'Alexandre III, qui lui donna, en 1169, une nouvelle règle. Le chef-lieu de cet ordre était à Bologne, dans la Romagne, et il fut supprimé en 1656, par Alexandre VII. Au concile de Mantoue, en 1459, il fut réglé que ces religieux porteraient une tunique avec un scapulaire, un manteau par-dessus et un grand camail, le tout de couleur bleue, et qu'ils auraient toujours à la main une croix, soit d'argent, soit de fer.

CHANOINE RÉGULIER DE PRÉMONTRÉ, EN VILLE

(PAGE 80)

Le deuxième ordre de ce nom s'établit aux Pays-Bas, au commencement du treizième siècle.

Le troisième commença en Bohême, vers l'an 1236. Ces croisiers allemands sont des hospitaliers, dont le premier établissement se fit à Prague, et d'où ils s'étendirent en Silésie, en Autriche, en Moravie et en Pologne. Leur fondatrice fut Agnès, fille d'Ottocar Ier, roi de Bohême : princesse qui se fit elle-même religieuse, et fit bâtir à Prague, en 1234, un hôpital pour être desservi par ces religieux.

Outre la croix, ils portent une étoile rouge pour être distingués des autres croisiers. Leurs hôpitaux furent richement dotés par les grands seigneurs de la Bohême et des pays voisins. Ils reconnaissaient dans le commencement pour général l'archevêque de Prague ; mais dans la suite ils se donnèrent pour chef un général de leur ordre. Quand ils sortent (car ils existent encore), ils sont habillés de noir, comme les ecclésiastiques, avec une croix rouge à huit pointes, au-dessous de laquelle est une étoile de la même couleur, et qu'ils attachent sur le côté gauche. Au chœur ils ne portent pas de surplis, mais une espèce de petit manteau qui descend jusqu'aux genoux, et qu'ils rejettent derrière le dos.

L'habillement des religieux consistait en une soutane blanche et un scapulaire noir, avec une croix rouge et blanche sur la poitrine. Au chœur ils avaient un surplis et une aumusse noire. Les novices portaient la soutane noire, qui avait été leur premier costume. Hors de la maison, ils se couvraient d'un manteau noir, comme les autres ecclésiastiques.

BERNARDINES

Aux noms de *bernardins* et de *bernardines*, bien des gens sans doute s'imagineront que saint Bernard a fondé un ordre auquel il a donné son nom. C'est une erreur semblable à celle qu'on trouve dans le nouveau dictionnaire de l'Académie française, où on lit que les usurlines sont un *ordre de religieuses qui suivent la règle de sainte Ursule*, comme si jamais sainte Ursule avait songé à écrire une règle pour des religieuses !

Saint Bernard fut, dans l'ordre de Cîteaux, ce que saint Thomas

RELIGIEUX DU MONT VIERGE

(PAGE 82)

d'Aquin fut dans celui de saint Dominique, c'est-à-dire que l'un et l'autre furent l'ornement de l'ordre dans lequel ils s'étaient engagés. Ni l'un ni l'autre n'a fondé aucune nouvelle association religieuse, mais ils ont répandu un grand lustre sur celles dont ils faisaient partie. S'ils ont été égaux en piété, en talents, ils ne l'ont pas été sous le rapport de l'influence qu'ils ont eue sur leur siècle.

Saint Bernard a été mêlé à tous les événements du sien, et a exercé une grande prépondérance sur les hommes et sur les choses. Saint Thomas d'Aquin fut un homme de cabinet, mais saint Bernard, plus éloquent que lui, fut un homme d'action. C'est sans doute à cause de l'importance dont il a joui de son temps, qu'on a donné aux religieux de Cîteaux, qui sont sortis du monastère de Clairvaux, dont il était abbé, le nom de *bernardins*. Mais quant aux religieuses *bernardines*, il est difficile d'assigner la raison pour laquelle elles ont pris ce nom, puisqu'elles n'ont eu rien de commun avec saint Bernard, et que le premier monastère de femmes, de l'ordre de Cîteaux, fut fondé, il est vrai, du temps de saint Bernard, mais par saint Étienne, abbé de Cîteaux, entre les mains duquel saint Bernard lui-même avait fait ses vœux. Le premier monastère de femmes fut celui de Tart, fondé en 1120, dans le diocèse de Langres.

En 1212, Alphonse dota la même ville d'un autre établissement pieux, en y fondant un hôpital pour recevoir les pèlerins qui y passaient. Il y mit, pour le desservir, douze frères convers de l'ordre de Cîteaux ; et pour imiter l'exemple donné, dans le siècle précédent, par Robert d'Arbrissel, il voulut que ces hospitaliers fussent soumis à l'abbesse de *las Huelgas*, qu'il chargea en même temps de venir au secours de ce nouvel hôpital dans ses moments de détresse.

Les hospitaliers de Burgos prirent la croix que portaient les chevaliers de l'ordre de Calatrava, qui étaient comme eux de l'ordre de Cîteaux, et firent de vains efforts pour s'affranchir de la dépendance de l'abbesse de *las Huelgas*. Ils ne purent jamais se soustraire à son autorité.

Une des plus belles abbayes de bernardines, en France, était celle de Saint-Antoine, dans le faubourg de ce nom, près de Paris. L'abbesse avait la seigneurie d'une partie de ce faubourg. Cette maison avait été fondée vers la fin du douzième siècle. Le seigneur de Saint-Mandé lui avait donné 30 arpents de son domaine et de grosses sommes. Elle fut érigée en abbaye par Eudes de Sulli, évêque de Paris. L'église, qui existait encore en 1789, et qui depuis a été abattue, passait pour avoir été construite par

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

(PAGE 84)

ordre de saint Louis. C'était un monument gothique très-estimé. C'est aujourd'hui une place, et le monastère est changé en hôpital.

L'habillement des bernardines consistait en une robe blanche, un scapulaire noir et une ceinture de la même couleur. Au chœur, elles portaient des manteaux, et les sœurs converses étaient habillées de couleur tannée. Les novices étaient en blanc.

ORDRE DE PRÉMONTRE

De toutes les congrégations de chanoines réguliers, une des plus célèbres est sans contredit celle des *prémontrés*, établie par saint Norbert.

Les premiers religieux de Prémontré étaient si pauvres, que toutes leurs ressources consistaient à aller couper du bois dans la forêt, où ils demeuraient; à en charger un âne, la seule bête de somme qu'ils possédassent, et à l'aller vendre à Laon. L'argent qui en provenait était converti en pain, qui était leur unique nourriture, et pour se mettre à table, il fallait attendre le retour de ceux qui étaient chargés de rapporter de la ville ce faible aliment. Mais trente ans après la fondation de l'ordre, il comprenait déjà une centaine d'abbayes, tant en France qu'en Allemagne.

Pendant environ cent vingt ans, les Prémontrés jeûnaient continuellement, et ne mangeaient ni viande, ni œufs, ni laitage. Mais vers l'an 1245, les papes adoucirent la rigueur de cette règle.

On a vu plusieurs grands seigneurs prendre l'habit dans cet ordre entre autres un comte de Namur, nommé Godefroid, qui se fit religieux à l'abbaye de Floreffe, qu'il avait fondée. Thibaut, comte de Champagne, en eût fait autant, si saint Norbert ne s'y était opposé, en lui disant qu'il ferait plus de bien en gouvernant ses États, qu'en se faisant moine. Il y eut un moment où cet ordre comptait mille abbayes d'hommes, cinq cents de filles, et trois cents prévôtés. Il s'étendait jusque dans la Syrie.

Les religieux Prémontrés étaient vêtus de blanc, avec un scapulaire par-dessus la soutane. En ville, ils portaient le chapeau blanc, et, à la couleur près, qui était blanche, leur costume était celui des autres ecclé-

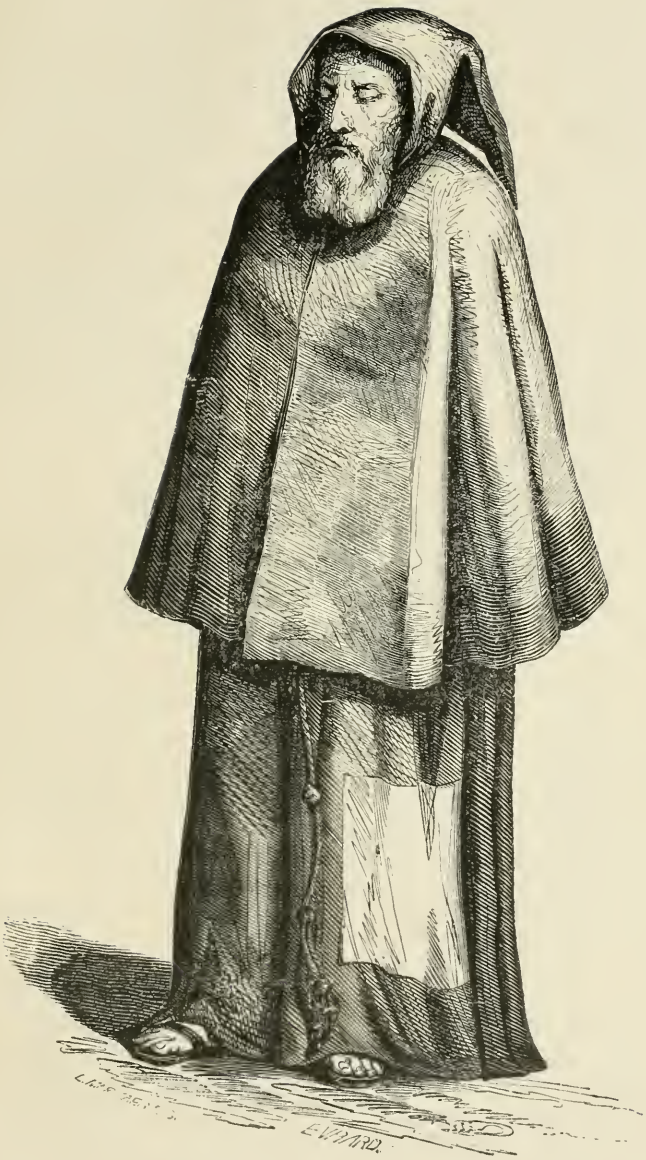

CAPUCIN EN MANTEAU

(PAGE 90)

siastiques. Au chœur, ils avaient un surplis et l'aumusse blanche, en été ; et l'hiver, le rochet, la chape et le camail blanc.

Les religieuses de l'ordre de Prémontré portaient le nom de *Norbertines*. La première qui reçut le voile, des mains mêmes de saint Norbert, fut la femme d'un gentilhomme, nommé Ricovere. Une princesse de Poméranie, la fille d'un landgrave de Hesse, une comtesse de Brienne et plusieurs autres femmes distinguées embrassèrent cet institut. En 1219, on vit en un même jour huit sœurs d'un gentilhomme du Brabant, nommé Reyniers, prendre toutes ensemble le voile dans l'abbaye de Pellenberg, près de Louvain.

D'abord ces filles habitaient les mêmes maisons que les hommes ; mais ce mélange ne dura que jusqu'à l'an 1137. Alors elles furent établies dans des maisons particulières, où les monastères d'hommes devaient se charger de les nourrir. Ces religieuses portaient au chœur un grand manteau, avec une aumusse blanche, comme chanoinesses.

CONGRÉGATION DU MONT-VIERGE

A l'époque où saint Bruno terminait, dans la Calabre, sa vie obscure et contemplative, à peu près un siècle avant l'apparition des ordres mendiants, époque où un héros de race normande fondait, dans les contrées les plus méridionales de l'Italie, le royaume de Naples, il se forma, dans le même pays, un nouvel ordre, qui, comme ceux dont nous avons déjà parlé, tire son nom d'une des montagnes de cette péninsule. C'est celui que l'on appelle du Mont-Vierge, en italien *Monte Vergine*.

Le fondateur était un Piémontais d'une famille distinguée, orphelin dès le berceau, et qui avait été élevé, jusqu'à l'âge de quinze ans, par un de ses parents. Il se nommait Guillaume.

Un goût, pour ainsi dire, inné le portait vers les choses pieuses, et libre de se livrer à l'attrait qu'il se sentait, il laissa là tous les avantages que sa fortune pouvait lui offrir, pour entreprendre un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle.

On vit donc sur les chemins un jeune homme à peine adolescent, vêtu

CAPUCIN A ROME, ALLANT DIRE LA MESSE

pauvrement, marcher nu-pieds, demandant l'aumône sur sa route, et portant sur sa chair deux cercles de fer autour de ses reins.

De retour de ce pèlerinage, il allait en commencer un autre qu'il voulait faire d'une manière aussi dure que le premier. Son projet était d'aller visiter les Saints Lieux, à l'époque où cette dévotion était fort commune, peu de temps avant la première croisade. Mais il changea de résolution, et voulant suivre l'exemple de saint Bruno, qui vivait alors, il prit le parti de s'enfoncer dans la retraite.

Il quitte donc son pays, et passe dans la Pouille, où il trouve un personnage fameux par sa piété et ses talents, et qui venait de fonder un nouvel ordre. Il s'associe avec lui ; mais peu de temps après, il le quitte pour aller à son tour en fonder aussi un dans la Calabre.

Il s'établit sur la montagne où était le tombeau de Virgile et qu'on appelait pour cela le mont Virgilien. Mais depuis que saint Guillaume y eut élevé une église à l'honneur de la sainte Vierge, cette montagne a reçu le nom de *Mont-Vierge*, et c'est sous ce nom qu'est connu l'ordre fondé par saint Guillaume.

Cette congrégation commença en 1119, sous Calixte II. Ce n'étaient d'abord que quelques cellules bâties sur cette montagne, et qu'habitaient, sous le nom d'ermites, quelques hommes qui avaient demandé à Guillaume la permission de vivre avec lui, et de partager sa vie pénitente.

Ils commencèrent par vivre d'aumônes, travaillèrent des mains, et se livrèrent à de grandes mortifications.

Les religieux du Mont-Vierge portent l'habit blanc, composé d'une robe avec un scapulaire, et un grand froc au chœur, comme les bénédictins. Hors de leurs maisons ils ont un manteau blanc de la même forme que celui des autres ecclésiastiques, avec un chapeau blanc doublé d'une toile noire.

Les religieuses portaient une robe blanche serrée d'une ceinture de cuir de la même couleur, une guimpe, et, par-dessus leur coiffe, un grand voile noir d'une étoffe légère, et dans les cérémonies elles avaient un grand manteau qui traînait jusqu'à terre.

Le principal monastère de ces religieuses était celui de Guglieto, dont nous avons parlé. La supérieure de cette maison portait la crosse et le nom d'abbesse.

Le supérieur du monastère d'hommes qui y était joint était aussi un abbé et portait les ornements pontificaux ; et comme c'est là qu'est le

CLARISSE

(PAGE 90)

tombeau du fondateur de l'ordre, ce monastère porte le nom de Saint-Guillaume.

FRANCISCAINS

Vers la fin du douzième siècle, les sectaires d'alors, connus sous les noms de Vaudois, Cathares, Albigeois, etc., ne cessaient d'invectiver contre le clergé et les moines, leur reprochant leurs mœurs et leurs richesses.

Qu'en est-il arrivé? Deux ordres nouveaux apparurent tout à coup, et, pour faire voir de quoi étaient capables les ministres de la religion, ils dirent à leurs ennemis :

« Vous ne nous reprocherez plus nos richesses, notre luxe et nos mœurs relâchées. Nous ne voulons plus rien avoir. Nous renonçons à toute propriété. Nous marcherons nu-pieds, un bâton à la main, à peine vêtus et ceints d'une grosse corde. Nous mangerons ce qu'on voudra bien nous donner, et nous suivrons à la lettre l'ordre du Sauveur, qui a dit qu'il ne fallait s'inquiéter ni de son vêtement, ni des aliments nécessaires à la vie. Qu'aurez-vous à dire alors, et trouverez-vous encore matière à gloser sur notre compte? »

Voilà ce qu'ont répondu les frères mineurs et prêcheurs aux déclamations et aux invectives des Albigeois, etc.

Le douzième siècle a donc amené une nouvelle ère dans l'Eglise, et opéré, pour ainsi dire, une révolution dans l'ordre monastique.

Jusque-là on avait vu se former des établissements religieux sous le nom d'abbayes, et gouvernés par des abbés. D'abord pauvres, puis laborieux par nécessité, ils finissaient par devenir très-riches.

Au lieu d'abbayes, nous allons voir s'élever des *couvents*, gouvernés par des chefs désignés par de nouveaux noms, tels que *gardiens*, *ministres*, etc. Au lieu de moines opulents, nous aurons sous les yeux des moines *mendiants*, se dévouant à une pauvreté complète.

Le premier ordre qui parut sous cette bannière fut celui de saint François.

Ce saint donna à ses disciples le nom de *frères mineurs*, par humilité, voulant qu'ils se regardassent comme les derniers des hommes.

GÉNÉRAL DES MOINES DE SAINT-SYLVESTRE

(PAGE 92)

En 1219, le nouvel ordre était déjà si nombreux, que dans un chapitre général, qui fut assemblé à la *Portioncule*, il s'y trouva cinq mille religieux.

RÉFORMES DIVERSES

DANS L'ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

Saint François d'Assise mourut trop tôt pour donner à son ordre toute la stabilité dont il avait besoin. Le F. Hélie, qui lui succéda dans le gouvernement de ce nouvel institut, et qui avait déjà été son vicaire général pendant ses longs voyages, n'était pas animé du même esprit que le saint fondateur. Ce moine peu fervent porta plusieurs atteintes à la discipline de l'ordre, et l'autorité, dont il était revêtu, y introduisit plusieurs abus, qui affaiblirent sensiblement l'amour de la pauvreté, que saint François n'avait cessé de recommander à ses disciples. Cela fut cause que plusieurs religieux, gémissant de voir le relâchement introduit dans l'ordre, s'en séparèrent, pour former à part de nouvelles congrégations, dont la vie fût plus conforme à ce que prescrivait la règle.

En 1379, trois franciscains français, de la province de Touraine, établirent la réforme dans leur patrie, où en peu de temps ces nouveaux observantins eurent onze couvents, qui fournirent des sujets pour aller en fonder d'autres en Espagne et en Allemagne. Ces observantins de France prirent le nom de *cordeliers*, de la corde qui leur servait de ceinture. On les désignait sous le nom de *liés de cordes*, d'où est venu celui de *cordeliers*.

Mais une des réformes les plus célèbres des frères mineurs est celle des *capucins*. Celui qui passe pour en être le fondateur, est Matthieu de Baschi, frère mineur d'un couvent d'Italie. Par une exception singulière, ni le fondateur, ni les premiers propagateurs de cette congrégation, n'ont été entourés de cette vénération dont se sont montrés dignes la plupart de ceux qui ont fondé des associations religieuses. L'un (Matthieu de Baschi) eut quelquefois l'air d'un visionnaire. Un autre (Ochin), après avoir été général de son ordre, a apostasié et s'est marié. Un troisième (Louis

DOMINICAIN

(PAGE 94)

de Fossembrun) a plutôt joué le rôle d'un brouillon avide de pouvoir, que celui d'un religieux fidèle à son vœu d'obéissance.

Voici comment on raconte l'établissement de cette réforme. Matthieu de Baschi croit voir, une nuit, saint François qui lui apparaît revêtu d'un grand capuce pointu, et lui ordonne de prendre le même accoutrement. Aussitôt Matthieu prend une vieille tunique, y attache le grand capuce, et, désertant son couvent sans permission, va droit à Rome se présenter au pape Clément VII, avec ce nouveau costume. Le pape lui permet de vivre en ermite, et de prendre des compagnons pour vivre avec lui sous le même habit, en se soumettant toutefois à la juridiction du général des frères mineurs. Voilà quels furent, vers l'an 1525, les commencements d'une congrégation qui s'étendit rapidement. Ces réformés reçurent le nom de *capucins*, du costume singulier qu'ils avaient adopté. Ils portaient la barbe longue, des habits rapiécetés et d'un drap grossier, et n'avaient pour chaussure que des sandales qui laissaient leurs pieds à découvert. Tout chez eux annonçait la pauvreté. Ils ne chantaient pas l'office, et ne faisaient que le réciter à voix demi-basse et monotone.

CLARISSES ET PÉNITENTS

DU TIERS ORDRE DE SAINT FRANÇOIS

Les clarisses, comme les franciscains, portent le nom de leur fondatrice.

Une jeune vierge d'Assise, Clarice, contemporaine et compatriote de saint François, née de parents qui tenaient un rang distingué dans cette ville, fut la première femme, et jusqu'ici la seule, qui, dans l'Occident, eut l'honneur d'instituer un ordre qui porte son nom.

RELIGIEUSE DOMINICAINE

(PAGE 96)

MOINES DE SAINT SILVESTRE

Saint Silvestre, contemporain de saint François d'Assise, était, comme lui, destiné à se brouiller avec son père, pour avoir suivi l'attrait de la grâce et obéi à sa vocation.

Il bâtit un monastère sur le mont Fano, près de Fabriano, dans la Marche d'Ancône, en 1231, et y jeta les fondements de son ordre, qui prit d'abord le nom de *Monte-Fano*, et il donna à ses moines la règle de saint Benoît, leur recommandant surtout la plus grande pauvreté, à l'instar des franciscains.

Son ordre fut réuni à celui de Vallombreuse au dix-septième siècle, mais cette réunion ne dura pas longtemps.

L'usage de la viande est interdit aux silvestrins, excepté le cas de maladie. Les œufs et le laitage leur sont aussi défendus les vendredis et les jours de jeûne établis par l'Église. Ils ont en outre des jeûnes prescrits par leurs règles, et ils doivent les observer même en voyage, à moins que leurs supérieurs ne les en dispensent.

Le chapitre général de l'ordre se tient tous les quatre ans, pour la nomination des emplois supérieurs. Le général est habillé en violet comme les évêques et en porte le costume.

L'habit des religieux consiste en une robe et un large scapulaire avec un capuce, le tout couleur de bleu turquin. Leurs chemises sont de serge. En ville ils portent un froc ou un manteau comme les ecclésiastiques séculiers.

Un de leurs monastères portait le nom de saint Bonfils, évêque de Foligni, qui avait quitté son siége, pour se faire silvestrin.

Les abbés de cet ordre pouvaient officier trois fois par an pontificalement dans leur monastère, et le général avait le droit de donner les ordres mineurs aux religieux qui dépendaient de lui.

RELIGIEUX SACHET

(PAGE 98)

DOMINICAINS.

Saint Dominique, fondateur de cet ordre, vint au monde, en 1170, à Calahora, dans la Vieille-Castille. Deux de ses frères furent, comme lui, prêtres, et l'un d'eux embrassa son institut.

Dominique, considérant combien les peuples avaient besoin d'être instruits, et combien il était important de détruire les préventions que les hérétiques avaient contre les ecclésiastiques, imagina de fonder un ordre nouveau, composé de religieux qui se dévoueraient à la prédication, et s'y prépareraient par des études spéciales, en même temps qu'ils donneraient aux autres l'exemple de toutes les vertus chrétiennes portées à la plus haute perfection. Il s'en ouvrit à plusieurs évêques du midi de la France, plus à portée que d'autres de juger de l'opportunité de son projet, et, d'après leur avis, il le mit à exécution.

Seize des missionnaires, qui travaillaient avec lui depuis longtemps, entrèrent dans ses vues, et ils fondèrent leur première maison, à Toulouse, en 1215, sous la protection de l'évêque de cette ville. Ils prirent la règle de saint Augustin, s'obligèrent à des jeûnes rigoureux, à l'abstinence de la viande, et à ne vivre que d'aumônes, sans toutefois refuser les biens qu'on pourrait leur donner. Ils prirent pour habillement une robe blanche, avec un capuchon de la même couleur, sur laquelle ils mettaient, en voyage, un manteau noir, avec un capuce également noir.

Cet ordre fut approuvé par le pape Honorius III, en 1216. Ce même pontife créa même dans son palais un nouvel office, sous le nom de *Maître du Sacré Palais*, pour y être exercé par un dominicain, qui était comme le théologien domestique du souverain pontife, et l'ordre prit le nom de *frères prêcheurs*.

Cet ordre se répandit fort rapidement. Saint Dominique en établit des monastères à Rome, dans beaucoup d'autres villes d'Italie, en Espagne, en Pologne, en France et jusqu'en Écosse. Celui qu'il établit à Paris était dans la rue Saint-Jacques, d'où les dominicains portaient, en France, le nom de jacobins.

TRINITAIRE DÉCHAUSSÉ

(PAGE 100)

DOMINICAINES

Dans les instituts religieux, qui comprenaient trois ordres, le premier était celui des hommes, le second celui des femmes, et le troisième, appelé *tiers ordre*, était composé de personnes engagées dans le monde et de différent sexe, comme nous l'avons déjà dit.

Le premier en date était ordinairement celui des hommes ; c'était celui qui avait occupé la première pensée du fondateur. Il n'en est pas de même dans l'institut de saint Dominique. C'est par les femmes qu'il a commencé, et les dominicaines ont paru au monde neuf ans avant les dominicains.

Dominique s'était aperçu que, soit par insouciance, soit par défaut de moyens, beaucoup de gentilshommes des pays infectés par les albigeois négligeaient l'éducation de leurs enfants, et surtout de leurs filles ; ce qui les exposait à se laisser aller aux séductions de l'hérésie. Il en parla à quelques évêques des environs, et leur dit qu'il conviendrait d'établir une maison où l'on pourrait réunir un certain nombre de demoiselles de bonnes familles, pour y être élevées dans les principes de la religion catholique, et être à l'abri des dangers qu'elles couraient dans le monde.

Le saint fondateur ne les obligea point à de grandes austérités, mais il leur traça un plan de vie pour les occuper utilement et les rendre indépendantes, par le travail, des secours étrangers. Il leur donna pour supérieure Guillemette de Fanjaux, qui était la dernière professe.

Les religieuses de cet ordre n'étaient pas cloîtrées, mais elles n'en étaient pas moins régulières dans leur conduite. Elles pouvaient hériter et jouir des biens que leurs parents leur laissaient. Elles portaient un costume différent de celui des autres dominicaines, c'est-à-dire, en hiver, une robe noire doublée d'hermine, descendant jusqu'à mi-jambes par-dessus leur robe blanche.

Il y eut aussi des dominicaines du tiers ordre, parmi lesquelles deux sont canonisées ; ce sont sainte Catherine de Sienne, en Toscane, et sainte Rose de Lima, au Mexique.

RELIGIEUSE TRINITAIRE

(PAGE 100)

SACHETS

Nous allons parler d'un ordre éteint depuis bien longtemps, dont l'origine est inconnue, ainsi que les événements qui ont amené son extinction. Ce sont les *sachets*, dont l'existence nous est attestée par un grand nombre d'auteurs, sans que ces religieux aient jamais joué un grand rôle dans l'Église, ni produit aucun homme remarquable.

On leur a donné différents noms. Mathieu Paris les nomme *fratres saccati;* saint Antonin, *fratres saccitæ;* Ciaconius, *saga de pœnitentia Christi;* Samson de La Haye, *fratres saccarii;* ce qui se traduit en français par *sachets*, c'est-à-dire, porteurs de sacs, de la façon de leur habit, qui par son ampleur ressemblait à un sac, comme les paletots que portent aujourd'hui nos jeunes gens, qui par leurs habits nous rappellent les sachets, et par leur barbe, les capucins.

Le vrai nom de ces religieux était celui de *pénitents de Jésus-Christ.*

Les sachets paraissent avoir été des ermites, qui se disaient les disciples de saint Augustin, et qui existaient déjà avant la réunion en un seul ordre et sous un même général, que fit Alexandre IV, de toutes les congrégations qui prétendaient suivre la règle de ce saint docteur, comme nous l'avons vu page 46.

Voici, suivant le P. Marquez, dans ses *Origines des frères ermites de saint Augustin*, quelle est celle des frères sachets.

Un homme de Mantoue, ayant eu une altercation avec sa femme, la quitte et va trouver un saint personnage, nommé Jean Bon, qui vivait en ermite dans une petite maison près de Césène, dans l'intention de vivre avec lui dans sa solitude. Le saint ne veut pas le recevoir, et va avec lui à Mantoue pour le réconcilier avec sa femme. Ces deux époux, ainsi réunis, conçoivent une telle estime du genre de vie que menait notre saint, qu'ils vont, quelque temps après, le retrouver tous deux et le supplient de les admettre au nombre de ses disciples et de les recevoir dans l'ordre de la pénitence de Jésus-Christ qu'il venait d'instituer, tant pour les hommes que pour les femmes.

Mais cette histoire n'est appuyée sur aucune preuve solide.

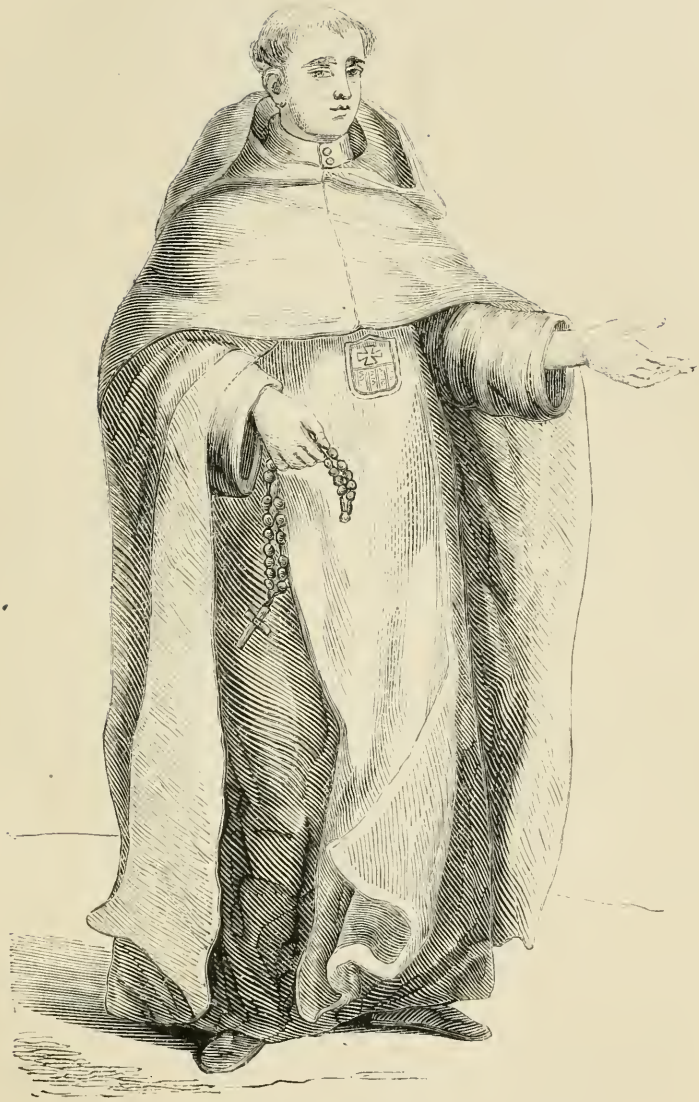

RELIGIEUX DE LA MERCI

(PAGE 102)

TRINITAIRES

Au douzième siècle, on connaissait bien quelques ordres religieux, institués pour défendre les chrétiens contre les infidèles. Mais leurs efforts n'étaient que *préventifs*, et ne tendaient qu'à empêcher le malheur; ils étaient impuissants pour y remédier quand il était arrivé.

Alors, comme aujourd'hui, les sectateurs de l'islamisme aimaient à faire la chasse aux hommes, et surtout aux chrétiens, et dès que ceux-ci étaient tombés entre leurs mains, ils en étaient traités avec plus de barbarie que les esclaves chez les anciens. Une fois dans les fers des musulmans, ces malheureux étaient oubliés de tout le monde; la politique ne s'occupait plus d'eux, et aucun cartel d'échange ne venait les rendre à leur patrie. La religion seule, consolatrice universelle, pouvait donc venir à leur secours, et, pour une œuvre aussi grande, il lui plut, selon son usage, d'employer les moyens en apparence les plus faibles.

Un simple ermite français avait suffi autrefois pour remuer tout l'Occident, et pour l'envoyer, pour ainsi dire, en masse, débarrasser les saints lieux de la présence des infidèles. Ce fut aussi le même enthousiasme qui inspira à deux ermites de la même nation, un siècle plus tard, la pensée d'aller enlever aux infidèles les prisonniers que les combats avaient laissés entre leurs mains, ou qui y étaient tombés de toute autre manière.

Honneur à saint Jean de Matha, à saint Félix de Valois, ces deux philanthropes chrétiens, qui fondèrent les trinitaires.

La règle des trinitaires, fort dure dans les commencements, puisqu'elle leur défendait l'usage de la viande et du poisson, excepté les jours de fête, fut mitigée dans la suite par Clément IV, en 1267. Ce pontife leur permit de voyager à cheval, et de manger de la viande et du poisson.

Cet ordre avait autrefois 250 maisons, tant en France qu'en Espagne, en Portugal et en Italie. Il y en eut même 43 en Angleterre, 9 en Écosse, et 52 en Irlande. C'était à Cerfroid que se faisait l'élection du général, qui y faisait sa résidence. Le supérieur de chaque maison portait le nom de *ministre*. Les trinitaires suivaient la règle de saint Augustin, et chan-

INSTITUTE OF MEDIAEV

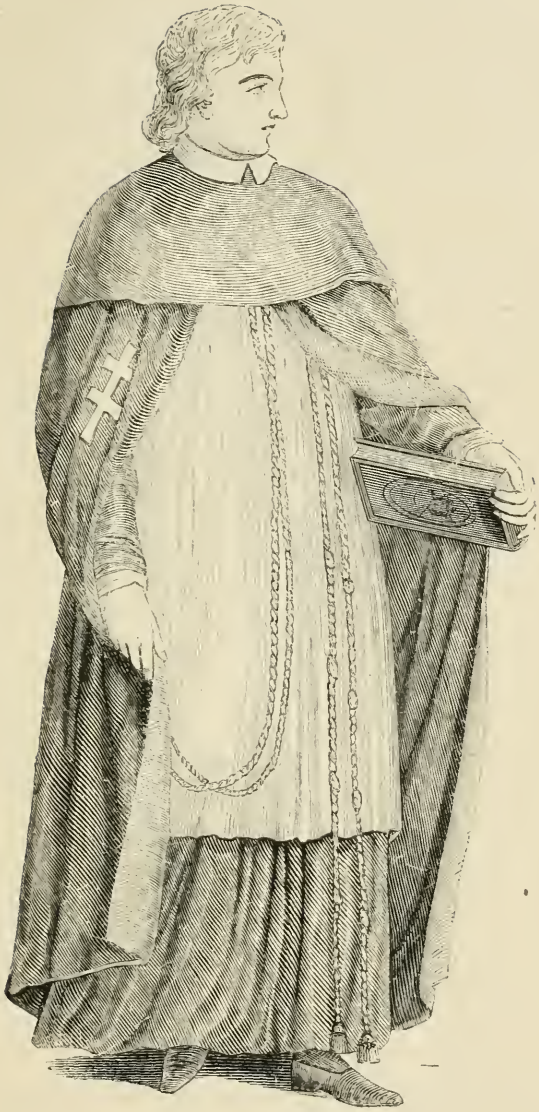

RELIGIEUX DE L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE
(PAGE 104)

LIBRARY

taient l'office canonial. Leur obligation principale était de ramasser des aumônes, pour aller racheter les esclaves chrétiens pris par les barbaresques. Ils y consacraient eux-mêmes le tiers des revenus de chacune de leurs maisons.

Une réforme s'introduisit dans cet ordre, en 1573 et 1576 : la maison de Cerfroid fut la première à l'adopter. Elle obligeait les trinitaires à ne pas porter de linge, à chanter matines à minuit, et à ne faire gras que le dimanche.

En 1594, les trinitaires espagnols embrassèrent une réforme encore plus sévère, et ils formèrent ce qu'on appela depuis les *trinitaires déchaussés*.

ORDRE DE LA MERCI

L'ordre de la Sainte Trinité parut si utile dans l'Église, que peu de temps après, on en vit surgir un autre conçu à peu près sur le même plan, et concourant au même but. Ce dernier fut consacré à la sainte Vierge, parce qu'on crut que c'était elle qui en avait inspiré l'idée, en apparaissant la même nuit à trois personnes différentes. La fête de cette apparition se fait le 24 septembre, et porte le nom de *Festum B. M. de Mercede*. Du mot *Mercede* on a fait *Merci*, et de là cet ordre a été appelé l'*ordre de Notre-Dame de la Merci*.

Les trois personnages qui, d'après le témoignage d'un grand nombre d'écrivains, parmi lesquels on peut nommer le savant P. Touron, dominicain, et Benoît XIV, ont eu, la même nuit, cette révélation de la sainte Vierge, sont saint Pierre Nolasque, gentilhomme français, saint Raymond de Pegnafort, gentilhomme espagnol, et Jacques Ier dit le Victorieux, roi d'Aragon.

Cet ordre, dans les commencements, était composé de deux sortes de personnes; de *chevaliers*, dont l'habillement ne différait de celui des séculiers qu'en ce qu'ils portaient une écharpe ou scapulaire, et de *frères*, engagés dans les ordres sacrés, qui faisaient l'office divin. Les chevaliers gardaient les côtes, pour empêcher les incursions des Mores; mais ils étaient obligés d'assister au chœur, quand ils n'étaient pas de service.

ERMITE DE SAINT PAUL

(PAGE 166)

Saint Pierre Nolasque lui-même n'a jamais été prêtre. On prit parmi les chevaliers, quoique inférieurs en nombre aux *frères*, les sept premiers généraux ou commandeurs. Le premier prêtre qui ait possédé cette dignité est Raymond Albert, élu en 1317. Les papes Clément V et Jean XXII ayant ordonné que les prêtres seuls pourraient être élevés au généralat, les chevaliers se séparèrent de l'ordre de la Merci, et furent incorporés dans d'autres ordres militaires. Celui de la Merci est connu sous le nom d'*ordre royal, militaire et religieux de Notre-Dame de la Merci, pour la rédemption des captifs*. Il possède en Espagne des commanderies fort riches. Il a huit provinces en Amérique, trois en Espagne, et en avait une dans le midi de la France, sous le nom de *province de Guyenne*. Il y avait déjà un établissement de cet ordre à Paris en 1515. Il n'en reste plus rien depuis la révolution de 1789. Les religieux de la Merci n'étaient pas obligés, par leurs constitutions, à de grandes austérités.

ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

Godefroi de Bouillon qui, avant de partir pour la croisade, avait fondé, à Anvers, un chapitre de chanoines, en fonda également un à Jérusalem, quand il fut nommé roi de cette ville célèbre.

Ces chanoines, qui prirent le nom du *Saint-Sépulcre*, étaient, dans le principe, séculiers ; mais dans la suite ils devinrent réguliers, lorsque ces établissements le devinrent également dans l'Europe, sous la règle de saint Augustin.

A l'instar de Jérusalem, on vit aussi des chanoines fondés à Joppé, a Acre, au mont des Olives, à Bethléem, au mont Thabor et autres lieux célèbres de ce pays, et qui se disaient *chanoines du Saint-Sépulcre*. Ils formaient tous, sous ce nom, une même congrégation dont le chef-lieu était à Jérusalem.

Plusieurs princes, qui vinrent depuis visiter les saints lieux, emmenèrent avec eux, à leur retour en Europe, quelques-uns de ces chanoines, pour propager cet ordre dans leur pays ; c'est de là qu'on vit des chanoines du Saint-Sépulcre, et même des chanoinesses du même nom,

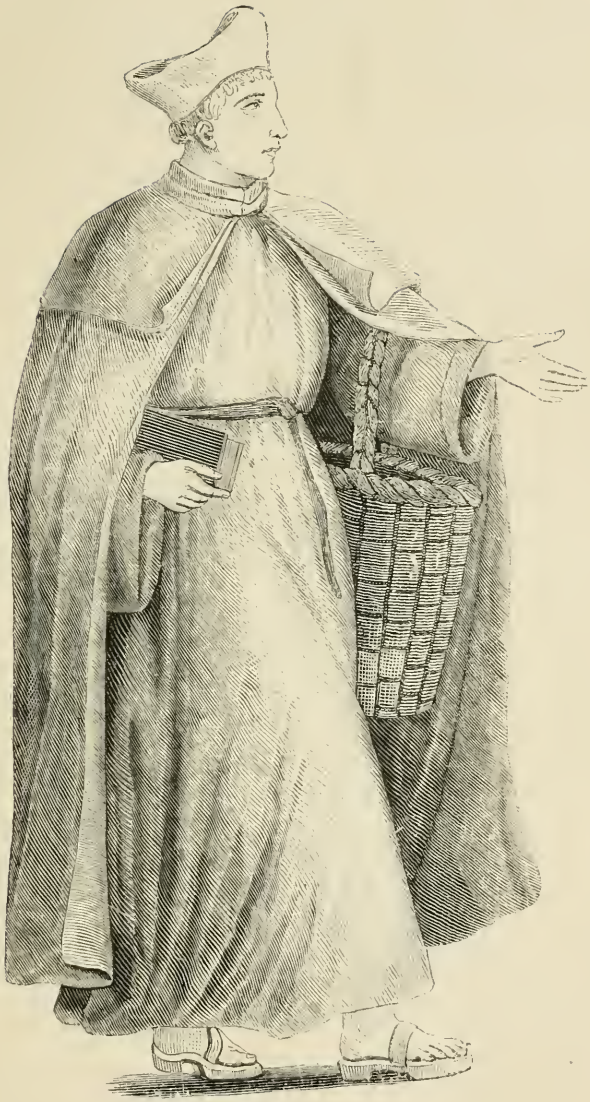

RELIGIEUX JÉSUATE
(PAGE 110)

établis en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, en Espagne et dans les Pays-Bas.

Les religieuses sépulcrines portaient une robe noire, et, comme chanoinesses, un surplis de toile blanche par-dessus, avec une croix double de taffetas cramoisi sur le côté gauche.

L'habit de chœur consistait en un grand manteau noir, duquel pendaient jusqu'à terre deux cordons de laine cramoisis aussi, terminés par deux houppes. Sur le manteau était une croix double au côté gauche. Sur la ceinture qui serrait leur robe, on voyait cinq clous de cuivre en mémoire des cinq plaies de Notre-Seigneur, et elles portaient au doigt un anneau où était gravé le nom de Jésus-Christ avec une croix double.

ERMITES DE DIVERS INSTITUTS

Beaucoup de fondateurs d'ordres religieux ont commencé par mener la vie érémitique. La bonne odeur de leurs vertus attirait autour d'eux des personnes qui voulaient suivre leurs exemples, et s'instruire à leur école. Voilà l'origine de ces associations pieuses qui se sont ensuite étendues dans toute l'Église. Les premiers carmes étaient des ermites; nous avons aussi parlé des ermites de saint Augustin. Dans le même siècle, où ces deux ordres, qui ont pris naissance dans l'Orient, ont été connus en Europe, c'est-à-dire au commencement du treizième siècle, nous voyons d'autres ermites paraître dans l'Église latine, et ces nouveaux ermites, en mémoire de celui qui le premier avait donné l'exemple de ce genre de vie, prirent le nom d'*ermites de saint Paul.*

On reconnaît, pour fondateur de cet ordre, un riche seigneur de Hongrie, nommé Eusèbe, qui, après avoir été chanoine de l'église de Strigonie, distribua tous ses biens aux pauvres, et se retira, l'an 1246, dans une solitude nommée Pisilie, dans la haute Hongrie. Il y vécut quelque temps avec plusieurs compagnons, qui s'étaient joints à lui. Ils étaient cependant séparés les uns des autres, habitant des cavernes, qu'ils avaient trouvées dans ces lieux déserts. Mais, quatre ans après, ils quittèrent la vie érémitique, pour mener celle des cénobites. Ils bâtirent une église, en

HIÉRONIMITE EN ESPAGNE

(PAGE 112)

1250, et demandèrent à d'autres ermites, qui, depuis l'an 1215, vivaient dans un endroit nommé Patach, au diocèse de Cinq-Églises, la règle qu'ils suivaient, et qui leur avait été donnée par l'évêque de cette ville. Ils firent plus : ils demandèrent à se réunir à eux, et prirent leur nom, qui était celui de *saint Paul, premier ermite.*

Les ermites de saint Paul, en Hongrie, portent une robe de drap blanc, un scapulaire, et un capuce attaché à une mozette. Ils laissent croître leur barbe et portent un manteau blanc au chœur. Cet ordre a donné plusieurs évêques à la Hongrie : parmi eux s'en trouve un du nom d'Esterhazi. Un autre religieux de cet ordre, Martinusius Utissenovich, et qui devint évêque de Varadin, gouverna la Hongrie, en qualité de tuteur unique du fils de Jean Zapolski, qui avait été reconnu pour roi par une partie de la nation hongroise : il fut même élevé à la dignité de cardinal par Jules III.

Les ermites portugais portent une tunique de couleur tannée, un scapulaire, un manteau et un chapeau noir. A l'habillement près, ces ermites ont les mêmes observances que ceux de Hongrie.

Il y avait aussi en France des ermites du nom de saint Paul : mais ils étaient plus connus sous celui de *frères de la mort*, parce qu'ils portaient une tête de mort représentée sur leur scapulaire.

Ces ermites français de saint Paul avaient des couvents dans les villes et dans les bois, où ils pouvaient vivre en solitaires, avec la permission des supérieurs. Ils devaient seulement se réunir aux autres religieux dans l'église du couvent, les dimanches et fêtes. S'ils étaient prêtres, on leur envoyait, les autres jours, un frère pour leur servir la messe dans leur solitude. S'ils n'étaient pas prêtres, on leur en envoyait un, pour leur dire la messe, et on leur apportait à manger.

Ceux qui habitaient les villes, devaient visiter et servir les malades, et leur procurer les derniers sacrements, quand ils étaient en danger de mort. Ils ensevelissaient les morts, visitaient les prisonniers, leur portaient des aumônes, et leur faisaient des instructions. Ils conduisaient les condamnés au supplice, et leur offraient les consolations de la religion. Il y avait toujours deux de ces religieux dans les hôpitaux, pour avoir soin des malades, et les assister dans tous leurs besoins.

La pensée de la mort était sans cesse présente à l'esprit de ces ermites. C'est pour cela qu'ils en portaient la figure sur leurs habits. Le jour qu'ils prononçaient leurs vœux, on les couchait dans un cercueil couvert d'un

ERMITE DE SAINT PIERRE DE PISE
(PAGE 114)

drap mortuaire. On chantait sur eux le *De profundis*, et chaque religieux jetait de l'eau bénite sur le nouveau profès, en lui disant : *Mon frère, vous êtes mort au monde : vivez pour Dieu.* Le sceau du supérieur général portait pour empreinte une tête de mort, entourée de ces deux mots : *Memento mori.* Au bas de chaque page de leurs constitutions, on lisait cette sentence : *Il faut mourir.*

Leur habillement consistait en une robe de gros drap gris-blanc, un manteau de la même couleur, un capuce noir tombant sur les épaules et terminé en pointe, un scapulaire avec une tête de mort et deux os en croix. Ils marchaient nu-pieds avec des sandales de cuir.

JÉSUATES DE SAINT JÉROME

Les jésuates furent fondés par Jean Colombini, un des principaux citoyens de Sienne, alors république, comme l'étaient, au moyen âge, presque toutes les villes d'Italie.

Pie V mit les jésuates au nombre des ordres mendiants. Pendant deux siècles ce n'étaient que des laïques, comme nous voyons aujourd'hui les *frères de la doctrine chrétienne.* Ils n'avaient d'autres prières à réciter qu'un certain nombre de *Pater* et d'*Ave Maria.* Ils passaient leur vie à aller dans les hôpitaux soigner les malades, et exerçaient quelques métiers. Ce n'est qu'en l'année 1606 que Paul V leur permit de prendre les ordres sacrés et de faire le grand office romain.

Dans beaucoup de maisons, ils composaient des médicaments qu'ils donnaient gratuitement aux pauvres. D'autres distillaient des liqueurs, d'où on les appelait en Italie *gli padri dell' acquavita.* C'est ainsi qu'à Paris les carmes composaient l'eau de mélisse, qu'on appelait *l'eau des carmes.*

L'ordre des jésuates fut supprimé, en 1668, par Clément IX, à la demande de la république de Venise. Comme les maisons qu'ils avaient dans ce pays étaient fort riches, les Vénitiens exposèrent au saint-père que leur suppression fournirait à la république les moyens de soutenir la guerre contre les Turcs qui faisaient alors le siége de Candie. Mais le pape assigna à tous ces religieux des revenus suffisants pour le reste de leur vie.

BÉNÉDICTIN DU MONT OLIVET

(PAGE 116)

La bulle qui supprima les jésuates n'atteignit pas les religieuses de ce nom, qui avaient été fondées, du vivant de Colombini, par sa cousine Catherine Colombini. Elles avaient des établissements à Florence, à Pistoie, à Lucques, à Pise et à Bologne.

HIÉRONIMITES EN ESPAGNE

En voyant plusieurs ordres religieux prendre le nom d'hiéronimites, faut-il en conclure que saint Jérôme les ait institués et qu'ils suivent une règle qu'il leur ait prescrite? Ce serait une erreur.

Les premiers religieux de ce nom qui parurent en Espagne venaient d'Italie, conduits par un saint personnage, natif de Sienne, qui était du tiers ordre de saint François. Il amena avec lui sept ou huit compagnons, d'après une vision qu'il crut avoir eue, et qui lui représentait le Saint-Esprit répandant des torrents de lumières sur l'Espagne. Ce pays était alors gouverné par Alphonse XI, père de ce fameux Pierre, que l'histoire nomme à juste titre *Pierre le Cruel*. L'Espagne ouvrait alors son sein aux religieux. Les temps sont changés : aujourd'hui elle les repousse. C'était encore le temps où les Espagnols ne voyaient autour d'eux d'autres ennemis que les Mores : aujourd'hui ils n'ont plus d'autres ennemis qu'eux-mêmes.

Ces religieux étrangers se séparèrent et allèrent établir des ermitages en différents endroits. Quelques-uns même passèrent en Portugal.

Le fondateur de l'ordre des ermites de saint Jérôme, en Espagne, fut un seigneur de la cour de Pierre le Cruel. Ce seigneur, nommé Ferdinand Pecha, était chambellan de ce prince. Las d'avoir continuellement sous les yeux l'odieux spectacle des infamies de toute espèce dont se souillait son maître, et ayant eu occasion de connaître les nouveaux religieux qui venaient d'arriver d'Italie, il se démit de sa charge de chambellan, et avec deux autres seigneurs, dont un, évêque de Jaen, était son frère, il renonça au monde et se dévoua à la vie religieuse.

Ayant trouvé à Lupiana, dans le diocèse de Tolède, une église qui appartenait à un de ses parents, il en fit l'acquisition, et fit bâtir alentour

SŒUR DU TIERS ORDRE DES SERVITES
(PAGE 116)

quelques cellules propres à y recevoir des ermites. Cette église, dédiée à saint Barthélemy, devint dans la suite le chef-lieu de l'ordre de saint Jérôme, que Ferdinand Pecha, qui changea son nom en celui de Ferdinand de la Guadalajara, qui était le lieu de sa naissance, fit approuver par le pape Grégoire XI, résidant à Avignon, par une bulle de l'an 1373.

Le pape donna au nouvel ordre le nom de saint Jérôme, et pour règle celle de saint Augustin. Alors ces religieux embrassèrent la vie cénobitique et eurent pour chef Ferdinand Pecha, sous le nom de prieur de saint Barthélemy de Lupiana.

Le pape leur prescrivit pour habillement une tunique blanche, avec un scapulaire tanné, un capuce et un manteau de la même couleur, le tout d'une étoffe commune et d'un prix médiocre. Ferdinand et un autre de ses compagnons furent revêtus de cet habit des mains même du pape, qui reçut en même temps leurs vœux.

L'habillement de ces hiéronimites consistait en une tunique grise, serrée d'une ceinture de cuir, un capuce attaché à une grande mosette, et une chape plissée par le cou, de la même couleur, et ils portaient des sandales de bois.

ORDRE DU MONT-OLIVET

A l'époque où l'ordre des bénédictins, comme un arbre majestueux, couvrait presque toute l'Europe de son ombre, et où l'on devait le croire arrivée à son apogée, on en vit cependant sortir une nouvelle branche, qui devait prouver que sa séve n'était pas encore épuisée. Je veux parler de l'ordre des olivétains, qui parut en Italie au commencement du quatorzième siècle.

La ferveur de cette nouvelle communauté passe tout ce qu'on peut imaginer. Leurs prières, leurs jeûnes étaient continuels, à peine se donnaient-ils le moindre repos. Ils allaient même au delà de ce que prescrit la règle de saint Benoît. Ils se privaient de vin, et pour ne pas être tentés d'en boire, ils allèrent jusqu'à arracher leurs vignes, et bannirent de leur enclos tout ce qui pouvait servir soit à la fabrication, soit à la conservation de cette liqueur. Mais cet excès de mortification passant les bornes de la pru-

RELIGIEUX RÉFORMÉ DE GRANDMONT
(PAGE 118)

dence, ils s'en trouvèrent incommodés, et furent obligés de se désister d'un genre de vie si contraire à la santé. Hélyot dit, à ce propos, qu'ils furent réduits à suivre le conseil de saint Paul, qui ordonne à son disciple Timothée de boire un peu de vin pour soulager son estomac.

L'ordre des olivétains fut approuvé, en 1326, par le pape Jean XXII, et confirmé dans la suite par Clément VI.

Il y eut aussi des religieuses du Mont-Olivet. Elles portaient une robe et un scapulaire blanc avec un voile noir. Les oblates de sainte Françoise, dont nous avons déjà parlé, étaient aussi incorporées dans le même ordre du vivant de leur fondatrice; mais cinq mois après sa mort, elles formèrent un ordre séparé.

Ces oblates, qui ne faisaient pas de vœux, étaient toutes des filles d'extraction noble, vivant chacune en particulier dans une maison commune.

Elles avaient leurs gens de service pour les suivre quand elles sortaient, et pouvaient recevoir des visites et se marier quand cela leur convenait, comme les chanoinesses séculières. Cet ordre n'avait qu'une seule maison, c'était à Rome.

SERVITES

Il y a, à deux lieues de Florence, une montagne environnée de six autres, qu'elle paraît commander. On l'appelle dans le pays *il Monte-Senario*. C'est la traduction de *Mons sani aeris*, qu'il porte à cause de la bonté de l'air qu'on y respire.

Cette montagne est ombragée par une forêt de gros sapins, qui lui fournit un délicieux ombrage et amortit la violence des vents, de manière qu'on y jouit d'une température fort douce qui y produit un printemps perpétuel et rend ce séjour des plus agréables.

Cette solitude, d'une culture facile et d'un excellent rapport, a été le berceau d'un ordre très-répandu en Italie, et qui porte le nom de *servites*.

Il a pour auteurs sept riches Florentins, membres d'une confrérie, qui faisait profession d'une dévotion particulière envers la sainte Vierge.

Un jour de l'Assomption, de l'an 1253, pendant qu'ils assistaient à la

CÉLESTIN
(PAGE 120)

messe solennelle dans leur oratoire, ils se sentirent tous à la fois comme inspirés de se dévouer entièrement au culte de la mère du Sauveur et de se consacrer exclusivement à son service.

L'évêque de Florence leur donna une règle, et leur prescrivit, pour habillement, une chemise de laine, une tunique blanche recouverte d'une autre de couleur noire, avec une ceinture de cuir, un scapulaire et un manteau.

L'ordre, ainsi constitué, s'étendit bientôt par le grand nombre de sujets qui demandèrent à y entrer. Le premier établissement qui s'en fit fut à Sienne. Alexis Falconieri, de Florence, un des sept fondateurs, et Victor, Siennois, un des nouveaux profès, en prirent possession. Les six autres fondateurs furent promus aux ordres sacrés, en 1241, par l'évêque de Florence, et, en 1248, le pape Innocent IV approuva le nouvel ordre, et le mit sous la protection de la sainte Vierge.

GRANDMONTAINS

Le premier monastère de cet ordre etabli dans les pays soumis à la couronne de France, le fut à Vincennes, près de Paris, lieu tristement célèbre par le meurtre du dernier des Condé.

Les rois de France accordèrent de grandes faveurs à ce monastère de Vincennes. Louis XI, en fondant l'ordre de Saint-Michel, voulut que le prieur de ce monastère en fût le chancelier-né. Ce prieur devait confirmer l'élection de l'abbé de Grandmont. Il avait droit de visite dans cette abbaye.

Dans le commencement, le nombre des frères convers surpassait celui des clercs dans cet ordre, ce qui y causa de grands désordres par la rivalité des uns et des autres, et souvent le plus grand nombre tyrannisa le plus faible. Le pape Innocent III y interposa son autorité, et par son ordre l'évêque de Chartres et l'abbé de Saint-Victor de Paris réprimèrent l'insolence des convers, qui l'avaient poussée jusqu'à mettre en prison un de leurs prieurs.

Jean XXII divisa l'ordre des grandmontains en neuf provinces, toutes françaises, et érigea le monastère de Grandmont en abbaye, en 1319. Les

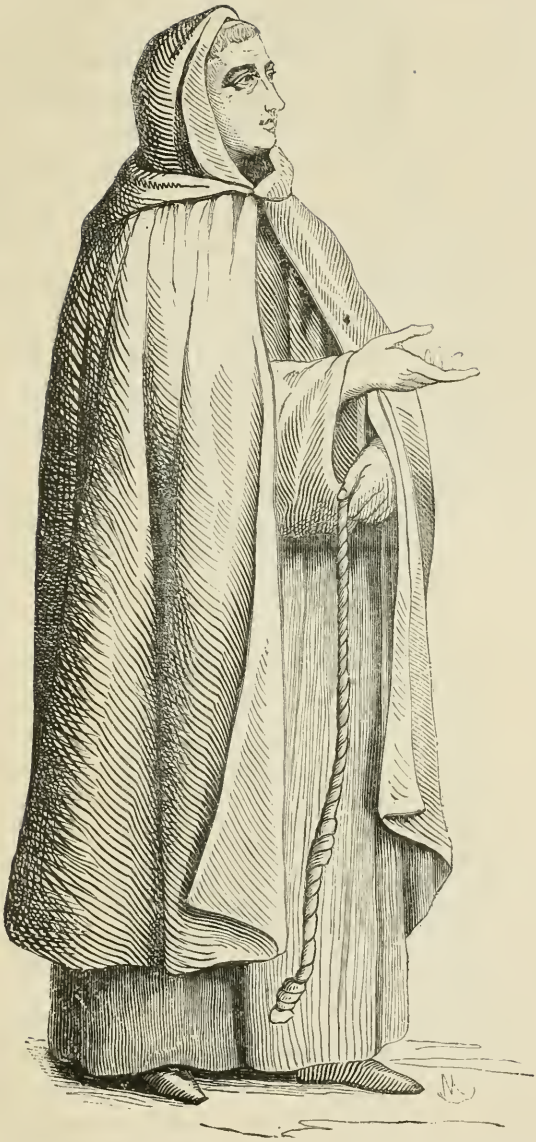

MINIME

(PAGE 122)

autres maisons portaient le nom de prieurés, et l'abbé de Grandmont, général de l'ordre, nommait lui-même aux quatre premiers prieurés qui venaient à vaquer, après son installation.

En 1643, D. George Barny, abbé de Grandmont, tint un chapitre général de tout l'ordre, où il fit adopter plusieurs règlements pour y rétablir l'observance régulière qui s'était beaucoup relâchée.

Le silence leur fut prescrit comme aux chartreux, et il leur était défendu de parler d'affaires politiques sous peine de punition sévère. On construisit une maison particulière auprès de chaque monastère pour y loger les hôtes, et un parloir à l'entrée pour recevoir les visites des gens du monde, qui ne pouvaient jamais entrer dans l'intérieur.

L'habillement des religieux consistait en une robe noire avec un scapulaire auquel était attaché un capuce. Ils portaient un petit collet de toile, large de deux doigts. Au chœur ils étaient revêtus d'un surplis et avaient un bonnet carré.

Il y avait aussi des religieuses de cet ordre, mais on ne sait qui les a fondées. Elles étaient sous la direction de l'abbé de Grandmont.

CÉLESTINS ET MINIMES

Nous allons parler de deux ordres nés presque aux mêmes lieux, mais à deux siècles de distance, l'un et l'autre fondés par deux personnages ayant entre eux plusieurs traits de ressemblance.

Également simples, également contemplatifs, ce n'est pas par la science, par les talents, qu'ils ont marqué dans l'Église; ils ne cherchaient qu'à se cacher au monde. Leurs disciples n'ont jamais aspiré à l'apostolat. Laissant à d'autres les combats contre les hérésies, c'est par leurs prières, leurs austérités qu'ils ont cru leur vocation accomplie. Si, malgré eux, nos deux fondateurs se sont vus arrachés à leur solitude chérie, et ont été étonnés de se voir placés sur un théâtre si peu accommodé à leurs goûts, cet éclat éphémère n'a duré qu'autant que la contrainte qui les y retenait.

URSULINE
(PAGE 124)

LIBRARY

Nous parlons de saint Pierre-Célestin, et de saint François de Paule, fondateurs, l'un des Célestins, l'autre des Minimes.

Les célestins ne mangeaient pas de viande, à moins d'être malades. Ils chantaient matines à deux heures du matin. Les œufs et le lait leur étaient interdits pendant l'avent et le carême. Leur habillement consistait en une robe blanche, un capuce et un scapulaire noir. Au chœur et en ville, ils portaient un froc noir et le capuce par-dessus. Leur ceinture était de cuir blanc ou de laine, et leur chemise de serge.

C'est leur relâchement qui les fit supprimer.

Saint François, nommé de Paule, d'une petite ville de la Calabre, où il vint au monde en 1416, reçut de ses parents le nom de François, en exécution d'un vœu qu'ils avaient fait à saint François d'Assise, en cas qu'ils eussent un fils par son intercession. Ils virent avec plaisir que cet enfant annonçait un grand attrait pour la piété, et ils eurent bien soin de ne point le contrarier dans les pratiques de dévotion auxquelles il aimait à se livrer.

Dès l'âge de quinze ans, on le voyait déjà chercher la solitude, aimer les mortifications et marcher sur les traces des anciens solitaires de la Thébaïde. A vingt ans, il reçut deux compagnons, qui, sur le bruit de sa sainteté, qui se répandait au loin, voulurent partager ses exercices. On leur bâtit à chacun une cellule et pour tous une chapelle, où un prêtre venait leur dire la messe; enfin, en 1454, il éleva son premier couvent, avec la permission de l'évêque du lieu.

Le nombre de ses disciples augmenta, et il leur donna pour règle de faire un carême continuel, en s'abstenant de viande, d'œufs, de lait, de fromage et de beurre. Il voulut même que ses disciples fissent un vœu particulier de cette abstinence, qu'il regardait comme le fondement de sa règle, pour confondre par là tant de chrétiens lâches qui ne savent pas se soumettre à l'observation du carême, et qui s'en dispensent sous les prétextes les plus frivoles.

La devise de son ordre devait être : *La charité*, et, pour renchérir sur son patron, qui avait donné à ses disciples le nom de *mineurs*, il voulut que les siens fussent connus sous celui de *minimes*. Le supérieur de chaque maison devait porter le nom de *correcteur*.

Le pape Sixte IV confirma cet ordre, en 1474, et en nomma François le supérieur général.

La règle de saint François de Paule, comprise en dix chapitres, porte

CHANOINE RÉGULIER DE SAINT ANTOINE

(PAGE 126)

que ses religieux auront une robe d'une étoffe vile, pendante jusqu'aux talons, de couleur noire, avec un chaperon descendant, par devant et par derrière, jusqu'au milieu de la cuisse, et une ceinture nouée de deux nœuds.

Les courtisans de Louis XI appelaient saint François de Paule *le Bonhomme;* d'où, à Paris, les minimes furent appelés *les bons-hommes*. On disait, *les bons-hommes de Chaillot, de la place Royale*. Les familles d'Alesso et d'Ormesson avaient leur sépulture aux Bons-Hommes de Chaillot.

Les minimes furent établis à Bruxelles, en 1616, aux dépens d'une dame française, Hélène de Sermoise, qui, étant devenue veuve, s'était retirée dans cette ville. Leur église, commencée en 1621, ne fut terminée qu'en 1715. C'est aujourd'hui une paroisse, et leur maison sert d'hôpital militaire.

Il y a eu aussi des religieuses dans cet ordre. Les premières s'établirent en Espagne, du temps même de saint François de Paule. La règle qu'il leur donna ne différait guère de celle que suivaient les religieux. Quant au costume, il était le même.

URSULINES

La première religieuse de cette congrégation fut une demoiselle nommée Cécile de Belloi, d'une famille noble qui existe encore en Picardie, et de laquelle était le cardinal de Belloi, archevêque de Paris, mort en 1808, presque centenaire. Elle forma elle-même les cinq premières maisons de son ordre, et mourut à Montargis en 1639.

Les ursulines des différentes congrégations avaient à peu près le même habit : il était noir, et elles portaient un grand voile, qu'elles devaient abaisser quand elles parlaient à quelqu'un, pour n'être pas reconnues. A l'église, elles portaient un grand manteau de serge noire. Elles étaient soumises à la juridiction de l'évêque diocésain, et, comme leur principale fonction était d'instruire la jeunesse, elles n'avaient à réciter que le petit office de la Vierge. Elles jeûnaient les vendredis, ainsi que les veilles des

RELIGIEUSE THÉATINE

(PAGE 128)

fêtes de la Vierge, de saint Augustin et de sainte Ursule, et faisaient maigre tous les mercredis.

Les fondatrices des congrégations d'ursulines furent presque toutes des filles de bonne maison, entraînées par une vocation irrésistible et à laquelle leurs parents voulurent en vain s'opposer. La plupart étaient dépourvues de tous moyens pécuniaires ; mais rien n'arrêtait leur zèle. L'une a réuni cinq compagnes ; elle a trouvé, à Dijon, une petite maison dont le loyer lui coûtera cinquante-quatre livres par an ; elle s'y établit, comptant du reste sur la Providence. Effectivement, une dame de Sanzèle, née de Montholon, vient à son secours, et lui envoie seize mille livres, somme considérable pour ce temps. Tels furent les commencements de la congrégation de Dijon. L'autre n'a que quatre livres à offrir au maçon qui se charge de jeter les fondements de sa maison. Le bon ouvrier s'en contente, et met aussitôt la main à l'œuvre : peu de temps après, les aumônes arrivent de toutes parts, et la ville de Tulle est étonnée de voir s'élever un monastère qui contiendra soixante-six religieuses.

A Toulouse, la sœur de Vigier a bien trouvé une maison, mais il lui manque une église. Heureusement il y en a une à côté : elle en fait l'acquisition moyennant une redevance annuelle de *deux livres de cire blanche et sept et demi sous tournois*, qu'elle payera à l'évêque de Lombez. Partout on reconnaît le doigt de Dieu. Ces religieuses de Toulouse déployaient le plus grand zèle : non contentes d'avoir tous les jours cinq classes ouvertes pour les jeunes filles, elles donnaient encore, les dimanches et fêtes, l'instruction aux servantes et ouvrières qui n'avaient pas le temps de venir les jours ouvrables. Dans plusieurs couvents d'ursulines, il y avait des associations de dames de la ville qui allaient visiter les malades, les hôpitaux et les prisons, et venaient en rendre compte aux religieuses qui leur en avaient communiqué l'impulsion et les dirigeaient.

ANTONINS

Nous avons passé en revue jusqu'ici trois grandes divisions ou classes, dont se composait l'état monastique : la première, celle des contemplatifs vivant seuls ou en commun ; la seconde, celle des travailleurs, compre-

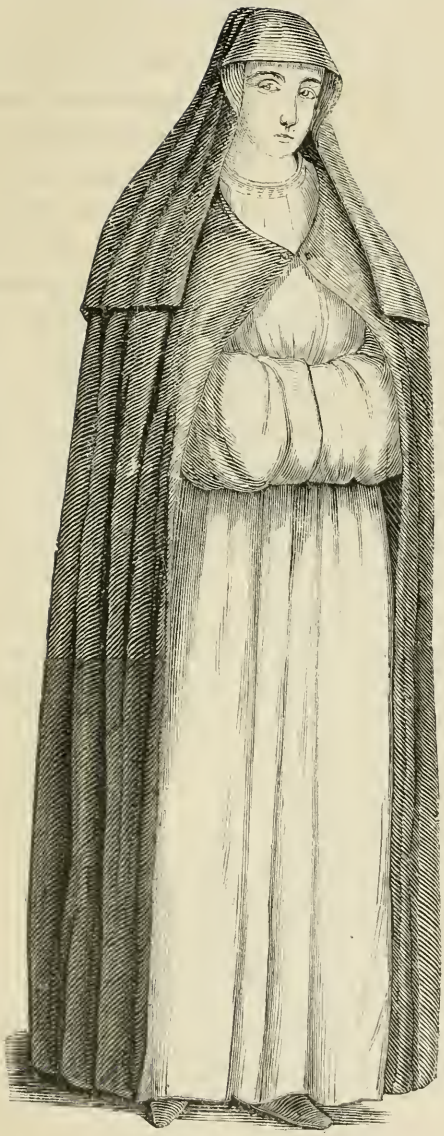

ANCIENNE RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE SAINTE-BRIGITTE D'IRLANDE
(PAGE 130)

nant la grande famille des bénédictins et toutes les branches qui en sont sorties ; et enfin la classe des prédicateurs et controversistes, qui a produit, entre autres, les franciscains et les dominicains, à partir du douzième siècle.

Il nous reste à faire connaître une autre classe bien intéressante de religieux, se dévouant au soulagement des malheureux, c'est-à-dire les hospitaliers des deux sexes, qui ont établi des asiles pour y recevoir les infortunés atteints de maladie, ou en proie à l'indigence.

Les motifs qui dirigeaient cette quatrième classe de religieux s'appellent aujourd'hui bienfaisance, philanthropie : autrefois, c'était la charité chrétienne, et c'est de ce nom que nous demanderons la permission de nous servir pour désigner ce qui faisait agir les hospitaliers.

C'est au onzième siècle, avant même l'époque des croisades, que nous voyons les premiers effets de ce noble et religieux sentiment qui porte à soulager les victimes du malheur. Les plus anciens hospitaliers que nous connaissions sont ceux qu'on appelle *antonins*, et ce sont des Français qui ont pris l'initiative de fonder des hôpitaux.

Ces religieux étaient habillés de noir, à peu près comme les prêtres séculiers, et avaient sur leur soutane, ainsi que sur leur manteau, au côté gauche, un T bleu. Ils se costumaient, dans les derniers temps, de la même manière que les chanoines des villes qu'ils habitaient. Mais l'ancien habillement fut toujours conservé dans le chef-lieu de l'ordre, et ils portaient le bonnet carré, en hiver comme en été.

THÉATINS

Nous avons vu qu'au onzième siècle on distinguait, dans l'Église, deux sortes de chanoines: les uns vivant séparément, chacun dans sa maison; les autres réunis dans une maison commune et formant une communauté régulière, soumis à un même chef et pratiquant une règle écrite, d'après un vœu émis librement. Les premiers étaient les chanoines séculiers, les autres les chanoines réguliers.

La même distinction se trouva, au seizième siècle, dans le clergé. On y vit des clercs séculiers, évêques ou simples prêtres, remplissant, chacun,

BÉGUINE
(PAGE 134)

les fonctions de leur ministère et logeant où bon leur semblait; et des clercs réguliers vivant en communauté, et ayant fait des vœux solennels, suivant la spécialité des fonctions auxquelles ils se dévouaient.

C'est en Italie que cette nouveauté parut, et forma un certain nombre de congrégations, dont chacune avait un but spécial, et que nous ferons connaître successivement.

La première de ces associations est celle qui fut désignée sous le nom de *théatins*.

Ce nom vient de Théate, dénomination française de Chieti, ville de l'Abruzze, dont était évêque, non le fondateur, mais le premier supérieur général de cette congrégation.

Le fondateur est saint Jean-Gaëtan, né à Vicence, en Lombardie, en 1480. Son père était Gaspar, seigneur de Thienne, d'une ancienne famille qui n'est pas éteinte, et dont des branches se retrouvent encore en France et en Belgique.

Les religieux de cet ordre se consacraient aussi aux missions étrangères : ils avaient pour cela des établissements dans la Circassie, la Géorgie et la Tartarie. Ils en ont encore un à Goa dans l'Inde.

Les théatins ont eu parmi eux un grand nombre d'évêques et de cardinaux, parmi lesquels on peut citer un Pignatelli, archevêque de Naples, un Tommari et un Zurlo, archevêque de Milan, prélats d'un grand mérite.

Ces religieux portent l'habit noir, mais leurs bas sont blancs.

Il y a aussi des religieuses théatines fondées par une dame de Naples, d'une branche de la famille Borghèse. Ces théatines sont de deux sortes, les unes appelées *de la conception*, les autres de *l'ermitage*, par allusion aux deux vocations différentes des deux sœurs de Lazare, Marie et Marthe.

ORDRE DE SAINTE-BRIGITTE

L'Évangile n'a pénétré en Suède que vers le milieu du onzième siècle. Le premier roi de ce pays qui se soit fait chrétien est Indegelde III, qui régna depuis 1059 jusqu'en 1064, et qui est le vingtième roi qu'on connaisse.

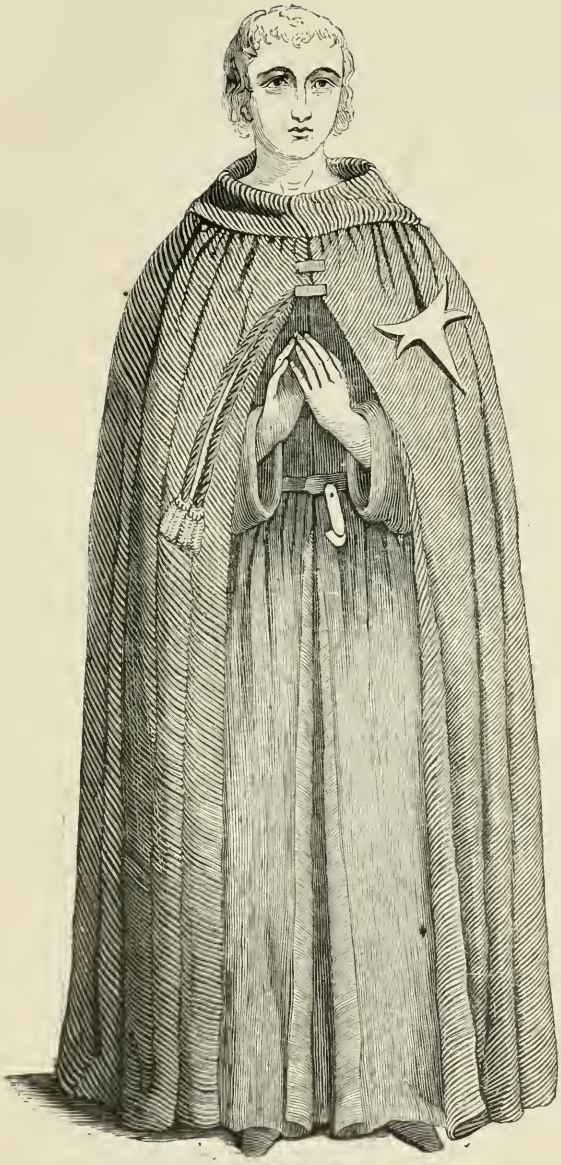

FRÈRE HOSPITALIER DE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS
OU FRÈRE PONTIFE
(PAGE 136)

Ce pays, qui avait ouvert si tard les yeux à la lumière, fut un des premiers chez qui le flambeau de la foi vint à s'éteindre, et qui embrassa les erreurs de Luther au seizième siècle. Ainsi depuis que cette nation existe, elle n'a marché que cinq cents ans dans le sentier de la vérité. Ces peuples jetés si loin vers le nord, et si éloignés du centre de l'Église catholique, ressembleraient-ils à ces astres placés aux dernières limites du système du monde, et que l'éloignement du foyer solaire condamne à n'en recevoir la lumière et la chaleur que dans des proportions bien faibles ? Aussi n'a-t-on pas vu chez ces nations se développer cet enthousiasme religieux qui, dans des contrées moins glaciales, a enfanté les ordres monastiques ; produit d'une ferveur qui ne s'est trouvée que dans les régions voisines du centre de la catholicité.

S'il y a des ordres religieux en Russie, ils y sont venus d'ailleurs, et n'y ont pas pris naissance. Il en est de même des autres pays situés sur les bords, tant septentrionaux que méridionaux, de la mer Baltique. Il ne faut en excepter que la Suède, qui a produit un ordre religieux, mais qui n'en a produit qu'un. C'est celui de Sainte-Birgitte ou Brigitte.

Tous les monastères de l'ordre de Sainte-Brigitte étaient soumis aux évêques diocésains, et il fallait une permission expresse du pape pour en ériger de nouveaux. On s'y proposait principalement d'honorer la passion du Sauveur et la Sainte Vierge. Les hommes y étaient soumis à la prieure des religieuses pour le temporel, comme dans l'ordre de Fontevrault ; mais les religieuses étaient sous la conduite des religieux quant au spirituel. La raison de ce règlement était fondée sur ce que l'ordre avait été spécialement institué pour les femmes ; les hommes n'y étaient admis que pour leur procurer des secours spirituels.

L'habitation des uns et des autres était séparée par une clôture inviolable : mais l'église leur était commune. Le chœur des religieux était au-dessous de celui des religieuses, de manière qu'ils ne pouvaient pas se voir. Les monastères du Nord furent détruits lors de la révolution causée par le changement de religion. Il y en a eu deux à Gênes, dans l'un desquels on ne recevait que des femmes de qualité. La plupart des maisons de brigittins, ou de l'*ordre du Sauveur*, n'observaient plus, dans les derniers temps, ce que prescrivait la règle par rapport au nombre des personnes religieuses et à la soumission des hommes aux femmes. On trouve encore cependant en Allemagne et à Dantzick quelques monastères doubles.

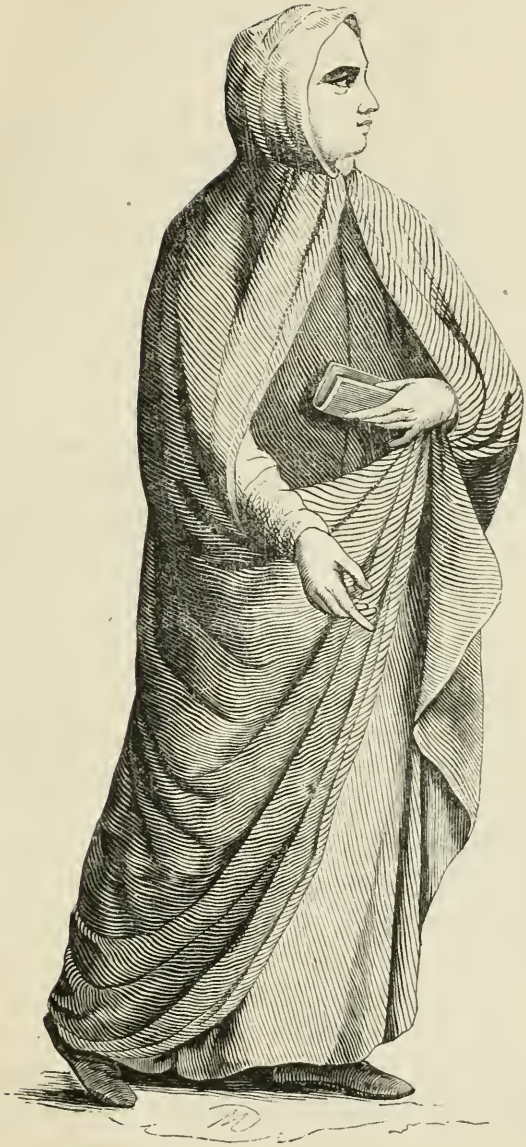

ALEXIEN

(PAGE 142)

BÉGUINES

Il y a plusieurs opinions sur l'étymologie du mot *Béguine*. Les uns pensent qu'il vient de sainte Bèghe, fondatrice du monastère d'Andenne, près de Namur, et qui mourut en 698. D'autres prétendent que les béguines sont ainsi appelées du surnom d'un prêtre liégeois, Lambert dit *le Bègue*, qui les aurait instituées dans le douzième siècle.

Peut-être les uns et les autres sont-ils dans l'erreur, puisque, antérieurement au sixième siècle, on avait vu, dans l'Église, des filles pieuses vivre loin du monde, sous un extérieur modeste, sans être cependant de vraies religieuses. Les auteurs ecclésiastiques les plus anciens, entre autres Origène, parlent des *ascètes*, qui étaient des chrétiennes vivant d'une manière fort retirée, portant des habits d'une grande simplicité, et faisant profession d'une plus grande régularité que le commun des fidèles, sans cependant y être assujetties par aucun vœu particulier. Les ascètes avaient même une place distincte à l'église, entre le clergé et le peuple.

Un troisième sentiment serait que le mot *Béguine* viendrait d'une coiffure simple qu'on met encore aujourd'hui aux enfants, et qu'on nomme *béguin* ou *béguinet;* coiffure dont se seraient longtemps contentées les personnes pieuses, que de là on aurait appelées *béguines*, comme on a appelé *capucins*, les religieux distingués par un *capuce*, et *cordeliers*, ceux qui portaient une *corde* pour ceinture.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie du nom de béguines, on trouvait aux Pays-bas un grand nombre de filles dévotes qui portaient ce nom. C'est à Anvers qu'on en voyait le plus. Elles y étaient connues depuis l'an 1240. Il y en avait de deux sortes : les unes étaient réunies dans une même enceinte, hors des murs de la ville. Les autres demeuraient en dehors de l'enclos, ou chez leurs parents. Mais elles ne faisaient pas de vœux perpétuels, et conservaient la jouissance de leurs biens. Elles obéissaient à des supérieures et portaient des habits gris et modestes. Ce n'est que postérieurement à l'année 1324 qu'elles s'habillèrent en noir.

Leur institut n'a jamais été approuvé par le saint-siége; ainsi elles ne formaient pas un ordre religieux. Elles avaient, au centre de leur enclos, une église particulière, avec un curé ou chapelain particulier. Elles ob-

RELIGIEUX DE L'ORDRE DE SAINT-AMBROISE AUX BOIS
(PAGE 144)

tinrent, en 1247, la permission d'être enterrées dans un cimetière séparé contigu à leur église, moyennant une redevance annuelle de trois deniers. que chacune d'elles devait payer aux chanoines d'Anvers, le jour de la Trinité. Alors Anvers, ainsi que Bruxelles, dépendait du diocèse de Cambrai.

Dans leur enclos se trouvait une infirmerie pour celles qui l'habitaient, et il y en avait une autre pour celles qui demeuraient au dehors. L'évêque de Cambrai leur permit, en 1315, de faire dire la messe dans la chapelle de l'infirmerie, pour les malades.

Ces bonnes filles essuyèrent bien des traverses pendant ce siècle. Des novateurs, qu'on désignait sous le nom de *bégards* et *béguines*, et qui, sous des dehors simples, affectaient un grand extérieur de piété, avaien répandu plusieurs erreurs en Allemagne. Le concile de Vienne les avait condamnés, en 1311, et avait même aboli toutes les réunions connues sous le nom de *béguines*. La conformité de nom fit envelopper les béguines d'Anvers dans l'anathème lancé contre les sectaires, et elles furent regardées comme suspectes d'hérésie. Elles s'adressèrent alors au saint-siége, pour lui demander justice. Le pape Jean XXII chargea l'évêque de Cambrai d'informer sur leurs mœurs et leur foi. Elles sortirent victorieuses de cette enquête, et un mandement de leur évêque, de l'an 1324, les déclara orthodoxes et défendit à qui que ce fût de les inquiéter à l'avenir.

Autrefois elles portaient sur la tête une espèce de toque plate et noire, surmontée d'une houpe de soie. Aujourd'hui, elles ont à peu près le costume que portent, à Bruxelles, les sœurs noires.

HOSPITALIERS PONTIFES

OU CONSTRUCTEURS DE PONTS

Tout le monde sait que le Rhône est un des fleuves les plus rapides de l'Europe, et jusqu'à l'an 1170, on n'avait pas encore songé à y établir un pont.

Voici ce que nous apprend une tradition répétée de père en fils, dans les contrées méridionales de la France ; tradition consignée dans les archives et dans les actes déposés dans les bibliothèques de ces mêmes contrées :

RELIGIEUX DE LA SOCIÉTÉ DU BON JÉSUS
(PAGE 146)

Un jeune berger, enfant de douze ans, nommé Benoît, gardait les moutons de sa mère. Dans le silence des champs, il vient à réfléchir aux nombreux dangers que courent les pauvres paysans qui ont à traverser le Rhône, et il conçoit l'idée d'établir un pont à Avignon. Il n'avait pas lu le *Pontem indignatus Araxes*. Il va donc à Avignon et expose à l'archevêque de cette ville le projet qu'il médite. A la vue de cet enfant, le prélat, aussi surpris que le fut Saül quand le jeune David vint s'offrir à lui pour combattre un géant, le prit pour un insensé et le renvoya à un des magistrats de la ville, devant lequel le jeune berger exposa la mission qu'il disait avoir reçue de Dieu pour le bien-être des habitants de son pays. Il réussit à se faire comprendre; le bruit s'en répandit dans la ville, et un mouvement général et spontané s'empara de tous les esprits. Chacun voulut contribuer à cette entreprise, dont le jeune Benoît se déclara le chef.

Ce pont, dont il ne reste plus aujourd'hui que quartre arches, en avait dix-neuf quand il fut construit. Le jeune architecte put à peine en voir la fin, puisqu'il mourut en 1184, à l'âge de dix-neuf ans. Les Avignonais, par reconnaissance, l'enterrèrent dans une chapelle bâtie sur une des piles du pont.

Aujourd'hui on élèverait une statue à l'auteur d'un pareil projet. Mais alors, rendant justice aux vertus du jeune berger, aussi pieux qu'habile, l'opinion publique le plaça au rang des bienheureux, et le *berger Benezet* est aujourd'hui le patron des Avignonais, comme la *bergère Geneviève* est la patronne des Parisiens.

Cinq cents ans après sa mort, le corps du saint fut retrouvé sans aucune marque de corruption. Ses entrailles mêmes étaient encore saines, et la prunelle de ses yeux avait conservé sa couleur. En 1674, l'archevêque d'Avignon transporta solennellement ce corps dans l'église des Célestins. Cette cérémonie fut des plus pompeuses : on y voyait l'évêque d'Orange et une grande partie de la noblesse des environs.

Ces religieux hospitaliers, établis ensuite sous-gardiens de ce pont, portaient, en France, le nom d'*hospitaliers de saint-Jacques du Haut-Pas*, du nom d'une paroisse qui existe encore aujourd'hui à Paris, et qui, dans l'origine, était la chapelle de l'hôpital de ces chanoines. Ils dépendaient du grand hôpital de même nom établi à Lucques, en Italie, où résidait le grand maître de cet ordre, qui était chargé de veiller à la sûreté des voyageurs qui allaient de Florence à Rome, et dont la maison était construite

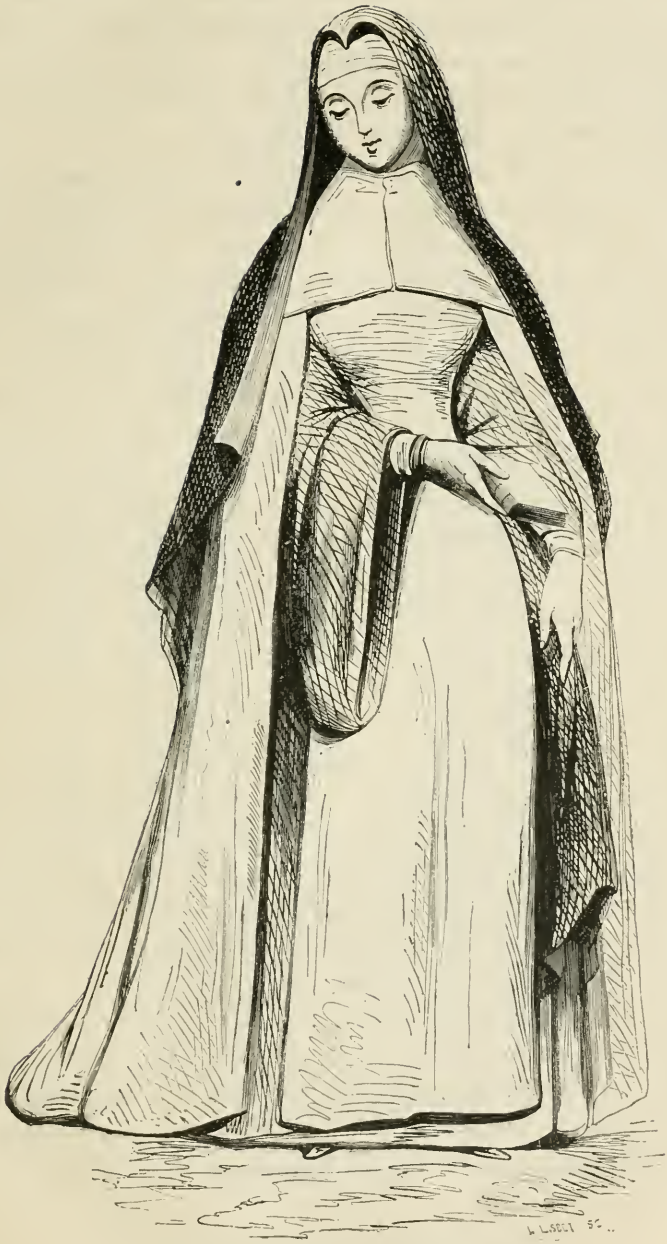

RELIGIEUSE ANNONCIADE

(PAGE 148)

sur l'Arno. Cet ordre avait un commandeur en France; car tous ces hospitaliers, comme les antonins et les hospitaliers d'Aubrac, avaient des commandeurs. On le voit par l'épitaphe qu'on lit dans l'église de Saint-Magloire, à Paris, d'un sieur Antoine Canu, qualifié de *commandeur général de Saint-Jacques du Haut-Pas, en France.*

C'étaient donc des religieux de cet ordre qui aidaient à passer le Rhône en différents endroits, au moyen de bacs ou bateaux qu'ils conduisaient eux-mêmes, offrant même au besoin l'hospitalité aux voyageurs dans leurs maisons. Il est très-possible, et même probable, que, pendant les sept ans qui furent employés à la construction du pont d'Avignon, il se soit établi à côté, pour aider à la bâtisse et ensuite à l'entretien et à la surveillance de cet ouvrage, un hôpital de cet ordre, et que saint Benezet s'y soit engagé lui-même, et, malgré sa jeunesse, en ait été le supérieur. Ce qui porte à le croire, c'est que, par un acte de l'an 1180, un certain Bertrand de la Garde vend et transmet le droit qu'il a sur le port du Rhône à Avignon, *Fratri Benedicto procuratori, cæterisque pontis fratribus.*

L'essai fait à Avignon ayant réussi, en fit tenter d'autres. Les hospitaliers établis plus bas, dans un endroit qu'on appelait *Maupas* (mauvais pas), sur la Durance, y construisirent aussi un pont, et dès lors cet endroit prit le nom de *Bonpas*. Il y avait là une chartreuse avant la révolution de 1789.

Ces deux exemples portèrent d'heureux fruits. Les habitants de Saint-Saturnin du Port, sur le Rhône, voulurent les imiter. Pour cela, les moines de Cluny leur cédèrent tout le domaine qu'ils avaient sur ce lieu et voulurent même faire à leurs frais les premières dépenses de l'entreprise, qui dura trente ans. Ce pont fut appelé pont du Saint-Esprit, et la ville même porta dès lors le nom de Pont-Saint-Esprit : c'est le dernier pont construit en aval de ce fleuve.

C'est aussi à un religieux italien qu'on doit la fondation de deux ponts de Paris : celui de Notre-Dame et celui du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu. Ce religieux s'appelait Jucundus, et était de l'ordre de Saint-François; c'est lui qui, en 1507, traça les dessins de ces deux monuments, comme l'indiquait cette inscription placée sur une des arcades du premier :

JUCUNDUS GEMINIUM POSUIT TIBI, SEQUANA, PONTEM
HUNC TU JURE POTES DICERE PONTIFICEM.

C'est de la double signification du mot *pontifex*, qui dans la basse la-

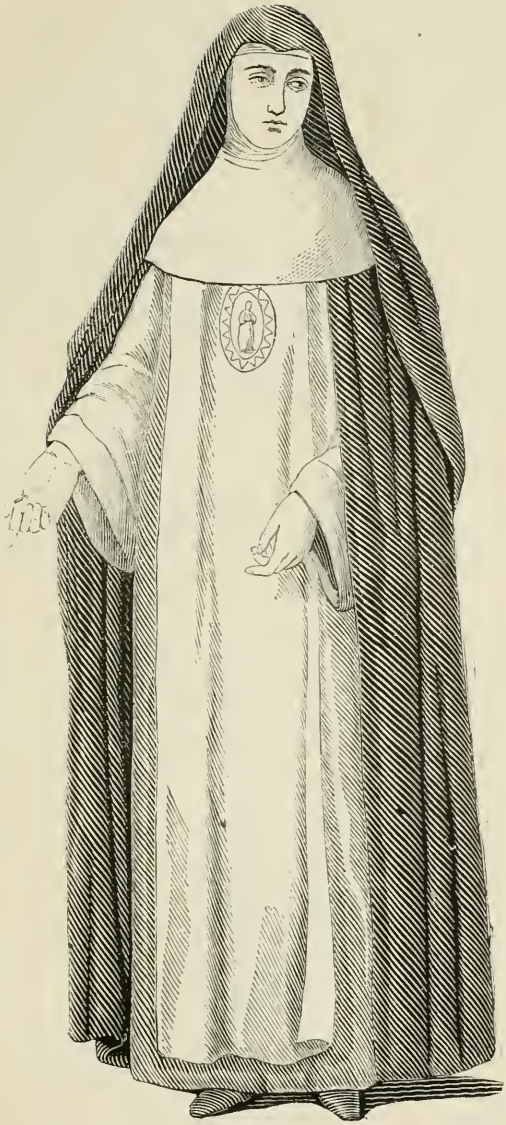

CONCEPTIONNISTE
(PAGE 150)

tinité veut dire *pontife* et *constructeur de pont*, qu'on a appelé *frères pontifes* les hospitaliers dont nous parlons ; car ce n'étaient que des laïques, comme le sont aujourd'hui les frères de la Doctrine chrétienne.

On ne pourrait donc méconnaître les immenses services que les religieux ont rendus à l'humanité. C'est à eux aussi qu'on a dû, durant le moyen âge, l'établissement de la *paix de Dieu*, institution philanthropique qui protégeait les voyageurs contre les guerres continuelles que faisaient les seigneurs à leurs voisins en France, en Italie et en Allemagne.

Les hospitaliers-pontifes ne se bornaient pas à la construction et à l'entretien des ponts. J'ai lu quelque part qu'on les employait aussi à la construction des grandes cathédrales de France au douzième et au treizième siècle, à la suite des croisades, époque qu'on peut appeler celle de la *naissance*, comme on a appelé plus tard *renaissance* celle des arts.

ALEXIENS ET SŒURS NOIRES

On croit qu'ils furent institués au commencement du quatorzième siècle.

C'étaient d'abord des laïques, qui s'associaient pour soigner les malades. Aubert Le Mire dit que les papes Boniface IX et Eugène IV approuvèrent cet institut, et que les frères cellites, à la prière de Charles le Téméraire, furent reçus, comme religieux, sous la règle de Saint-Augustin, par Sixte IV, vers l'an 1462.

Ces religieux étaient tous laïques, et ne recevaient pas de prêtres parmi eux. Ils avaient soin des malades, servaient les pestiférés, enterraient les morts, surveillaient les fous ; et leurs couvents servaient de maisons de correction pour les enfants de famille qui donnaient dans le désordre.

A Cologne, ils conduisaient au supplice les criminels condamnés à mort.

A Gand, chaque personne qui mourait leur devait un écu, quatre flambeaux et un escalin par flambeau, quand le défunt était une personne de distinction.

A Maestricht, ils recevaient un écu, non-seulement de chaque catholique, mais encore des juifs et des protestants qui mouraient.

RELIGIEUSE DE LA VISITATION
(PAGE 152)

Ils récitaient tous les jours l'office de la sainte croix, et n'avaient pas d'autres prières à faire. Ils avaient une robe de serge noire et un scapulaire de la même couleur, auquel était ajouté un capuce, et, quand ils sortaient pour aller aux enterrements, ils portaient un manteau aussi de la même couleur, dans lequel ils renfermaient le bout de leur capuce, qui se terminait en pointe. Leur robe, le scapulaire et le manteau, descendaient jusqu'aux talons. Les supérieurs prenaient le nom de *prieur*, et avaient, pour habit, le manteau long, comme les ecclésiastiques.

Les alexiens de Gand portaient, aux enterrements, un manteau à l'antique, de couleur cendrée, fermé par devant, avec deux ouvertures sur les côtés, pour passer les bras. Ce manteau était à collet plissé et descendait jusqu'aux talons.

Dans leurs armoiries on voyait un escalier, en mémoire de ce que l'on dit de leur patron, saint Alexis, qui demeura dix-sept ans sous un escalier, dans la maison de ses parents, sans se faire connaître : escalier qui se conserve, à Rome, dans l'église bâtie en l'honneur du saint, sur la place qu'occupait la maison du sénateur Euphémien, son père.

Les sœurs noires sont des religieuses cellites. Elles sont ainsi appelées de la couleur de leur habillement, sur lequel elles portent un scapulaire. Elles ont des voiles blancs; d'autres en ont de noirs. Elles ne savent pas plus que les frères cellites le nom de leur fondateur. Ces religieuses suivent la règle de Saint-Augustin. Aux vœux ordinaires, elles ajoutent celui de soigner les malades, même en temps de peste. Ces religieuses ne gardent pas la clôture : elles vont soigner les malades à domicile, et ensevelissent les morts de leur sexe.

ORDRE DE SAINT-AMBROISE

On ne sait rien de certain sur l'origine de cet ordre, non plus que sur celui des apostolins, qui lui fut uni par les papes Sixte V et Paul V.

Les ambroisiens et les apostolins étaient sans doute des ermites, disséminés dans différentes maisons, et n'ayant entre eux aucun lien commun. Les derniers avaient pour but principal d'imiter la *vie pauvre des apôtres*, d'où leur est venu le nom d'*apostolins*. On voit qu'en 1461, le cardinal

VISITANDINE EN FLANDRE
(PAGE 152)

Campo-Frigoso, archevêque de Gênes, permit à Jean de Scarpa de bâtir une maison à Gênes, pour y réunir ses compagnons, qui se disaient être de la congrégation de la *vie pauvre des apôtres*, et que cette congrégation s'étendit en Italie. Jusque-là ces ermites ne faisaient aucuns vœux, et pouvaient rentrer dans le monde quand cela leur plaisait; mais, en 1496, ils furent soumis à la règle de Saint-Augustin. Il y a beaucoup d'apparence que leur fondateur était ce même Jean de Scarpa dont nous venons de parler.

Les apostolins avaient pour habillement une robe et un scapulaire, et par-dessus un grand camail de drap gris, auquel était attaché un petit capuce; mais, après leur réunion avec les ambroisiens, ils prirent le costume de ces derniers, lequel consistait en une robe de couleur brune avec un scapulaire, auquel était attaché un capuce; et, lorsqu'ils sortaient, ils portaient un manteau de la même couleur.

Quant aux ambroisiens, quelques auteurs leur donnent pour fondateurs trois gentilhommes milanais contemporains de saint Ambroise, ce qui est absurde. Il paraît que ces religieux étaient aussi des ermites, auxquels le pape Grégoire XI, qui tint le saint-siége de 1370 à 1378, permit de prendre le nom de Saint-Ambroise au Bois, sous la règle de Saint-Augustin, et de réciter l'office divin suivant le rit ambroisien, qui était celui de l'Église de Milan.

CONGRÉGATION DE SAINT-JEAN DE DIEU

Nous allons parler d'un ordre dont la naissance est due à un homme pauvre, inconnu, illettré, obligé aussi de garder les troupeaux et de courir mille aventures pour lutter contre la misère; un homme dont la vie, presque tout entière, a été un tissu d'événements pour ainsi dire romanesques. Nous voulons parler de saint Jean de Dieu, qui a fondé l'ordre des hospitaliers de ce nom; ordre utile, qui s'est propagé en Espagne (où il est né), sous le nom de *frères de l'Hospitalité;* en France, sous celui de *frères de la Charité;* et en Italie, sous celui de *Fate ben, fratelli*, ou *ben fratelli*.

En 1572, Pie V approuva cette nouvelle congrégation, et donna à ceux

RELIGIEUSE DE L'ORDRE DU VERBE INCARNÉ, EN HABIT DE CÉRÉMONIE.

(PAGE 156)

qui la suivaient la règle de Saint-Augustin. Il leur permit d'élire un supérieur général, qui porterait le nom de *mayeur*, et prescrivit la forme de leur habillement, qui consistait en une robe de drap brun, avec un scapulaire semblable, et un capuce rond ; la tunique, ou robe, devait être serrée d'une ceinture de cuir noir. Leurs chemises et draps de lit devaient être de serge.

Ils eurent permission de présenter aux ordres sacrés deux de leurs frères, qui devaient être jour et nuit auprès des malades pour leur administrer les sacrements, les consoler, et dire la messe pour la communauté.

Sous le pontificat de Grégoire XIII, successeur de Pie V, ils fondèrent des hôpitaux à Rome, à Milan, à Naples, et dans d'autres villes d'Italie.

Ces religieux passèrent d'Italie en France, en 1601, amenés par Marie de Médicis, qui leur donna, dans le faubourg Saint-Germain, l'établissement connu sous le nom de *frères de la Charité*. Mais ces hospitaliers, quoique du même ordre que ceux d'Espagne, avaient un général particulier, qui résidait à Rome, et que reconnaissaient les religieux italiens et français. Celui d'Espagne a sa résidence dans ce royaume, et il porte le nom de *mayeur général*.

L'ordre porte le nom de *Congrégation de Saint-Jean de Dieu*. Aux trois vœux ordinaires, les religieux ajoutent celui de servir les malades.

Cet ordre n'a jamais eu de religieuses.

ANNONCIADES

Plusieurs fondatrices de congrégations religieuses de femmes ont eu la dévotion de placer leur ordre sous la protection spéciale de la sainte Vierge en lui donnant le nom d'une des fêtes que l'Église célèbre en l'honneur de cette puissante Mére de Dieu, comme celles de la Présentation, de la Conception, de la Visitation, de l'Annonciation, etc.

Nous allons exposer ce qui regarde ces différents ordres, en commençant par celui de l'*Annonciation*.

Les religieuses de l'ordre de l'Annonciation portent le nom d'*annonciades*. Il y a deux ordres de ce nom : l'un a été institué en France,

FRANCISCAINE DE SAINTE-ÉLISABETH

(PAGE 158)

l'autre à Gênes. Nous commencerons par parler de ce dernier, quoiqu'il soit postérieur à l'autre.

Les annonciades de Gênes reconnaissent pour leur fondatrice une dame de cette ville, nommée Victoire Fornari. Cet ordre fut fondé en 1602, et approuvé, par le pape Clément VIII, en 1604. Un couvent de cet institut fut établi à Paris, en 1621. La vie de ces religieuses, sans être bien austère, était fort retirée, puisque, par un vœu spécial, elles s'engageaient à ne jamais se laisser voir à personne, si ce n'était à leurs plus proches parents, et cela au plus trois fois par an.

La couleur de leur scapulaire était bleu céleste, pour les distinguer de celles de France, dont le scapulaire était rouge. De là leur est venu le nom d'*annonciades célestes*, sous lequel elles sont connues.

Nous n'en dirons pas davantage. Nous passerons aux annonciades fondées en France.

Ces religieuses avaient eu pour fondatrice une reine de France, Jeanne de Valois, femme de Louis XII et fille de Louis XI.

Les religieuses de cet ordre portaient un voile noir, un manteau blanc, un scapulaire rouge, une robe brune, une croix et une corde qui leur servait de ceinture. La supérieure avait le nom d'*ancelle*, du mot latin *ancilla* (servante).

CONCEPTIONNISTES

C'est pour honorer aussi à sa manière le dogme catholique de l'Immaculée conception, qu'une femme pieuse fonda, en Espagne, un ordre religieux qui porte le nom de la *Conception immaculée de la sainte Vierge*, ou simplement l'ordre des *Conceptionnistes*.

Le pape Innocent VIII approuva cet institut en 1489, et permit aux religieuses de prendre la règle de Saint-Augustin, de réciter le petit office de la sainte Vierge et de vivre sous l'obéissance de l'évêque diocésain. Tout était disposé et le jour fixé où les nouvelles religieuses allaient faire leur profession solennelle, quand la mère Béatrix se sentit indisposée et ne put attendre le jour de la cérémonie. Elle fit, avant ses compagnes, sa profession particulière, et mourut le 1er septembre 1490, à l'âge de

HOSPITALIÈRE DE L'HOTEL-DIEU A PARIS
(PAGE 160)

soixante-six ans. Ses religieuses furent soumises à la juridiction de l'archevêque de Tolède.

Cet ordre s'étendit en Espagne, et passa de là en Italie, où il eut des établissements à Rome et à Milan. Il fut introduit en France par la reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. A cette fin, cette princesse engagea les clarisses du monastère de la Conception du faubourg Saint-Germain, à Paris, à embrasser cet ordre dont leur couvent portait le nom. Elles y consentirent ; mais la rigueur de la règle des conceptionnistes, qui leur défend de recevoir aucune visite, même celle de leurs plus proches parents, eut pour effet que, pendant huit ans, personne ne se présenta pour entrer au noviciat. La reine s'adressa au pape Clément X, pour le prier d'adoucir la règle. Il permit donc aux religieuses conceptionnistes de recevoir leurs proches parents deux fois par mois, excepté pendant l'avent et le carême.

ORDRE DE LA VISITATION

Toutes les femmes n'étaient pas reçues indistinctement dans les monastères de religieuses. Dans plusieurs on n'admettait pas les veuves, ou celles qui dépassaient un certain âge. On refusait partout les femmes qui se présentaient avec une santé faible ou délabrée, parce qu'on ne voulait pas ce charger de personnes infirmes. Les trappistes mêmes n'ouvraient pas leur maison aux individus d'un tempérament débile, et donnaient pour raison que leur vie était dure, et qu'il fallait être robuste pour y résister.

Il manquait donc dans l'Église un ordre où l'on pût recevoir les veuves, les femmes âgées ou d'une santé délicate. Ce vide fut comblé par un saint évêque des siècles derniers, secondé, dans ce pieux dessein, par une femme également sainte.

Ce prélat est saint François de Sales, et c'est le troisième saint du nom de *François*, que nous signalons comme fondateur d'un ordre religieux.

C'est en 1610 que saint François de Sales fonda l'ordre de la Visitation ; voici à quelle occasion :

Pendant qu'il prêchait le carême à Dijon, en 1605, il y fit la connais-

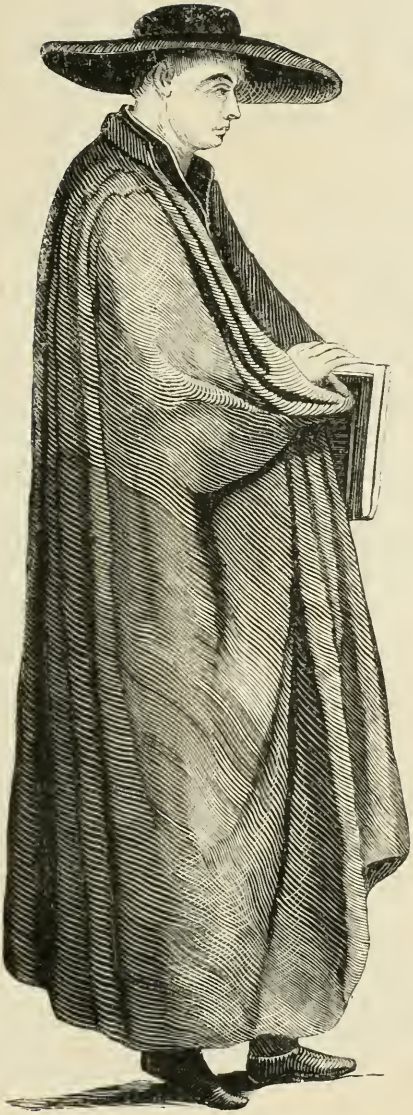

JÉSUITE
(PAGE 160)

sance d'une jeune veuve de trente-deux ans, qui y était venue pour le consulter. C'était la baronne de Chantal, fille de Bénigne Frémiot, premier président au parlement de Bourgogne. Cette dame, très-pieuse, avait perdu son mari, tué par malheur à la chasse quatre ans auparavant. Elle en avait eu six enfants, dont quatre vivaient encore. Son fils aîné, le baron de Chantal, fut le père de la célèbre Mme de Sévigné, si connue par ses lettres.

Depuis la mort de son mari, elle avait renoncé au monde et ne s'occupait plus que de l'éducation de ses enfants, et d'exercices de piété. Elle alla donc loger chez son père, à Dijon, l'année où l'évêque de Genève y prêchait le carême. Elle lui demanda une audience pour le consulter sur la conduite qu'elle devait tenir, et suivit de point en point les avis qu'il lui donna. Quand le saint fut retourné à Annecy, elle l'y alla voir plusieurs fois, et un jour qu'elle lui faisait connaître qu'elle voulait se consacrer entièrement à Dieu, le prélat lui dit qu'il avait depuis longtemps le projet d'établir une nouvelle congrégation sous le nom de la *Visitation de sainte Marie*.

La pieuse veuve y applaudit avec joie.

Elle partit pour Annecy, où elle commença en 1610 l'établissement de son institut. Elle prit l'habit avec deux femmes pieuses qui l'avaient accompagnée, et bientôt dix autres vinrent augmenter le nombre de la communauté naissante. Toutes firent des vœux solennels. L'évêque de Genève leur donna une règle fondée sur la douceur et l'humilité. Il se garda bien de leur prescrire beaucoup d'austérités, voulant que la règle fût à portée des tempéraments les plus faibles, et ôta par là tout prétexte à demander par la suite des adoucissements, toujours nuisibles à la régularité et conduisant au relâchement.

A la mort de sainte Françoise de Chantal, son ordre comptait quatre-vingt-sept monastères. Le nombre des religieuses était fixé à trente-trois par couvent. L'habillement des visitandines est noir et le plus simple possible. Leur robe est fort ample. Elles ont un voile d'étamine noire, une guimpe blanche sans plis, et une croix d'argent sur la poitrine.

JÉSUITE MISSIONNAIRE A LA CHINE

(PAGE 162)

ORDRE DE LA PRÉSENTATION

Il y a eu trois ordres religieux sous la dénomination de la Présentation : l'un en Flandre, l'autre en France, et le troisième en Italie.

Le premier n'a existé qu'en projet; le second n'a eu qu'une seule maison. Quant au troisième, il a commencé en 1664.

C'étaient des filles la plupart nobles, établies à Morbegno, dans la Valteline, au diocèse de Milan, et qui suivaient la règle de Saint-Augustin. Elles gardaient la clôture et étaient vêtues d'une robe noire, avec un scapulaire blanc sur lequel était une croix noire.

L'ordre de la Présentation, en France, fut fondé à Senlis, à dix lieues de Paris, par un évêque de la même ville, nommé Sanguin, fils d'un conseiller au parlement de Paris, prélat très-pieux, qui, pour épurer les mœurs dans son diocèse, et y répandre l'instruction chrétienne, jugea à propos de fonder une communauté de filles, pour l'enseignement de la jeunesse de leur sexe. Il les établit donc dans sa ville épiscopale, vers l'an 1627. Elles étaient chargées d'instruire les jeunes filles, et suivaient la règle de Saint-Augustin. Le nombre des religieuses de cette maison s'éleva jusqu'à soixante; mais cet ordre fut toujours confiné dans la ville de Senlis, et n'envoya aucune colonie au dehors. Ces religieuses avaient une robe de serge blanche, et une autre de serge noire par-dessus, sans scapulaire. La robe, à queue traînante, était retenue par une ceinture de laine. Leur guimpe était blanche et le bandeau était noir ainsi que le voile.

ORDRE DU VERBE INCARNÉ

La robe de ces religieuses est blanche, avec un manteau et un scapulaire rouge, une ceinture de laine de la même couleur, et, sur le scapulaire, le nom de Jésus dans une couronne d'épines; au-dessus du nom de

RELIGIEUSE DE LA CHARITÉ

(PAGE 166)

Jésus un cœur surmonté de trois clous, avec ces mots : *Amor meus;* le tout brodé en soie bleue.

Le pape Innocent X avait approuvé les constitutions de cet ordre, qui existe encore aujourd'hui en France. C'est dans le diocèse de Limoges qu'il est le plus répandu. Ces religieuses y ont cinq établissements : à Dun, à Saint-Iriex, à Evaux, à Saint-Junien et à Azerables, où elles tiennent des pensionnats, enseignent gratuitement les filles pauvres, et soignent à domicile les indigents.

FRANCISCAINES DE SAINTE-ÉLISABETH

C'est ainsi qu'on appela, à Paris, une communauté du tiers ordre de Saint-François, laquelle s'honore de porter le nom d'une princesse malheureuse, née sur le trône, et qui, dans une vie bien courte, a été abreuvée de toutes les injustices que la malignité des hommes peut imaginer pour tourmenter l'innocence et la vertu.

Toutes les congrégations qui se formèrent dans le tiers ordre de Saint-François, regardent cette pieuse princesse comme leur patronne, leur modèle, et même leur fondatrice, comme ayant été la première qui, survivant au patriarche de tout l'ordre, en ait pris l'habit et adopté les exercices. Telles sont les sœurs grises, qui prennent le nom de *sœurs de Sainte-Élisabeth;* les sœurs dites *de la Celle*, et celles *de la Faille.*

Les plus connues de ces congrégations sont les sœurs grises, ainsi appelées de la couleur primitive de leur habit. C'étaient des hospitalières chargées du soin des pauvres et des malades dans l'intérieur des hôpitaux; d'autres sortaient, pour aller remplir les mêmes fonctions dans les maisons où l'on avait besoin de leur présence. Dans ce dernier cas, elles devaient toujours être deux, ne pas se séparer l'une de l'autre, et aller directement dans la maison où on les attendait, sans s'arrêter nulle part.

Les sœurs grises avaient un grand nombre de maisons dans le nord de la France et en Belgique, où elles étaient, pour le spirituel, sous la direction des provinciaux de l'ordre de Saint-François. Dans les villes où elles étaient subsidiées par les magistrats, ceux-ci désiraient qu'elles ne gardassent pas la clôture, et, chose singulière! on vit quelquefois s'élever des

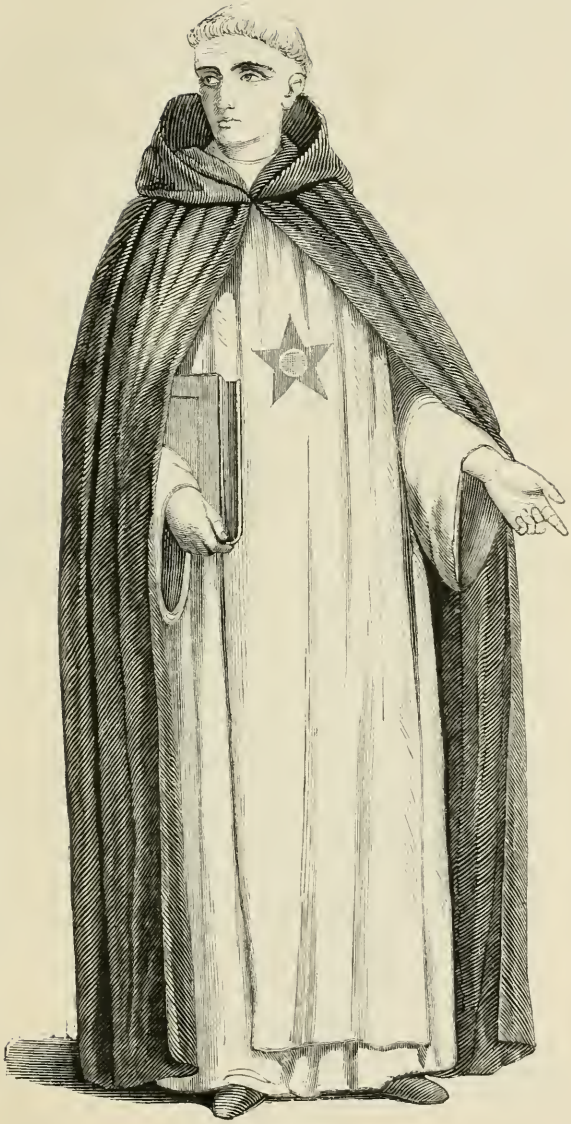

BETHLÉÉMITE

(PAGE 168)

procès entre les sœurs grises et les échevins des villes, qui voulaient les empêcher de se cloîtrer. On vit même ces contestations aller jusqu'à l'appel au parlement de Paris.

Parmi les couvents de sœurs grises, il s'en trouvait qui vivaient de leurs rentes, d'autres qui mendiaient. Celle de Saint-Omer, d'Abbeville, d'Hesdin et de Montreuil, étaient dans ce dernier cas. On les appelait les *sœurs grises de la Celle;* elles portaient des manteaux noirs sur une robe grise. D'autres, également mendiantes, étaient appelées les *sœurs grises de la Faille*, à cause d'un grand manteau noir qui leur couvrait la tête et le reste du corps, ce qu'on appelle *faille* en Belgique.

Le couvent des *franciscaines de Sainte Élisabeth*, à Paris, est quelquefois désigné sous le nom de *dames de Sainte-Élisabeth.*

HOTEL-DIEU DE PARIS

L'Hôtel-Dieu de Paris est construit sur la Seine, qui le traverse sous une voûte qui la couvre dans toute la longueur des bâtiments. Les religieuses sont habillées en noir, mais elle mettent par-dessus une robe de toile blanche pour être auprès des malades. Dans les cérémonies, elles portent une robe noire recouverte d'un manteau.

On a vu autrefois des femmes de la plus haute noblesse venir elles-mêmes à l'Hôtel-Dieu, pour y servir les malades par dévotion. On cite parmi elles une fille du marquis d'Oraison, nommée Marthe, d'une famille distinguée de Provence, qui vint s'y établir pour soigner les malheureux, et y mourut, en 1627, dans l'exercice de ces pieuses fonctions.

JÉSUITES

Nous allons parler d'un des ordres religieux qui a fait le plus de bruit dans le monde, qui a produit le plus d'hommes extraordinaires dans tous les genres, et qui (il faut le dire, en dépit de toutes les passions) a rendu le plus de services à l'Église.

RELIGIEUX SOMASQUE
(PAGE 170)

Fondé à Venise en 1536 par saint Ignace de Loyola, l'ordre s'accrut rapidement. Des personnages distingués vinrent à Rome pour être membres d'une société dont la renommée se répandait partout.

Ignace gouverna son ordre pendant quinze ans, l'animant de son esprit, et suivant pour ainsi dire de l'œil tous les ouvriers évangéliques qui travaillaient sous ses ordres jusqu'aux extrémités du monde.

Cet homme extraordinaire mourut le 31 juillet 1556, à l'âge de soixante-cinq ans, et fut canonisé en 1622 par Grégoire XV.

Saint François Xavier, après avoir fait des conversions innombrables dans l'Inde, se proposait de pénétrer jusque dans la Chine, et il en prenait déjà le chemin; mais, nouveau Moïse, il ne put saluer que de loin cette terre promise: il mourut dans l'île de Sancian, en 1552.

Le premier qui put pénétrer jusqu'à Pékin, fut le P. Ricci, Italien, qui fut par conséquent le fondateur de la mission de la Chine, où il mourut en 1610. Il lui fallut une grande adresse pour pénétrer chez un peuple si défiant envers les étrangers, à qui il ne permettait pas alors de franchir la frontière, et qui les forçait à s'arrêter aux portes de l'empire. Cette nation singulière vivait comme renfermée dans un vaste cloître, dont Canton était le parloir.

C'est comme mathématiciens, artistes et mécaniciens, que les jésuites étaient reçus dans la capitale de la Chine. Les empereurs avaient un grand goût pour les sciences exactes, et ne pouvaient se passer de ces étrangers, qui seuls possédaient les talents dont ces souverains faisaient tant de cas.

Les jésuites avaient jugé à propos, dans un pays si peu hospitalier, de quitter le costume européen, et de s'habiller exactement comme les indigènes : leurs manières ne les faisaient déjà que trop reconnaître.

L'époque la plus heureuse de la mission fut le règne de l'empereur Cang-hi; c'est alors que les jésuites jouirent de la plus grande faveur. Cang-hi était monté sur le trône en 1663, et régna jusqu'en 1722. Il voulut lui-même prendre des leçons de mathématiques, et passa quatre à cinq ans dans cette étude, qui lui plaisait beaucoup. Il s'amusait à répéter aux mandarins de sa cour les leçons qu'il recevait des missionnaires, qui composèrent exprès pour lui plusieurs livres de sciences, et traduisirent en chinois les meilleurs ouvrages connus alors. Il leur avait donné, dans l'intérieur de son palais, un terrain pour y bâtir une église, dont il fit lui-même les frais, et voulut qu'un mandarin fût chargé de surveiller les travaux, pour qu'on sût que c'était lui qui avait tout ordonné.

PRÊTRE DE L'ORATOIRE EN ITALIE
(PAGE 172)

La haute protection dont il honorait les jésuites déplut aux censeurs de l'empire, qui lui en firent des plaintes. Il leur ferma la bouche par ces paroles : « Que voulez-vous ? Ces gens me rendent de grands services : ils « ne veulent pas accepter d'argent ; la seule chose qui leur tient au cœur, « est leur religion. Je n'ai pas d'autre moyen de les récompenser que de « leur bâtir une église. »

Ces pères profitaient de la faveur de l'empereur pour prêcher eux-mêmes l'Évangile à Pékin, où ils eurent jusqu'à trois églises, et pour protéger ceux de leurs confrères qui étaient répandus dans les provinces, et qu'inquiétaient souvent les gouverneurs ennemis du christianisme.

Les plus savants d'entre eux étaient en relation avec Fontenelle, Delille et autres académiciens, à qui ils envoyaient des documents précieux sur l'histoire et les productions de la Chine. Les *Lettres édifiantes* resteront pour attester les services immenses qu'ils ont rendus à la science. On n'oubliera jamais les noms des PP. Verbiest, Parennin, Bouvet, Gerbillon, Gaubil, etc., que l'empereur menait avec lui dans ses voyages, et qui lui servirent plus d'une fois de négociateurs dans ses démêlés avec les Russes. De plus, leur crédit à la cour était une ressource précieuse pour les négociants français, souvent exposés aux injustices des vice-rois chinois.

Le zèle de ces missionnaires était au-dessus de tout éloge. On connaît la barbare coutume des Chinois d'exposer leurs enfants nouveau-nés ou de les jeter à la rivière : les jésuites en sauvaient à peu près trois mille par an, à Pékin. Ils payaient pour cela des chrétiens qui s'attachaient à eux comme catéchistes, et qui, tous les matins, baptisaient et ramassaient ces infortunés. Ils plaçaient ceux qui survivaient chez des chrétiens, et leur procuraient même des nourrices. Ils employaient à cela les aumônes qu'ils recevaient de l'Europe et y consacraient souvent leurs propres ressources.

Les missionnaires furent moins heureux sous les successeurs de Cang-hi. Ils essuyèrent une persécution qui dura longtemps et fit bannir ceux qui prêchaient dans les provinces. Ils furent relégués à Macao et à Canton. Plusieurs furent mis à mort, ainsi qu'un évêque. Néanmoins ceux de Pékin furent épargnés, à cause du besoin qu'on avait d'eux. Ils en profitèrent pour adoucir, autant qu'ils le pouvaient, le sort de leurs malheureux confrères.

Lord Macartney, qui alla en Chine en 1793, n'y trouva plus de jésuites : ils étaient supprimés depuis trente ans ; mais il vit leurs successeurs, les lazaristes et autres religieux.

PRÊTRE DE L'ORATOIRE EN FRANCE

(PAGE 172)

HOSPITALIERES DE DIFFÉRENTS INSTITUTS

Si les femmes n'ont pas, comme les hommes, l'honneur de porter la lumière de l'Évangile aux extrémités du monde, d'entreprendre de longs voyages, et de s'exposer aux dangers et aux privations de l'apostolat pour gagner des âmes à Dieu, quel bien n'ont-elles pas fait aux hommes, sans sortir des localités où la nature les avait placées? Que d'actes d'héroïsme l'histoire et la religion n'ont-elles pas consignés dans leurs fastes, et qui ont immortalisé ce sexe, si faible sous le rapport physique, mais dont l'âme a tant de force du côté moral ! Dans les persécutions, il ne le céda jamais aux hommes en intrépidité, et il savait mourir souvent avec plus de résignation qu'eux.

Qui peut n'être pas touché des tendres soins de ces hospitalières, qui veillent jour et nuit aux lits des malheureux confiés à leur charité ? Les services les plus dégoûtants ne trouvent chez elles aucune répugnance. La religion, qui les soutient, leur fait oublier les dangers auxquels elles s'exposent elles-mêmes dans les temps d'épidémie, où, à chaque instant, elles se mettent pour ainsi dire en contact avec la mort.

Étrangères aux opinions, aux événements qui agitent le monde, elles n'ont d'autre pensée que celle d'adoucir les maux de l'humanité, sans même chercher à connaître ceux qui sont les objets de leurs soins bienfaisants.

Ces asiles ouverts aux infirmités humaines, ces hôpitaux inconnus aux anciens, où la misère est accueillie et soulagée, c'est aux femmes que nous les devons. Ce sont elles qui en ont conçu l'idée ; ce sont elles qui, sans aucune autre ressource que l'enthousiasme religieux qui les aiguillonnait, ont trouvé le moyen de les élever, en stimulant les hommes, qui, sans elles, n'y auraient peut-être pas pensé.

Leur charité n'a oublié aucun des besoins de l'humanité. Retirer du vice les malheureuses qui y étaient plongées et qui devaient y périr, si une main secourable ne leur était tendue; recueillir les infortunés, qui languissaient en proie à tous les maux et oubliés de tous les hommes dans des habitations infectes et malsaines : voilà les œuvres dans lesquelles se

DOCTRINAIRE

(PAGE 174)

sont distinguées et se distinguent encore aujourd'hui tant de femmes, dont le christianisme se glorifie et qu'on ne trouve que dans la religion catholique.

BETHLÉEMITES

Chacun sait que ce fut Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, du pays de Caux, qui, en 1402, découvrit et conquit les îles Canaries, en prit possession et les garda en propriété, sous la protection de Henri III, roi de Castille, qui lui avait donné les moyens de faire cette conquête. Sa famille s'y perpétua, et c'est de lui que descendait Pierre de Béthencourt, fondateur des Bethléémistes, qui naquit en 1619, dans l'île de Ténériffe.

En 1655, il prit l'habit du tiers ordre de Saint-François, et loua une petite maison dans un lieu écarté de la ville, pour y enseigner gratuitement les petits enfants et leur apprendre le catéchisme. Peu après, le propriétaire de sa maison lui en ayant fait présent, il en fit un hôpital pour les pauvres convalescents et bâtit auprès une infirmerie couverte en chaume, pour recevoir plus d'indigents. Il les servait lui-même dans leurs maladies, et ne les laissait manquer de rien, au moyen des aumônes qu'il demandait pour eux.

Peu à peu la réputation de Béthencourt s'étendit. Les autorités civiles et ecclésiastiques favorisèrent son établissement ; les personnes charitables lui fournirent des secours, et le mirent en état de construire un hôpital spacieux, auquel il travailla lui-même, mêlé aux ouvriers. On vit bientôt s'élever un bâtiment imposant, avec un cloître, un dortoir et un oratoire. Il reçut alors des compagnons qui vinrent s'offrir à lui, et il en forma une congrégation nouvelle qu'on appela les *bethléémites*, du nom de leur hôpital, qui était dédié à Notre-Dame de Bethléem.

Le soin des malades ne lui fit pas oublier celui des enfants, pour qui il établit une école dans son hôpital. Deux autres hôpitaux de la ville, quoique fort éloignés du sien, éprouvaient encore sa charité : il leur portait des secours. Il visitait les prisonniers, demandait l'aumône pour eux et les consolait. Ses frères allaient aussi, par ses ordres, quêter pour les âmes du purgatoire, pour lesquelles il faisait dire des messes, et il allait la nuit, par les rues, une sonnette à la main, pour les recommander aux

BARNABITE

(PAGE 176)

prières des fidèles. Ses austérités, sa ferveur, tout était surprenant; à peine s'accordait-il le temps de dormir. Le vendredi saint, il portait sur ses épaules une croix très-pesante, qui fut longtemps conservée dans son hôpital, en mémoire de sa dévotion.

Les bethléémites sont habillés comme les capucins, excepté qu'ils portent des chapeaux au lieu de capuces, une ceinture de cuir au lieu de corde, et ont sur le manteau, du côté droit, un écusson où est représenté la naissance de Notre-Seigneur. Les religieuses ont le même habillement et gardent la clôture.

SOMASQUES

La vie qu'on menait à Somasque était fort austère, et ceux qui y demeuraient joignaient au travail des mains le soin d'aller instruire les paysans des villages voisins.

Le premier général de cet ordre fut Gamborana. Les somasques furent assimilés aux ordres mendiants en 1607, et, sept ans après, ils furent autorisés à administrer les sacrements à ceux qui viendraient à mourir dans leurs colléges.

Les somasques ont des maisons dans la plupart des villes d'Italie, où ils reçoivent des orphelins, et dans d'autres, outre ces maisons, ils ont des colléges, comme à Rome et à Pavie.

Dans leur collége de Rome, qu'on appelle le *collége Clémentin*, du pape Clément VIII, qui le fonda en 1595, l'on ne reçoit que des gentilshommes à qui on donne une éducation complète, et telle qu'il convient à des enfants de noble famille. En 1696, on comptait cinq cardinaux et plusieurs prélats qui y avaient été élevés.

Cette congrégation est divisée en trois provinces, dites de Lombardie, de Venise et de Rome. Les généraux sont trois ans en exercice et sont pris alternativement dans chaque province. Cet ordre n'a de maisons qu'en Italie. Saint Jérôme Emiliani fut béatifié par Benoît XIV et canonisé par Clément XIII. L'Église en fait la fête le 20 juillet.

Les somasques sont habillés comme les autres ecclésiastiques, et portent un petit collet comme le portaient les doctrinaires français, dont nous parlerons bientôt

CLERC RÉGULIER POUR LE SERVICE DES MALADES
(PAGE 178)

ORATORIENS EN ITALIE

L'Italie et la France ont vu se former dans leur sein deux congrégations qui ont pris le même nom dans les deux pays, et avaient le même but, la gloire de Dieu et le salut du prochain. Ce fut d'abord celle des *prêtres de l'oratoire*, et ensuite celle des *prêtres de la doctrine chrétienne*.

On aime à voir cette concordance de vues entre deux pays dont l'un est le centre du catholicisme, et l'autre porte le nom de royaume très-chrétien.

Pour suivre l'ordre des dates, nous commencerons par parler des oratoriens, et plus tard nous donnerons l'histoire des doctrinaires.

L'instituteur des oratoriens d'Italie est saint Philippe de Néri, né à Florence en 1515.

Les constitutions des prêtres de l'oratoire portaient qu'ils ne se chargeraient pas d'autres établissements que des trois qu'ils avaient fondés dans le principe à Rome, à Naples et à San-Severino. Libre à chacun d'eux de se rendre aux invitations qu'on leur ferait d'aller en fonder ailleurs d'autres pareils à celui de Rome : mais, cela fait, ils devaient revenir dans leur première résidence, en laissant aux nouvelles maisons le soin de se gouverner elles-mêmes, sans être à la charge de l'établissement primitif.

Ils ne faisaient point de vœux en entrant dans la congrégation. Ils pouvaient la quitter quand ils voulaient; et si quelqu'un parmi eux se comportait mal, ou ne voulait pas obéir aux ordres du supérieur, il devait être expulsé.

ORATORIENS EN FRANCE

L'Oratoire français a été une copie assez exacte de celui de l'Italie. La différence qui se trouve entre ces deux instituts, c'est que le fondateur de la congrégation de France n'a pas reçu, comme celui de la congrégation

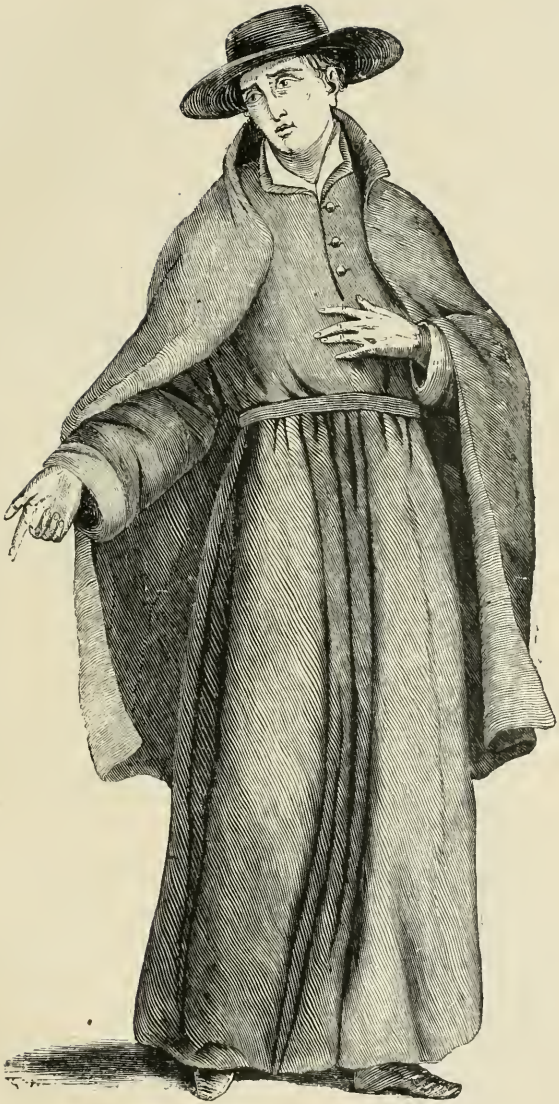

CLERC RÉGULIER DES ÉCOLES PIES

(PAGE 180)

d'Italie, les honneurs d'un culte public, qu'il recevra peut-être un jour.

Ce fondateur est le cardinal de Bérulle, né en 1575, au château de Serilly, près de Troyes, en Champagne. Son père était conseiller au parlement de Paris, et sa mère, Louise Séguier, était tante du fameux chancelier de ce nom, mort à Saint-Germain en Laye en 1672. Cette femme pieuse, veuve de bonne heure, prit un soin particulier de l'éducation de ses enfants dont Bérulle était l'aîné, et ensuite, profitant de sa liberté, elle se fit carmélite, sous le nom de *sœur des anges*.

Les oratoriens de France ne faisaient point de vœux ; ils n'étaient que prêtres séculiers et n'avaient point de règle écrite. Leur but était de former des ecclésiastiques remplis des vertus de leur état et capables d'enseigner les peuples. Leur général, qui était perpétuel, dirigeait leurs occupations et indiquait à chacun ce qu'il avait à faire. Du reste, ils étaient soumis aux ordres de leurs évêques, comme les autres ecclésiastiques qu'ils assistaient dans leurs fonctions. Ils eurent dans la suite des colléges où ils enseignaient les lettres et la théologie. Ils dirigeaient aussi des séminaires. Celui de Saint-Magloire, à Paris, qui était celui du diocèse, était dirigé par les oratoriens.

PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Le besoin d'instruire les peuples et de les prémunir contre les séductions des hérétiques du seizième siècle, qui, sous le prétexte de réformer l'Église, bouleversaient sa discipline et dénaturaient ses dogmes, avait engagé quelques prêtres et de pieux laïques à s'associer dans ce but, pour opposer une digue à l'erreur.

Le même besoin avait déjà produit, au douzième et au treizième siècle, les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François d'Assise à l'apparition des albigeois et autres sectaires de cette époque.

Quelques-unes des congrégations dont nous venons de parler, les théatins et d'autres clercs réguliers, s'étaient formées dans la même intention.

Nous allons nous occuper de deux nouvelles associations de ce genre,

CLERC MINEUP

(PAGE 182)

qui, sans se concerter, parurent successivement en Italie et en France, sous le nom de *Prêtres de la doctrine chrétienne.*

Les premiers en date sont ceux d'Italie.

Ils n'étaient pas astreints à faire l'office en commun : ils ne le faisaient qu'aux principales fêtes de l'année. Hors de là, les prêtres récitaient en particulier leur bréviaire, et ceux qui ne l'étaient pas, quelques prières selon leur dévotion.

Dans l'intérieur de leur maison, un d'eux leur enseignait la meilleure méthode à suivre pour instruire les simples fidèles : c'était comme une école normale pour former de bons maîtres. Leur manière de s'habiller était celle des prêtres séculiers. Ils ne faisaient pas de vœux, mais ils s'engageaient à rester dans la congrégation et à se dévouer au but de son institution.

Voilà ce qu'étaient, et sont sans doute encore, les prêtres de la doctrine chrétienne en Italie.

Ceux de France avaient pour fondateur César de Bus, né à Cavaillon, le 3 février 1544, et dont le père, originaire de Côme, dans le Milanais, comptait parmi ses ancêtres sainte Françoise, fondatrice des Oblates, dont nous avons déjà parlé plus haut.

Cette congrégation formait en France trois provinces, Avignon, Paris et Toulouse. Les doctrinaires avaient dans la première sept maisons et dix colléges; dans la deuxième, quatre maisons et trois colléges; et dans la troisième, quatre maisons et treize colléges. Ils portaient la soutane comme les prêtres séculiers, et un petit collet au lieu de rabat.

BARNABITES

Les clercs réguliers connus sous le nom de barnabites ont pour fondateurs trois gentilshommes italiens, dont un de Crémone et deux de Milan. Le premier est Antoine-Marie Zacharie, et les deux autres Barthélemi Ferrari et Jacques-Antoine Morigia.

La ville de Milan a pris pour patron saint Barnabé, d'après une ancienne tradition qui porte que cet apôtre y est venu en personne annoncer l'É-

RELIGIEUX FEUILLANT
(PAGE 184)

vangile, comme saint Jacques l'a fait à Compostelle, et les apôtres saint Pierre et saint Paul à Rome.

Il y a à Milan une église dédiée à saint Barnabé, qui fut achetée par les trois fondateurs que nous venons de nommer. De là est venu le nom populaire de *barnabites*, qu'on leur donne, au lieu de celui de clercs réguliers de Saint-Paul, que leur donne le pape Clément VII dans son bref de l'an 1533.

Après la mort des trois fondateurs, cet institut s'étendit, tant en Italie que dans les pays voisins. Henri IV appela les barnabites en France en 1608, et les envoya prêcher dans le Béarn, où il y avait un grand nombre de huguenots, pour les ramener au giron de l'Église. Louis XIII leur accorda, en 1622, des lettres patentes pour les autoriser à s'établir dans son royaume. Le cardinal Henri de Gondi, dernier évêque de Paris, les reçut dans cette ville, où ils firent plusieurs établissements, ainsi que sous son successeur, le cardinal Jean-François de Gondi, qui en fut le premier archevêque. Ils eurent aussi des maisons à Montargis et à Étampes. Ces maisons portaient le nom de colléges.

CLERCS RÉGULIERS

POUR LE SERVICE DES MALADES

L'esprit de charité, qui avait fondé les ordres des trinitaires et de la Merci pour le rachat des captifs chrétiens détenus par les infidèles, s'était élevé jusqu'à l'héroïsme, en obligeant les membres de ces instituts à prendre eux-mêmes les chaînes de ces malheureux, lorsqu'ils n'avaient plus d'autres moyens de payer leur liberté. Cet exemple de dévouement ne fut point perdu et trouva des imitateurs dans les ordres qui s'établirent pour le soulagement des malades.

Plusieurs congrégations, tant d'hommes que de femmes, s'engageaient à servir les pauvres qui étaient reçus dans les hôpitaux, mais leurs vœux ne les obligeaient qu'à secourir ceux qui étaient atteints des maladies ordinaires. Survenait-il une peste, une de ces affreuses contagions, si communes autrefois, si rares de nos jours, où la mort comptait ses victimes

RELIGIEUSE FEUILLANTINE

(PAGE 188)

par milliers, les moribonds étaient délaissés, et personne n'osait approcher de leurs lits. Il fallait un nouvel ordre religieux pour combler cette lacune qui se trouvait dans l'exercice de la charité chrétienne; un ordre qui, par un vœu spécial, se dévouât à assister, jusqu'à son dernier soupir, tout malheureux attaqué de la peste.

Le fondateur de cet ordre fut Camille de Lellis.

Les constitutions qu'il donna à ses disciples portaient qu'outre les trois vœux ordinaires de religion, ils en feraient un quatrième, qui les obligerait à assister tous les malades quelconques à l'article de la mort, pour les aider à bien mourir; que le nombre des laïques parmi eux serait plus grand que celui des prêtres; qu'ils seraient jour et nuit dans les hôpitaux pour avoir soin des malades, sans rien exiger des administrateurs de ces établissements.

A l'époque de sa mort, on comptait déjà deux cent vingt de ces religieux qui avaient péri par suite des maladies qu'ils avaient contractées aux lits des mourants qu'ils avaient assistés.

Leur règle leur défendait d'accepter aucune dignité ecclésiastique sans une permission expresse du souverain pontife. Ils devaient s'interdire la faculté de détourner à leur profit rien de ce qui appartenait aux hôpitaux. Vu leurs fonctions qui les retenaient sans cesse auprès des malades, ils étaient dispensés des offices du chœur, et de se trouver aux processions générales où devaient assister les autres ordres religieux.

CLERCS RÉGULIERS DES ECOLES PIES

Le but de cet institut est d'enseigner tous les enfants sans rien recevoir de ceux qui sont pauvres, ce à quoi ces religieux s'engagent par un vœu particulier. Ils donnent à la jeunesse une éducation complète en lui enseignant à lire, à écrire, l'arithmétique, la tenue des livres, les langues anciennes, les mathématiques, la philosophie et même la théologie. Ils tiennent deux classes par jour, une le matin et l'autre l'après-midi. Le dernier quart d'heure est rempli par une lecture ou un discours spirituel que fait le professeur, et quand les écoliers sortent, ils sont accompagnés

RELIGIEUSE DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME
(PAGE 188)

jusque chez eux par un religieux, pour les empêcher de perdre le temps à jouer dans les rues.

Ces religieux avaient commencé par faire des vœux solennels, mais Alexandre VII leur avait permis, en 1656, de ne plus faire que des vœux simples. Clément IX les remit dans leur premier état, en les obligeant de faire les vœux solennels.

Ils font la quête par la ville comme les autres religieux mendiants. Il y a des villes où ils ont plusieurs maisons ou colléges.

Ces clercs, dans un moment de ferveur, avaient voulu marcher nu-pieds, surtout dans les voyages qu'ils avaient à faire; mais Alexandre VIII les obligea de se chausser, par un bref exprès, en 1690.

CLERCS RÉGULIERS MINEURS

Nous allons parler d'une autre congrégation de clercs réguliers formée en Italie, à peu près à la même époque que celle dont nous venons de nous occuper.

Cette dernière s'était consacrée spécialement aux besoins des malades. Celle dont nous allons parler se dévoua principalement aux fonctions du ministère sacerdotal, à l'instruction de la jeunesse, à l'administration des sacrements, en y joignant les pratiques de la contemplation dans leurs moments de loisir.

Le nom que prirent ces religieux est celui de *clercs réguliers mineurs*, que leur donna le pape Sixte V, qui avait été lui-même frère mineur dans l'ordre de Saint-François.

Le fondateur de cette congrégation est Jean-Augustin Adorno, d'une ancienne famille de Gênes, et qui s'associa pour cette œuvre deux saints personnages du nom de Caracciolo, dont l'un a été canonisé, en 1807, par Pie VII.

Ces religieux ajoutent aux trois vœux ordinaires de religion celui de n'occuper aucune dignité dans l'Église, et de n'en solliciter aucune dans leur ordre même. Ils prêchent, confessent et font des missions. Ils exercent les fonctions sacerdotales dans les hôpitaux et les prisons, et pratiquent les œuvres de miséricorde partout où ils en trouvent l'occasion,

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR
(PAGE 190)

selon la maxime de saint Paul de se *faire tout à tous*. Ils ont des établissements destinés à instruire la jeunesse, et même des ermitages pour ceux qui ont le goût de la contemplation et des austérités. Les supérieurs leur accordent la permission de se livrer à ce genre de vie, mais se gardent bien de les y obliger.

Les clercs réguliers mineurs enseignaient la philosophie dans le collége de la Sapience à Rome, et parmi eux se trouvait toujours un examinateur synodal depuis le pontificat d'Innocent XI.

L'habit de ces clercs mineurs ressemble beaucoup à celui des autres clercs réguliers, excepté que leur robe est serrée d'une ceinture de cuir, et que les manches de cette robe sont larges.

FEUILLANTS

L'ordre des Cîteaux, après s'être maintenu dans sa première ferveur, pendant les quatre premiers siècles de son existence, commença à se relâcher dans les premières années du quatorzième siècle. C'est alors que le pape Benoît XII, qui avait été abbé d'un monastère de cet ordre, employa son autorité pour le réformer.

Déjà du temps de saint Dominique, cent ans auparavant, on voyait les abbés de Cîteaux mettre du luxe dans leurs équipages, et traîner avec eux dans leurs voyages un nombreux domestique. Ils en vinrent plus tard à se donner des pages qui les accompagnaient sous le nom de *damoiseaux*.

Benoît XII leur interdit ce faste qui ne leur convenait pas, et leur donna une nouvelle constitution, qui fut appelée la *bénédictine*, pour remédier à tous les abus qu'il connaissait bien.

Mais après lui, le relâchement reparut et fut cause que les monastères de Cîteaux, qui existaient en Espagne, se séparèrent de ceux de France, pour ne point partager leur infidélité aux règles de leur état.

Vers la fin du même siècle, vers l'an 1487, le scandale des moines de Cîteaux étant arrivé à son comble, le pape Innocent VIII ordonna qu'il se tînt un chapitre général de tout l'ordre (ce qui eut lieu à Paris, dans le collége des Bernardins, en 1494), pour obliger les abbés à réfor-

RELIGIEUSE DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE

(PAGE 194)

mer leur luxe et les ramener à l'esprit de leur institut. Mais les mesures arrêtées dans cette assemblée demeurèrent sans effet, et le mal continua.

La première réforme qui s'établit en France fut celle des feuillants, qui eut lieu en 1577. Mais l'abbaye de Cîteaux, où résidait le général de tout l'ordre, et qui en était le chef-lieu, n'y eut aucune part, et peut excuser, jusqu'à un certain point, le vers malin où Boileau dit, dans le Lutrin, que la Discorde

Va jusque dans Cîteaux réveiller la Mollesse.

Après la réforme des feuillants, vint celle des deux congrégations de Saint-Vannes et de Saint-Maur, puis celle de la Trappe et de Sept-Fonts.

Les trois réformes des feuillants, de la Trappe et de Sept-Fonts ont cela de particulier, qu'on les doit à trois abbés commendataires, qui jusque-là croyaient n'avoir rien mieux à faire au monde que de jouir tranquillement d'un bon bénéfice, sans s'embarrasser des moines dont ils partageaient le revenu.

L'auteur de la réforme des feuillants est Jean de la Barrière, né en 1544, à Saint-Céré, petite ville de 4000 à 5000 âmes, dans le Quercy, département du Lot.

On est effrayé de la rigueur du régime que D. Jean de la Barrière imposa à ses disciples, et dont il leur donnait lui-même l'exemple. Ils allaient nu-pieds, sans sandales, la tête nue, couchaient sur des planches et mangeaient à genoux dans de la vaisselle de terre. Ils n'avaient pour aliments que des légumes cuits à l'eau avec du pain de son d'orge, sans jamais faire usage de vin, de poisson, d'œufs, de beurre, d'huile et même de sel. Les animaux mêmes étaient dégoûtés de ce dont les moines faisaient leur nourriture.

Du reste, ils travaillaient tous à différents métiers pour vivre, les revenus du monastère n'y suffisant pas.

Il va sans dire que les moines de Cîteaux ne manquèrent pas de se récrier contre un genre de vie si dur, et qu'ils firent tous leurs efforts pour s'opposer au succès de cette réforme, qui les condamnait eux-mêmes.

D. Jean de la Barrière s'adressa au pape Sixte V, qui approuva son institut par une bulle de l'an 1586, et défendit aux moines de Cîteaux

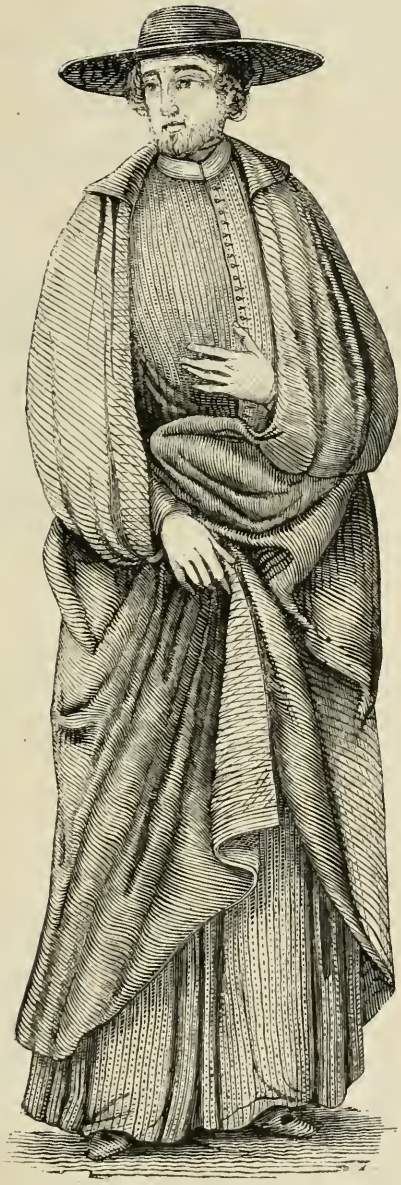

CONGRÉGATION DES PRÊTRES DE LA MISSION

d'inquiéter ceux de Feuillans, qui étaient au nombre de cent quarante religieux, à qui il permit de former de nouveaux établissements, tant pour hommes que pour femmes. Il demanda même au fondateur des sujets pour en établir une maison à Rome.

L'ordre s'étendit considérablement après la mort du fondateur, tant en France qu'en Italie. Il se divisa en deux congrégations, l'une composée des monastères italiens, et l'autre de ceux de France. La première porte le nom de *bernardins réformés*, la seconde celui de *Notre-Dame des Feuillans*.

Les deux congrégations portent à peu près le même habit, consistant en une robe blanche sans scapulaire et un grand capuce de la même couleur, avec une ceinture de la même étoffe.

FEUILLANTINES

L'institut des religieuses feuillantines a également pour fondateur l'abbé Jean de la Barrière, et c'est en voyage qu'il en a trouvé l'occasion, comme nous avons vu qu'il est arrivé à saint François de Sales, fondateur des religieuses de la visitation. On peut donc dire de chacun de ces deux saints personnages, comme on l'a dit de Jésus-Christ : *Pertransiit benefaciendo.*

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

Le B. Pierre Fourier fut le fondateur de la *congrégation des filles de Notre-Dame.*

Les religieuses de cette congrégation sont habillées de noir et suivent la règle de Saint-Augustin. Il y a des auteurs qui leur donnent le titre de chanoinesses, qui est aussi celui des dames de Berlaimont, à Bruxelles, dont la vocation est aussi d'instruire les jeunes filles.

La congrégation de Notre-Dame fut établie à Bruxelles, en 1649, par la

SŒUR DE LA CHARITÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL
(PAGE 196)

princesse Henriette de Lorraine, qui commença par loger ces religieuses dans son propre hôtel, en attendant qu'on leur eût construit une maison, qui existe encore sur le Grand-Sablon, et est aujourd'hui une caserne. Elles étaient nommées à Bruxelles *les Lorraines*, et instruisaient la jeunesse de leur sexe. Elles furent supprimées par Joseph II en 1783, et n'y ont jamais été rétablies.

CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Nous avons vu que l'ordre de Saint-Benoît avait produit successivement deux nouveaux ordres comme deux branches sorties d'un tronc vigoureux, savoir : l'ordre de Cluny et celui de Cîteaux.

L'ordre primitif et ses deux branches s'altérèrent à la longue, et eurent besoin de réforme, comme cela est arrivé à la plupart des ordres religieux. C'est au dix-septième siècle que cette grande réforme a eu lieu. Nous l'avons déjà vu pour l'ordre de Cluny, et en partie pour celui de Cîteaux au chapitre des feuillants.

Nous allons aujourd'hui donner l'histoire de la réforme mémorable qui raviva l'ordre primitif, et mit le comble à sa gloire dans ce même siècle qui fut si fécond, tant en réformes d'ordres anciens qu'en établissements d'ordres nouveaux.

Dom Didier de la Cour avait demandé aux religieux du Mont-Cassin des renseignements sur leurs constitutions, pour dresser celles de la congrégation de Saint-Vanne, qu'il avait fondée.

Saint-Vanne était une abbaye fort ancienne à Verdun en Lorraine. La discipline y était fort relâchée, comme dans presque toutes les abbayes de cette province, vers la fin du seizième siècle. Après un essai infructueux de réforme, le cardinal de Lorraine, légat du saint-siége dans ce pays, avait été obligé d'en séculariser un grand nombre.

Didier de la Cour, dont les parents avaient été ruinés par les guerres, dont la malheureuse Lorraine était souvent le théâtre, était venu, faute d'autres moyens d'existence, demander une place de frère convers à l'abbaye de Saint-Vanne. Mais par la protection d'un de ses oncles, il obtint d'être reçu au nombre des religieux de ce monastère, qui cepen-

GÉNOVÉFAIN

(PAGE 198)

dant virent avec peine qu'on leur associât un jeune homme mal élevé, et qui n'avait fait aucune étude. En conséquence il fut mal vu, mais sa patience et sa douceur désarmèrent à la fin ses confrères, et ils se chargèrent de son éducation. Pour l'achever, ils l'envoyèrent à l'université de Pont-à-Mousson. Il y reçut en 1581 la prêtrise, à l'âge de trente ans, et retourna à Saint-Vanne.

Les désordres qui y régnaient l'affligèrent et il osa parler de réforme. Il n'en fallut pas davantage pour soulever contre lui toute la communauté. Pour se débarrasser de ce réformateur, on l'envoya dans un ermitage qui dépendait de cette abbaye. Il y resta quelque temps, mais il en fut chassé par une troupe de soldats qui passaient par là, et il revint à Saint-Vanne. Il y trouva pour abbé l'évêque même de Verdun, à qui il plut, et qui le nomma prieur de cette maison. L'abbé et le prieur se trouvant d'accord, entreprirent la réforme de l'abbaye. Ils ne purent y réussir qu'en dispersant les moines dans d'autres maisons, et en les remplaçant par de nouveaux sujets, qui adoptèrent le plan de réforme qu'on leur présenta.

Le personnel de l'abbaye étant entièrement renouvelé, les nouveaux religieux embrassèrent avec joie les règles tracées par l'abbé et le prieur, et tout changea de face à Saint-Vanne. Cette révolution fit bruit, et Saint-Vanne fut cité pour la bonne discipline qui y régnait. L'évêque de Verdun avait encore une autre abbaye, celle de Moyen-Moutier dans les Vosges, dédiée à saint Hydulphe. Il y introduisit la même réforme qu'à Saint-Vanne, et ces deux maisons formèrent une même congrégation sur le modèle de celle du Mont-Cassin et de Sainte-Justine de Padoue, et qui fut appelée la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, par une bulle de Clément VIII, de l'an 1604.

Le cardinal de Lorraine voyant l'heureux succès de la réforme introduite dans la nouvelle congrégation, profita de son pouvoir de légat pour obliger toutes les autres abbayes de la Lorraine, au nombre d'environ quarante, à embrasser la même réforme, en se réunissant à la congrégation de Saint-Vanne et pratiquant les mêmes observances, qui n'étaient autres que celles de la règle primitive du patriarche saint Benoît.

Dom Didier de la Cour, après une vie entièrement consacrée à l'établissement de la réforme de son ordre, mourut, en 1623, à l'âge de soixante et douze ans.

L'exemple donné par la congrégation de Saint-Vanne ne fut pas stérile,

BÉNÉDICTINE DE L'ADORATION PERPÉTUELLE DU SAINT-SACREMENT
(PAGE 200)

et fut bientôt copié en France. La première abbaye qui voulut l'imiter fut celle de Saint-Augustin, à Limoges, dont les moines étaient les successeurs de ceux qui avaient autrefois été si durs envers les grandmontains, comme nous l'avons vu. Le dernier abbé commendataire de cette abbaye la soumit lui-même, en 1613, à la congrégation de Saint-Vanne, et plusieurs autres abbayes en France suivirent cet exemple.

SŒURS DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE

Pour remplir le but de leur institut, le fondateur leur avait imposé une règle fort douce, celle de saint Augustin avec le petit office de la Vierge. Elles gardaient la clôture, et recevaient peu de visites au parloir.

Leur habillement consistait en une robe grise avec un scapulaire de serge blanche, sur laquelle elles portaient un crucifix attaché à un ruban noir. En habit de cérémonie, elles avaient un manteau gris et un voile noir avec une guimpe, comme toutes les autres religieuses.

LAZARISTES

Sur cette vaste place de Notre-Dame, en face l'un de l'autre, se montrent deux grands établissements, d'un côté l'Hôtel-Dieu, de l'autre l'hôpital des Enfants-Trouvés. Paris les doit à deux ministres de l'Église, l'évêque saint Landri et le prêtre saint Vincent. Quelle a été la récompense de ce double bienfait? — Le pillage de Saint-Lazare en 1789, et celui de l'archevêché en 1831.

Il ne manquait que des religieuses pour avoir soin de ces enfants. Vincent y pourvut par la fondation des sœurs de la Charité dont nous parlerons au chapitre suivant, où nous rappellerons les autres services rendus à la religion par ce grand homme de bien.

Ce saint personnage, qui sur la terre paraissait être le bras de la Providence, jouissait à la ville et à la cour de la plus haute vénération. Il fut

FILLE DU BON-PASTEUR
(PAGE 202)

choisi pour assister Louis XIII dans ses derniers moments, et quand le roi fut mort, la reine régente, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, nomma uotre saint membre du conseil de régence, et le consulta dans tout ce qui concernait les affaires ecclésiastiques.

En 1658, Vincent rassembla tous ses disciples à Saint-Lazare, leur remit par écrit le plan général de tout ce qu'ils avaient à faire pour continuer son œuvre, et les exhorta à remplir les devoirs qu'ils s'étaient imposés.

Cependant ses forces diminuaient, et les infirmités, produit de la vieillesse, commençaient à l'atteindre. Le pape Alexandre VII lui avait envoyé un bref qui le dispensait de la récitation du bréviaire, mais il était mort quand ce bref arriva à Paris. Il expira le 27 septembre 1660, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de Saint-Lazare, et il y eut un concours inouï de personnes qui assistèrent à ses obsèques. On y voyait, entre autres, le prince de Conti, le nonce du pape et plusieurs évêques.

Son corps, visité en 1712 par le cardinal de Noailles, fut trouvé tout entier. Il fut béatifié en 1729 par Benoît XIII, et canonisé en 1735 par Clément XII.

La maison de Saint-Lazare, convertie aujourd'hui en prison, était renfermée dans un vaste enclos comprenant des jardins, des champs ensemencés et même un moulin à farine. Il s'y trouvait une maison de force, espèce de succursale de la Bastille, où des familles faisaient quelquefois, par mesure de discipline, renfermer un jeune homme qui se livrait à des écarts de conduite. C'était dans cette maison que résidait le général de toute la congrégation, qui avait un grand nombre d'établissements en France, en Italie et jusqu'en Pologne.

Tous les jeunes clercs des séminaires de Paris, avant de recevoir les ordres, étaient obligés de faire huit jours de retraite dans cette maison, pour s'y préparer dignement. Ils y occupaient un quartier séparé, et mangeaient au grand réfectoire avec les missionnaires à une table particulière. Ces respectables prêtres étaient avec nous d'une affabilité et d'une politesse singulière, et nous saluaient les premiers du plus loin qu'ils nous apercevaient dans les corridors.

Après la suppression des jésuites, les lazaristes les remplacèrent dans les missions de la Chine. Ils sont rétablis en France et y dirigent plusieurs séminaires. Ils ont encore des missionnaires dans le Levant, et leur mai-

HOSPITALIÈRE DE LA FLÈCHE

(PAGE 204)

son, chef-lieu de la congrégation, où réside le général, est à Paris, rue de Sèvres. C'est dans leur église que repose, dans une châsse, le corps de leur fondateur.

ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ

FONDÉS PAR SAINT VINCENT DE PAUL

Peu d'instituts se sont étendus autant que celui des *sœurs de la Charité*, ou autrement de *Saint-Vincent*. C'est en France surtout qu'on en voit le plus, non-seulement dans les villes, mais même dans les villages. Presque partout elles joignent l'instruction chrétienne des jeunes filles aux soins des malades. Elles coûtent peu aux communes où elles se trouvent. Un logement et une faible pension suffisent à leurs besoins.

GÉNOVÉFAINS

Une réforme que nous ne devons pas oublier, et qui s'est opérée au dix-septième siècle, est celle qui fut appelée *la congrégation de France*, et plus communément *génovéfains*.

On l'a due (je ne dis pas : *On la doit*, puisque la révolution de 1789 l'a détruite), on l'a due, dis-je, à un cardinal français du nom de La Rochefoucauld, nom que portèrent aussi deux illustres prélats martyrisés à Paris, en septembre 1792.

La congrégation de France s'étendit beaucoup après la mort de son fondateur, et compta plus de cent établissements. Les génovéfains desservaient des cures, des hôpitaux et dirigeaient aussi des séminaires. L'abbaye de Saint-Acheul, aux portes d'Amiens, et celle de Saint-Martin-aux-Jumeaux, dans l'intérieur de la même ville, appartenaient aux génovéfains. Deux chanoines de la cathédrale étaient toujours pris dans l'une et l'autre de ces deux abbayes. On les appelait les *chanoines blancs*, à cause de leur costume, qui consistait en une soutane blanche, une aumusse noire en été, et le camail à bord noir en hiver avec le rochet à manches sous le

FILLE DE SAINTE-GENEVIÈVE

(PAGE 205)

surplis. Une fois nommés par leur abbé, ils quittaient le monastère pour se loger en particulier comme les autres chanoines, et ils faisaient la semaine à leur tour.

Le curé de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, était toujours un moine de Sainte-Geneviève. Le jour de la Fête-Dieu, l'abbé de Sainte-Geneviève portait le saint sacrement à la procession, à la tête de la communauté, à laquelle se joignait le clergé de la paroisse. Le curé se réunissait aux chanoines réguliers, ses confrères, mais son bedeau à son côté pour se faire distinguer. Aucune bénédiction ne se donnait pendant la procession, à cause d'un procès toujours pendant entre l'abbé et le curé, pour savoir à qui des deux appartenait le droit de la donner. Le litige n'étant pas jugé, l'absence de bénédiction en était la conséquence.

Le chancelier de l'ancienne Université de Paris était aussi un moine de Sainte-Geneviève, et comme tel c'était lui qui examinait les élèves en philosophie qui demandaient le grade de maître ès arts.

BÉNÉDICTINES DE L'ADORATION PERPÉTUELLE

DU SAINT-SACREMENT

Il y a en France deux congrégations de religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. L'une, nommée *du Saint-Sacrement*, fut fondée à Marseille par un saint religieux de l'ordre de Saint-Dominique, appelé le P. Quieu, vers le milieu du dix-septième siècle, laquelle existe encore dans le midi de la France et suit la règle de saint Augustin. Ces religieuses portent une robe noire, et par-dessus un scapulaire blanc sur lequel est brodée la figure d'un ostensoir.

L'autre congrégation est connue sous le nom de *bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*, et est d'une date à peu près contemporaine à celle de la première.

La fondatrice de celle-ci est de ce même pays de Lorraine, qui a donné le jour au vénérable Didier de la Cour, au P. Fourier et à d'autres personnes qui ont rendu à la religion des services signalés.

Voici les pratiques auxquelles s'obligeaient les religieuses de ce nouvel institut :

TRAPPISTE

(PAGE 208)

L'une d'elles, désignée par le sort, devait être continuellement, jour et nuit, pendant une heure, en adoration devant le saint sacrement. C'était comme une imitation de la spalmodie perpétuelle des Acemetes. Pendant la grand'messe conventuelle de chaque jour, une religieuse devait se tenir à genoux au milieu du chœur, une corde au cou et un flambeau à la main, pour faire au saint sacrement amende honorable des sacriléges commis par les mauvais chrétiens, et elle devait ensuite communier elle-même. Elle passait le reste de la journée dans une retraite profonde en signe de pénitence, et mangeait seule, après les autres, à une autre table particulière, et en silence.

Au commencement, comme à la fin de chaque exercice, et lorsqu'elles se rencontraient, elles devaient prononcer les paroles suivantes : *Loué et adoré soit le saint sacrement de l'autel!*

Le jour de la Fête-Dieu, ainsi que tous les jeudis, elles redoublaient de ferveur pour l'auguste sacrement auquel elles dévouaient toutes leurs pensées.

Le 25 mars, jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, était chez elles une grande fête, comme étant l'anniversaire de leur établissement, en 1653.

FILLES DU BON-PASTEUR

Jésus-Christ se peint lui-même sous la figure d'un bon berger qui, ayant perdu une de ses brebis, va partout chercher après elle, et l'ayant retrouvée, la ramène en triomphe sur son épaule. Il dit même que la joie du retour de sa chère brebis est aussi grande au ciel que celle qu'on y éprouve de la conservation de tout le troupeau.

C'est donc une heureuse dénomination que celle de *filles du Bon-Pasteur*, donnée à une congrégation composée de filles qui s'étaient perdues dans les sentiers du vice, et que le Bon-Pasteur a ramenées au bercail.

Les filles repenties étaient gouvernées, dans la maison du Bon-Pasteur, par des sœurs qui étaient reçues, après deux ans d'épreuve, à l'âge de trente-trois ans. Ces sœurs avaient le même ordinaire que les pénitentes, et étaient habillées d'une manière très-modeste.

PAUVRE VOLONTAIRE EN FLANDRE

(PAGE 212)

Après la mort de la fondatrice, trois maisons semblables furent fondées à Paris. Il y en a encore deux aujourd'hui, une dans la rue du Cherche-Midi, et une autre dans la rue d'Enfer, sous le nom de *filles de Saint-Thomas*.

Les femmes que renferment ces maisons sont de deux sortes : les unes venues d'elles-mêmes pour expier leurs fautes et se mettre à l'abri des rechutes ; et celles qui y sont amenées de force. Quand ces dernières sont touchées de repentir, et après qu'on s'est assuré de leurs bonnes dispositions, on les met sur le même pied que les premières, pour y être gouvernées de la même manière que les sœurs qui se sont dévouées à ce genre de service.

HOSPITALIERES DE LA FLÈCHE

Cette congrégation, qu'Helyot appelle *hospitalières de Saint-Joseph*, fut un des fruits de la réaction religieuse qui vint consoler la France des profanations et des malheurs de toute espèce causés par les guerres civiles entre les catholiques et les sectateurs de Calvin, nommés *huguenots*. C'est à une femme pieuse de la ville de la Flèche, en Anjou, qu'en revient l'honneur. Elle s'appelait Mlle de La Fère, et appartenait à une famille distinguée.

Son premier dessein, approuvé par les directeurs de sa conscience, avait été de se faire religieuse, mais sa mauvaise santé lui faisant craindre que ce genre de vie ne lui conviendrait pas, elle prit le parti de rester dans l'état séculier, et de faire le bien d'une autre manière qu'en s'y obligeant par des vœux de religion.

Il y avait à la Flèche un hôpital où les pauvres étaient secourus. Mlle de La Fère alla y offrir ses services et voulut consacrer sa vie au soulagement de ces malheureux.

D'après les constitutions des sœurs hospitalières de Saint-Joseph, leur nombre devait être fixé à trente, qui se dévoueraient au service des pauvres, assistées de six sœurs domestiques ou tourières. Elles devaient choisir parmi elles une supérieure qui serait trois ans en place. Au bout de huit ans, elles étaient obligées de faire des vœux simples de chasteté,

ORDRES MILITAIRES. — GRAND MAITRE DE L'ORDRE DE MALTE

(PAGE 222)

THE IMPERIAL STUDY
ST. MICHAEL'S
COLLEGE

d'obéissance et de pauvreté. Elles s'engageaient, par un quatrième vœu, à soigner les pauvres.

Leurs vœux n'étaient pas perpétuels, mais limités, à leur choix, pour le nombre d'années qui leur conviendrait.

Leur habillement devait être modeste et de couleur noire. Les sœurs domestiques étaient habillées à peu près comme les religieuses. Mais toutes portaient au petit doigt de la main gauche une bague en argent, sur laquelle étaient gravés les noms de *Jésus*, *Marie*, *Joseph*.

Ces constitutions sont de l'an 1643.

FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE

ET SŒURS DE LA SAINTE-FAMILLE

Il nous reste à parler d'une congrégation qui, comme tant d'autres, formée dans le dix-septième siècle pour l'instruction de la jeunesse et le soulagement des classes souffrantes et malheureuses, nous donnera encore l'occasion d'offrir le tableau des vertus d'une femme qui a consacré tous les instants de sa vie, et sa fortune tout entière, aux inspirations de la charité la plus héroïque.

Cette femme est Mme de Miramion, fondatrice principale des *filles de Sainte-Geneviève*, connues autrefois, à Paris, sous le nom de *miramiones*.

Pour agrandir le cercle de ses bonnes œuvres, elle s'associa quelques filles pieuses, qu'elle forma elle-même à l'art d'instruire la jeunesse. Elle donna à cette réunion le nom de la *Sainte-Famille*, et ayant appris qu'une demoiselle Blosset avait formé à Paris, vers l'an 1636, une agrégation pareille à la sienne, sous le nom de *filles de Sainte-Geneviève*, et dans les mêmes intentions que celles qui la guidaient elle-même, les deux fondatrices jugèrent qu'il leur serait utile de se concerter, vu l'identité de but, pour ne faire qu'une seule congrégation des deux, qu'elles avaient formées.

Ces filles ne faisaient pas de vœux. Elles récitaient en commun le petit office de la sainte Vierge. Elles allaient visiter les malades et faisaient toutes sortes de bonnes œuvres. Elles tenaient des pensionnaires, don-

CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE DE MALTE

(PAGE 222)

naient en outre des leçons gratuites aux pauvres filles, et allaient enseigner les pauvres dans les villages.

Elles recevaient aussi dans leurs maisons les femmes pieuses qui avaient le désir d'y faire des retraites, pour partager leurs exercices de dévotion, comme cela avait lieu à Saint-Lazare, où les laïques pouvaient passer quelque temps, en y payant pension, pour y faire des retraites spirituelles et profiter des instructions qui s'y donnaient.

Telles étaient donc les occupations des filles de Sainte-Geneviève, dont tous les moments étaient consacrés à l'exercice des vertus chrétiennes.

TRAPPISTES

Parmi toutes les réformes de Cîteaux, il n'y en a point eu de plus austère, ni qui ait plus édifié l'Église que celle de la Trappe. Elle a eu pour auteur le célèbre abbé de Rancé.

Le monastère de la Trappe était dans le Perche, département de l'Orne, dans un grand vallon, au milieu des bois. Le nombre des religieux y était considérable. Celui qui ouvrait la porte aux étrangers se prosternait devant eux, puis les conduisait dans une chapelle attenante à l'église, afin qu'ils y fissent leur prière. Il les menait ensuite au parloir, où, après leur avoir fait une petite lecture de piété, il leur recommandait le silence, et les priait d'être attentifs à ne rien dire ou faire qui pût troubler la communauté. Les hôteliers ne parlaient que quand la nécessité les y obligeait.

Lorsqu'un religieux était sur le point de faire profession, il écrivait à sa famille pour renoncer à tous ses biens. Sa profession faite, il rompait tout commerce avec ses amis, et même avec ses proches; et s'il se souvenait encore du monde, ce n'était que pour prier pour lui. On ne recevait rien dans le monastère, qui, sans être riche, trouvait encore le moyen de faire des aumônes considérables.

Quand l'abbé savait la mort d'un parent de quelque religieux, il le recommandait aux prières de la communauté, mais sans le désigner, et en disant en général, que le père, la mère, etc., d'un des frères était mort.

Ils tenaient toujours les yeux baissés, et ne regardaient jamais les étrangers. S'ils passaient devant eux, ils les saluaient par une inclination

CHEVALIER DE L'ORDRE DE MALTE EN MANTEAU
(PAGE 292)

profonde. Ils gardaient entre eux un silence perpétuel. Ils ne parlaient qu'à leurs supérieurs, et ne pouvaient s'entretenir qu'en leur présence avec les étrangers. Lorsqu'ils étaient ensemble aux travaux ou ailleurs, ils ne se communiquaient leurs pensées que par signes.

Le genre de vie des religieux de la Trappe était fort austère; ils n'avaient d'autre boisson que le cidre ou la bière. Les jours de jeûne, ils avaient à dîner un morceau de pain bis, avec des herbes bouillies et assaisonnées d'un peu de sel; leur collation consistait en deux onces de pain sec. Les autres jours, ils avaient à dîner un potage aux herbes, une portion de légumes ou de racines, avec du dessert, c'est-à-dire, des radis ou des raves, des noix ou quelques fruits. Ils ne mangeaient ni œufs, ni poisson, et ne faisaient gras que quand ils étaient malades. Le lait et le fromage leur étaient quelquefois permis. Le souper consistait en trois onces de pain, auquel ils ajoutaient, aux jours de grandes fêtes et durant le temps pascal, un peu de fromage et une salade.

Chaque jour, ils donnaient plusieurs heures au travail des mains, et ce travail consistait à bêcher la terre, à porter les fumiers au jardin, à faire les foins, etc. Le chœur emportait un temps considérable. Ils étaient toujours ensemble, afin de s'exciter les uns les autres par la force d l'exemple. Ils couchaient sur des paillasses piquées. Ils se proclamaien mutuellement au chapitre, et les plus petites fautes étaient punies sévèrement. Quand ils étaient à l'agonie, on les portait à l'église, où ils recevaient les sacrements, couchés sur la cendre. Ils restaient ordinairement en cet état jusqu'à ce qu'ils eussent rendu l'âme.

Ce qu'il y avait de plus admirable, c'est qu'une douce sérénité était peinte sur le visage de ces pieux solitaires. Il semblait que leur joie croissait à proportion de leurs austérités.

Quand, en 1791, le clergé catholique fut proscrit en masse en France, les trappistes, obéissant au précepte divin : *Cum vos persecuti fuerint in civitate ista, fugite in aliam*, allèrent chercher sur le sol étranger un asile où ils pussent prier en paix pour ceux qui les chassaient du sol de la patrie. Ils se retirèrent, les uns en Angleterre, les autres en Amérique, en Allemagne, en Russie. Ils formèrent deux établissements considérables : l'un à la Val-Sainte, près de Fribourg, en Suisse; l'autre à Durfeld, en Westphalie. Ce dernier fut transféré, en 1824, au Mont des Olives, près Mulhausen, en Alsace; mais ils en furent chassés en 1830.

Sous l'Empire, en 1811, ils s'étaient établis dans la forêt de Sénart, sur

RELIGIEUSE DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM
Du monastère de Toulouse, en habit de chœur.

(PAGE 232)

les bords de la Seine, à sept lieues au-dessus de Paris, où l'on voyait, avant la Révolution, un ermitage avec une fabrique de soieries. A la Restauration, ils fondèrent une maison près de Cassel, en Flandre, et une autre à l'ancienne abbaye du Gard, sur la Somme, à quatre lieues au-dessus d'Amiens. Mais leur plus grand établissement à cette époque fut à la Meilleraie, bourg du département des Deux-Sèvres en Poitou. Ils en ont été expulsés en 1830. Un généreux lord anglais, sir Richard Keene, les recueillit alors dans une de ses terres, et ils y fondèrent un établissement sous le nom du *Nouveau Mont-Meilleraie*. Ils ont encore cependant quelques maisons en France, comme au Gard et à Briquebec, dont nous avons parlé au chapitre des frères pontifes. Il paraît même qu'ils sont rentrés à la Meilleraie.

Entre autres établissements, ils en ont un au diocèse de Besançon, autorisé par le gouvernement, comme modèle d'agriculture.

ASSOCIATIONS PIEUSES

Nous consacrerons ce chapitre à l'historique de plusieurs associations composées, la plupart, de pieux laïques que l'amour du bien réunissait pour travailler en commun à leur propre sanctification, et en même temps à celle des autres; exerçant en silence les arts mécaniques, les yeux tournés vers le ciel, et trouvant encore le moyen de prélever, sur leur modique solaire, de quoi assister leurs frères malheureux.

Nous commencerons par la plus ancienne de ces associations.

PAUVRES VOLONTAIRES

L'ordre des *pauvres volontaires*, éteint depuis longtemps, a pris naissance en Allemagne, d'après les documents les plus authentiques. Il n'était composé que de laïques : aucun prêtre ne pouvait y être admis. Il paraît que c'est vers l'an 1330 que ces religieux ont été institués; mais on ignore le nom de leur fondateur. Ce n'étaient que de simples artisans, qui vivaient en communauté, sous l'obéissance d'un supérieur, et qui faisaient les trois vœux ordinaires de religion, c'est-à-dire, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Ils ne possédaient rien, et ne vivaient que du travail

TEMPLIER EN HABIT DE MAISON

(PAGE 236)

de leurs mains ou d'aumônes. Chacun travaillait du métier qu'il avait appris. On trouvait parmi eux des menuisiers, des charpentiers, des forgerons, etc. Ils furent réformés cent ans après leur institution, et leur règle devint très-sévère. Voici comment ils passaient la journée.

Ils se levaient en tout temps à minuit pour dire les matines ; et comme ils ne savaient ni lire ni écrire, ces matines consistaient dans la récitation d'un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*, qu'ils disaient à genoux. Ils ne priaient jamais autrement. Il n'y avait pas même de siéges dans l'oratoire, où ils faisaient leurs prières ordinaires. Après les matines, ils passaient deux heures en oraison mentale sur quelque sujet pieux, toujours à genoux. De là ils retournaient à leurs cellules, où ils pouvaient se livrer au sommeil jusqu'à quatre heures et demie ou cinq heures. Alors ils se levaient pour aller aux matines des chanoines, qu'ils entendaient à genoux, dans un endroit de l'église qui leur était réservé : ils y restaient trois heures en tout, pour y assister à la messe et aux heures canoniales, qui suivaient les matines. Ensuite ils retournaient chez eux pour recevoir du supérieur l'ordre d'aller au travail, ou à la quête par la ville, deux à deux.

Ils avaient coutume aussi d'aller soigner les malades, les consoler dans leur maux et les aider à mourir saintement. Ils ne possédaient absolument rien, et ils ignoraient souvent le matin s'ils auraient de quoi dîner. Après le repas, ils retournaient au travail, puis allaient aux vêpres à l'église principale. Ils y restaient une ou deux heures, et revenaient pour souper ; puis venaient les complies, qui se récitaient dans l'oratoire, et étaient suivis d'une heure de méditation ; après quoi, ils allaient se coucher jusqu'à minuit.

BONS FIEUX

Les *bons fieux*, comme les pauvres volontaires, étaient aussi, dans l'origine, de pieux laïques, qui travaillaient en commun, et suivaient la règle du tiers ordre de Saint-François. Les premiers étaient au nombre de cinq, qui, sous la conduite de l'un d'eux, nommé Henri Pringuel, formèrent, en 1615, une association à Armentières, près de Lille, pour vivre en commun.

Des cinq qui composaient cette petite communauté, quatre travaillaient, et un consacrait son temps à enseigner à lire et à écrire aux

TEMPLIER EN COSTUME DE GUERRE

(PAGE 236)

enfants ; car, n'en déplaise à nos modernes déclamateurs, les catholiques ont toujours mis au nombre de leurs premiers devoirs celui d'instruire la jeunesse.

Les bons fieux prirent pour habillement une robe de drap gris, liée d'une grosse corde blanche, avec un manteau de la même couleur que l'habit.

En l'année 1664, ils avaient une seconde maison à Lille, et alors ils se mirent sous la juridiction des évêques d'Arras et de Tournai, et leur soumirent leurs statuts, que ces deux prélats approuvèrent. En 1679, ils eurent une troisième maison à Saint-Venant, diocèse de Saint-Omer.

Peu de temps après, Louis XIV leur confia la direction des hôpitaux militaires et de la marine, à Dunkerque, Berg-Saint-Winox et Ypres. Ils se trouvèrent alors avoir sept établissements, ce qui faisait, suivant eux, autant de *familles*. Tous les trois ans, ils tenaient un chapitre général de tout l'ordre, alternativement dans chaque *famille*, pour régler leurs affaires, sous la présidence de l'un des vicaires généraux du diocèse, dans lequel se tenait l'assemblée, et ils y nommaient aux emplois pour trois ans.

Quand une de leurs maisons se trouvait en détresse, les autres venaient à son secours, et ils n'avaient jamais besoin d'assistance étrangère pour faire honneur à leurs affaires. Leur esprit d'ordre et leur bonne foi pourvoyaient à tout.

Leur vie était assez austère. Ils se levaient à quatre heures du matin, et récitaient en commun l'office de la Vierge. Ils travaillaient depuis la messe jusqu'au dîner, et ensuite jusqu'à vêpres, après lesquelles ils reprenaient le travail jusqu'à cinq heures, et enfin depuis six heures jusqu'à huit. Ils faisaient alors la prière et allaient se coucher.

Dans quelques maisons, il y avait une école pour les enfants. Ils prenaient même des pensionnaires, se chargeaient des fous et des jeunes gens que leur conduite déréglée faisait renfermer. Enfin ils allaient soigner les malades à domicile, et ne se refusaient à aucun service. C'est de leur utilité et de leur bonne volonté que le peuple leur avait donné le nom de *bons fieux*, qui, dans le patois de la Flandre française, veut dire *bons garçons*.

TEMPLIER EN COSTUME DE GUERRE
(PAGE 236)

FRÈRES CORDONNIERS

Le même siècle a vu naître deux autres associations connues sous les noms de *frères cordonniers* et de *frères tailleurs*. Le fondateur de la première fut un pieux artisan du duché de Luxembourg nommé Henri-Michel Buch, et connu sous le nom du *bon Henri*.

Ces deux communautés, ou associations, ont eu divers établissements en France et en Italie. Les frères se levaient à cinq heures du matin, faisaient la prière en commun, récitaient d'autres prières à des heures marquées, entendaient la messe tous les jours, gardaient le silence, qu'ils n'interrompaient que par le chant des cantiques, faisaient une méditation avant le dîner, assistaient aux offices les fêtes et dimanches, visitaient les prisonniers, les hôpitaux, et faisaient chaque année une retraite de quelques jours.

L'association ou secte des *frères moraves* ou *hernutes* parmi les protestants, fondée au commencement du dix-huitième siècle par le comte de Zinzendorf, paraît être une copie des *frères cordonniers*.

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Les *frères des écoles chrétiennes de l'enfant Jésus* ont été institués, en 1678, pour l'éducation chrétienne des indigents, par le P. Barré, religieux minime, né à Amiens en 1621. Ces frères vivaient en communauté, sans s'y obliger par des vœux, et obéissaient à un supérieur. Ils tenaient chez eux des écoles gratuites pour les enfants pauvres, à qui ils enseignaient à lire, écrire, compter, et les dogmes de la religion. Ils étaient entièrement à la disposition de leurs supérieurs et toujours prêts à partir pour se rendre aux lieux que ceux-ci leur indiquaient.

Il leur était défendu, par leurs constitutions, d'aller enseigner dans les maisons particulières, ni de rien accepter de la part des parents des en-

GRAND MAITRE DE L'ORDRE TEUTONIQUE

(PAGE 240)

fants qui fréquentaient leurs écoles. Ils ne pouvaient se livrer à aucune mortification particulière sans la permission de leurs supérieurs. Ils récitaient tous les jours l'office de la Vierge.

Tels sont les règlements que leur avait donnés le P. Barré, leur instituteur.

RELIGIEUX D'AUBRAC
(PAGE 250)

ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES

ORDRE DE MALTE

De tous les ordres militaires que la religion catholique a enfantés, il n'y en a pas eu de plus célèbre que celui qu'on appelait, dans les derniers temps, l'*ordre de Malte*. C'est en effet celui qui s'est trouvé dans les circonstances les plus remarquables, et dont l'histoire est liée le plus intimement à celle du moyen âge. Il faut remonter aux croisades et même plus haut, pour trouver l'origine des chevaliers de Malte. C'est dans ces fameuses expéditions, qui ont excité tant d'enthousiasme chez nos pères, du onzième au treizième siècle, qu'on trouve le nom de ces guerriers religieux dans toutes les grandes occasions où il y avait des dangers à courir et des lauriers à moissonner.

Leur premier nom fut celui d'*hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

Vers l'an 1048, des marchands d'Amalfi, ville alors très-florissante sur le golfe de Naples, faisaient un grand commerce sur les côtes de la Syrie, et comme de là ils visitaient souvent les saints lieux, par une dévotion qui commençait à devenir une espèce de mode, ils demandèrent au soudan des Sarrasins, maître de la Palestine, moyennant un tribut qu'ils s'engagèrent à lui payer chaque année, la permission de bâtir, à Jérusalem, une maison pour eux et pour les chrétiens qui viendraient visiter cette ville.

Quelque temps après, ils fondèrent un hôpital et une église, qui fut dédiée à saint Jean-Baptiste. Ils y mirent, pour la desservir, des religieux

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE

(PAGE 254)

de l'ordre de Saint-Benoît qui prirent le nom d'*hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.*

Godefroi de Bouillon, chef de la première croisade, s'étant emparé, en 1099, de Jérusalem, dont il fut le premier roi, et trouvant ces hospitaliers déjà établis dans sa capitale, leur accorda sa protection et leur fit de grandes largesses. Ces hospitaliers, dont l'unique occupation avait été jusqu'alors d'avoir soin des pèlerins, faisaient les trois vœux ordinaires de religion ; mais, en 1104, ils y en ajoutèrent un quatrième, par lequel ils s'engageaient à défendre, contre les insultes des Sarrasins, les chrétiens qui visiteraient la terre sainte, et ils prirent, pour symbole, une croix à huit pointes.

A l'exemple de Godefroi de Bouillon, qui leur avait donné quelques biens qu'il avait dans les Pays-Bas, d'autres seigneurs leur firent aussi des donations, et les hospitaliers se trouvèrent dans une sorte d'opulence. Leur premier chef, qui était un Provençal nommé Gérard, obtint du pape Pascal une bulle qui leur confirmait la possession des biens qu'on leur avait donnés, et le souverain pontife régla, en même temps, qu'après la mort de Gérard, les hospitaliers choisiraient eux-mêmes leur chef.

A Gérard, mort en 1118, succéda Raymond du Puy, né en Dauphiné : c'est celui qu'on regarde comme le premier grand maître de l'ordre.

Jusque-là les hospitaliers n'avaient pas encore eu de règle fixe : Raymond leur en donna une. Elle était très-sévère, et se sentait de la dureté des mœurs de cette époque. Le sage législateur voyait bien que, pour maintenir dans le devoir des religieux qui avaient les armes à la main, il fallait les soumettre à une législation dure, et leur imposer, pour ainsi dire, un joug de fer. Les moindres fautes étaient punies avec la plus grande rigueur.

Le nouveau grand maître, trouvant que les revenus de son hôpital surpassaient de beaucoup les besoins des pèlerins et des malades confiés à ses soins, crut qu'il ne pouvait pas en faire un meilleur usage, que d'employer le surplus à la défense de la terre sainte, et offrit ses services, ainsi que ceux de ses hospitaliers, au roi de Jérusalem.

Parmi ces religieux, il y avait des clercs et des laïques. Il ordonna que les clercs n'auraient d'autres fonctions que celles de chapelains, pour faire l'office et assister les malades ; quant aux laïques, ceux qui étaient nobles devaient porter les armes pour la défense de la foi et la protection des

CHEVALIER DE L'ORDRE DE CALATRAVA

(PAGE 262)

pèlerins sur les routes. Ceux qui n'étaient pas nobles devaient aussi porter les armes, sous le nom de *frères servants*.

Le pape approuva tout cela, et ordonna que cette nouvelle milice aurait pour étendard, à la guerre, une croix blanche à huit pointes, sur un fond rouge.

La première occasion où ces hospitaliers déployèrent leur courage fut en 1118, lorsque le soudan d'Égypte vint attaquer Baudouin II, roi de Jérusalem. Ayant à leur tête leur grand maître, ils repoussèrent les ennemis et les taillèrent en pièces. Quatre ans après, ils offrirent encore leur secours au même Baudouin, et le débarrassèrent des infidèles. Ils parurent ensuite avec éclat aux siéges de Tyr et d'Ascalon, et, en 1126, ils remportèrent une victoire signalée sur le sultan de Damas.

Raymond, toujours actif, ne cessa toute sa vie de combattre les infidèles, et de soutenir le trône chancelant du roi de Jérusalem. Enfin ce héros mourut en 1160, après avoir gouverné et enrichi son ordre pendant quarante-deux ans.

En 1187, Saladin, sultan d'Égypte et de Syrie, enleva pour toujours Jérusalem aux chrétiens, qui avaient eu huit rois pendant l'espace de quatre-vingt-neuf ans. Les hospitaliers se trouvaient à peu près sans asile ; mais les croisés ayant repris la ville d'Acre, après un siége fort long, en 1191, ils s'établirent dans cette ville jusqu'à ce qu'elle fut enlevée sans retour aux chrétiens, l'an 1291. Ils se retirèrent alors dans l'île de Chypre, où le roi Henri de Lusignan leur céda la ville de Limissol. Mais dix-huit ans après, conduits par leur grand maître, Foulques de Villaret, ils s'emparèrent de l'île de Rhodes, en 1309, et prirent alors le nom de *chevaliers de Rhodes*.

Les Sarrasins, à qui cette île avait été enlevée, vinrent pour la reprendre l'année suivante, mais ils furent repoussés vigoureusement, et obligés de lever le siége.

Ces succès enflèrent le cœur du grand maître Villaret, et son despotisme le fit déposer. Les Turcs profitèrent de ces dissensions pour revenir, en 1391, avec quatre-vingts vaisseaux, tenter de reprendre Rhodes. Mais les chevaliers, qui n'avaient que six galères pour se défendre, attaquèrent les Turcs et coulèrent bas presque tous leurs vaisseaux. Villaret fut rétabli dans sa dignité par Clément V; mais il donna librement sa démission deux ans après.

Rhodes fut attaquée de nouveau, en 1444, sous le grand maître Jean de

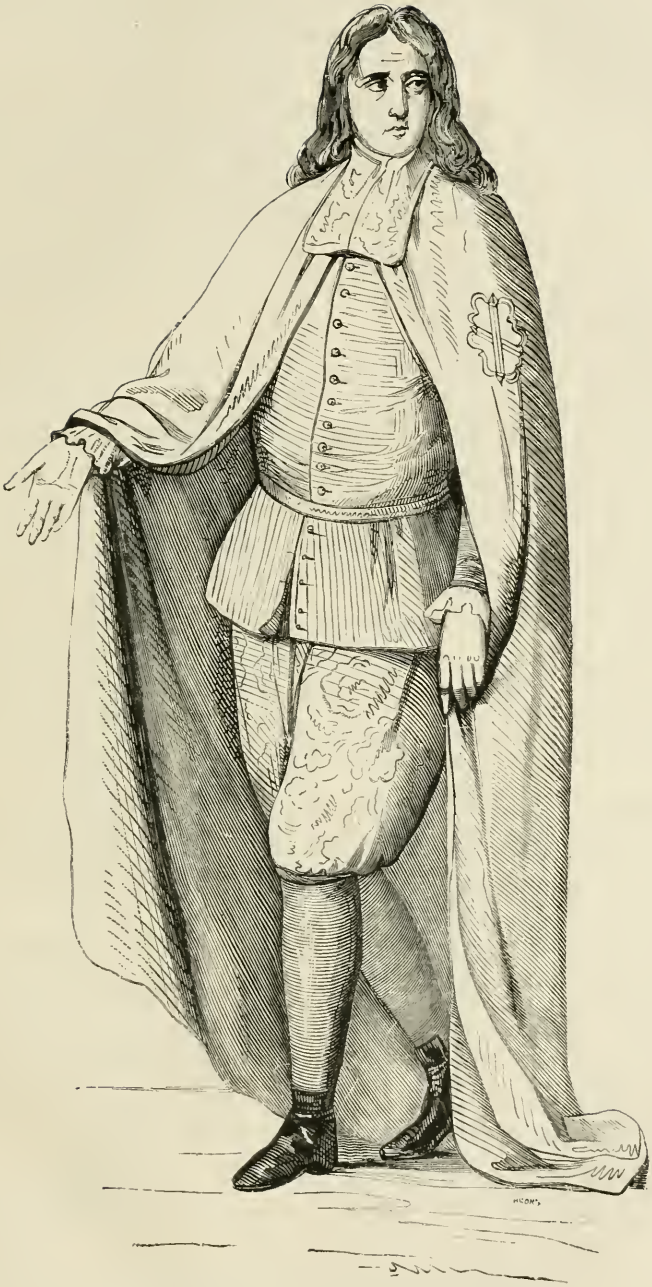

CHEVALIER DE L'ORDRE D'ALCANTARA

(PAGE 270)

Lastic, par le soudan d'Egypte, qui, avec une armée de 18 000 hommes, s'acharna, pendant cinq ans, à prendre cette place ; mais il fut à la fin obligé de se retirer.

Cependant l'empire grec venait d'être détruit par la prise de Constantinople, en 1453. Mahomet II, fier de sa puissance, voulut chasser les chevaliers de Rhodes de l'Asie. Il vint avec une armée de 100 000 combattants et 160 voiles, mettre le siége devant Rhodes, en 1480. Il eut la honte d'échouer dans son entreprise, et tous ses efforts se brisèrent contre l'immortel grand maître d'Aubusson, qui lui tua 9000 Turcs et le força d'abandonner le siége.

Mahomet n'eut pas le temps de laver cet affront, et à sa mort la discorde se mit entre ses deux fils, Bajazet et Zizim. Celui-ci se plaça sous la protection des chevaliers de Rhodes en 1482. Ils le reçurent comme roi de leur île, et forcèrent Bajazet à leur payer 35 000 ducats par an, pour l'entretien de son frère. Mais Zizim, qui craignait de tomber entre les mains de Bajazet, demanda à se retirer en France, où il lui paraissait qu'il serait plus en sûreté.

Le malheureux Zizim mourut à Rome en 1495. Bajazet, ne craignant plus rien de la part des chevaliers de Rhodes, arma contre eux. La plupart des princes chrétiens, redoutant la puissance ottomane, se réunirent contre Bajazet, et mirent le grand maître à la tête de leur ligue.

Mais bientôt après ils se désunirent et firent séparément la paix avec les Turcs. Le grand maître en fut tellement abattu, qu'il en mourut de chagrin, en 1503, à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir gouverné glorieusement son ordre pendant vingt-sept ans.

Le gouvernement de l'ordre de Malte était tout à la fois monarchique et aristocratique. Le grand maître agissait en souverain dans l'île de Malte et ses dépendances. Il faisait battre monnaie et avait le droit de grâce envers les criminels. Mais dans les affaires importantes, il ne pouvait rien faire sans son conseil, qui était composé des grands-croix, des grands prieurs et des baillis conventuels. Il avait deux voix dans ce conseil, dont il était le président.

L'ordre entier comprenait huit nations ou *langues*, savoir : celles de Provence, d'Auvergne, de France, d'Italie, d'Aragon, de Castille, d'Allemagne et d'Angleterre. Mais cette dernière n'existait plus depuis

CHEVALIER DE L'ORDRE D'AVIS
(PAGE 272)

le changement de religion dans cete île. Les chevaliers nés en Belgique étaient compris dans la langue de France.

Chaque langue avait un chef, qu'on appelait *pilier*, et un bailli conventuel.

Le *pilier* de la langue de Provence, en mémoire de Raymond du Puy, qui était Provençal, était grand commandeur; celui de la langue d'Auvergne, grand maréchal; celui de la langue de France, grand hospitalier; celui de la langue d'Italie, grand amiral; celui de la langue d'Aragon, grand conservateur; celui de la langue de Castille, qui comprenait aussi le Portugal, grand chancelier; celui de la langue d'Allemagne, grand bailli; enfin celui de la langue d'Angleterre était autrefois général de l'infanterie.

Chaque langue possédait plusieurs grands prieurés et bailliages conventuels. Ceux qui en était revêtus étaient les grands dignitaires de l'ordre.

De plus, chaque langue avait à Malte son hôtel, qu'on appelait *auberge*. Chaque nation s'y rassemblait, sous la présidence de son *pilier*, qui était chargé de procurer à ceux de sa langue tout ce dont ils avaient besoin.

Dans chaque grand prieuré se trouvaient plusieurs *commanderies*. On appelait ainsi une certaine quotité de biens appartenant à l'ordre, et à portée desquels se trouvait une maison pour celui qui était titulaire de la commanderie. Le revenu de ces biens, dont il était administrateur, lui appartenait. C'était un bénéfice qui se donnait ordinairement à l'ancienneté de service dans la *religion*.

Les commanderies étaient de trois sortes: magistrales, de justice et de grâce.

Les premières étaient celles qui appartenaient au grand maître et dont le revenu faisait partie de sa *liste civile*. Il y en avait une dans chaque grand prieuré.

Les commanderies de justice étaient celles qui se donnaient à l'ancienneté de réception dans l'ordre. Celles de grâce étaient données par le grand maître ou même par les grands prieurs, aux *frères servants*, sans égard à l'ancienneté.

Pour être commandeur de justice, il fallait avoir résidé cinq ans à Malte et avoir fait, en personne, quatre *caravanes*. On appelait *caravane*, du mot arabe *karoüen* (réunion d'hommes), un voyage en mer sur les galères, et pour le service de la religion.

Tout le personnel de l'ordre était divisé en *chevaliers de justice*, *che-*

ORDRE DE SAINT-ÉTIENNE, CHEVALIER EN HABIT DE CÉRÉMONIE

(PAGE 276)

valiers de grâce et *frères servants*. Ces derniers étaient composés de deux classes, savoir: les *frères servants d'armes* et les *frères servants d'église*.

Les chevaliers de justice étaient nobles et obligés d'en fournir les preuves. C'est parmi eux qu'étaient choisis le grand maître et les grands dignitaires de l'ordre.

Les chevaliers de grâce étaient ceux qui, sans être nobles, avaient rendu des services à l'ordre ou fait quelque action d'éclat à la guerre, et avaient mérité par là d'être assimilés aux nobles.

Les frères servants de guerre portaient les armes, comme les chevaliers, et rendaient service dans l'hôpital. Enfin, les frères servants d'église étaient des ecclésiastiques qui servaient d'aumôniers sur les vaisseaux, ou qui desservaient, en qualité de chapelains, les églises conventuelles à Malte, et celles qui se trouvaient dans les commanderies répandues dans toute la chrétienté.

On pouvait à tout âge être reçu chevalier de Malte, mais il fallait, dans les deux ans qui suivaient la réception, payer une somme de 330 pistoles d'Espagne, qui s'appelait *droit de passage*, somme qui restait acquise à l'ordre, quand même celui pour qui on l'avait payée venait à mourir, ou changeait d'état. L'ancienneté comptait du moment de la réception dans l'ordre.

HOSPITALIÈRES

DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM

L'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem a eu aussi ses religieuses. Si les femmes ne pouvaient pas aller chercher, dans les combats, les dangers et la gloire, elles pouvaient au moins se livrer, dans l'hôpital, à des fonctions plus convenables à leur sexe, en servant les malades. C'est un genre d'occupations pour lequel la nature leur a donné plus de sympathie ; c'est un penchant que la religion a souvent développé chez elles jusqu'à l'héroïsme.

Il paraît que l'existence des hospitalières dans l'ordre est aussi ancienne que celle des hospitaliers. Les religieuses étaient nobles. Les jeunes portaient le nom d'écolières, et les anciennes celui de maîtresses.

CHEVALIER DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

(PAGE 280)

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Elles célébraient l'office divin avec une grande pompe, surtout les jours de fêtes, tenant toutes à la main un sceptre d'argent et revêtues de rochets de toile très-fine.

Les sœurs destinées pour le chœur, et qu'on appelait *sœurs de justice*, devaient faire preuve de noblesse, comme les chevaliers. Les sœurs servantes d'office, assimilées aux frères servants d'armes, devaient faire les mêmes preuves qu'eux. Enfin il y avait des sœurs converses pour le service de la maison.

Les sœurs de justice devaient payer, pour droit de *passage*, mille écus, et les sœurs servantes d'office cinq cents, ou trois cents, selon que la prieure y consentait. Les sœurs converses ne payaient rien, mais elles devaient s'habiller à leurs frais, et fournir la preuve qu'elles étaient de naissance légitime.

Les sœurs de justice devaient réciter le bréviaire romain; les autres sœurs n'y étaient pas obligées. Elles ne pouvaient aller au parloir qu'accompagnées d'une mère écoute, et le voile baissé. Mais elles ne recevaient pas de visite pendant l'avent et le carême, ni les jours de grandes fêtes.

Leurs robes devaient descendre de manière à leur couvrir les pieds, sans traîner à terre. Les manches devaient être assez larges pour y pouvoir passer les mains sans efforts. Le tout devait être de couleur noire, ainsi que la ceinture.

La prieure portait sur l'estomac, par-dessus la robe, une grande croix de toile fine; mais les autres religieuses portaient une petite croix sur le côté gauche. Elles devaient coucher avec un petit scapulaire, sur lequel était cousue une petite croix. Au-dessus de la robe, elles portaient le grand manteau, avec la grande croix de toile blanche sur le côté gauche, et le cordon sur lequel étaient représentés les instruments de la passion de Notre-Seigneur. Les sœurs de justice portaient ce manteau pour aller à la communion, pour assister à la messe et aux vêpres, les jours où la prieure officiait, et, pendant l'hiver, à tous les offices, si elles le voulaient, pour se garantir du froid. Celle qui était de semaine ne le quittait pas tout le temps qu'elle était en fonctions. Les sœurs converses avaient le même habit que les autres, mais d'une étoffe plus grossière, et étaient distinguées par le voile blanc.

HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT

(PAGE 286)

TEMPLIERS

Tous les ordres militaires établis au moyen âge, pour la défense de la religion catholique, ont eu, comme toutes les choses humaines, leurs progrès et leur décadence par les causes ordinaires qui agissent sur tout ce qui existe dans le monde.

Ces ordres étaient, pour ainsi dire, le patrimoine de la noblesse, qui y plaçait ses enfants, dans des siècles où tout noble n'avait d'autre carrière digne de lui que celle des armes.

Tant qu'il y a eu des Sarrasins en Asie, des Mores en Espagne et des forbans dans la Méditerranée, les ordres militaires, animés du double esprit de la religion et de la valeur nationale, ont rendu de grands services aux souverains et mérité l'attachement des peuples qu'ils défendaient.

Mais quand le temps, qui use tout, eut amené d'autres idées et d'autres intérêts, les ordres militaires ont perdu leur importance : les événements, produits nécessaires d'une nouvelle situation, ont entraîné avec eux ces ordres devenus inutiles, après avoir eu une existence plus ou moins longue, plus ou moins brillante, tant en France qu'en Espagne, en Portugal et en Italie.

Un de ces anciens ordres militaires n'a pas attendu cette époque de mort naturelle, et a disparut tout à coup, comme frappé de la foudre, après moins de deux siècles d'existance. C'est celui des templiers.

A ce mot, quelle foule de souvenirs se présente à l'esprit ! Ces chevaliers ont eu leur temps de gloire, d'utilité ; mais c'est plutôt leur chute que leurs exploits qui les signale dans l'histoire.

Notre objet n'étant que de rapporter ici ce qui concerne les templiers, donnons une notice de cet ordre, et suivons-le depuis sa naissance jusqu'à son extinction.

Neuf gentilshommes français, dont deux seulement sont connus, Hugues de Paganis et Guillaume de Saint-Amour, se réunissent, en 1118, à Jérusalem, pour la défense des pèlerins qui venaient visiter les saints lieux conquis, en 1099, par les premiers croisés. C'était la même année que

COSTUMES DE LA COUR ROMAINE

SOUVERAIN PONTIFE SUR LA CHAISE GESTATOIRE

les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem complétaient leur organisation, en se donnant un grand maître, qui était, comme nous l'avons dit, Raymond Dupui.

Les templiers différaient des hospitaliers en ce qu'ils n'avaient pas établi d'hôpitaux, et n'étaient que militaires. Ils s'engageaient, comme les hospitaliers, leurs modèles, en faisant les trois vœux ordinaires de religion, à la défense des saints lieux, nouvellement conquis, et à celle de tous les chrétiens que la dévotion amenait en Asie.

Le patriarche de Jérusalem donna pour demeure, à Hugues de Paganis et à ses compagnons, une maison voisine de l'emplacement de l'ancien temple détruit par les Romains; mais comme personne ne leur donna de quoi vivre, ils furent obligés de se contenter des aumônes qu'on voulait bien leur faire: et ils furent dans le principe fort misérables, ce qui leur fit donner le nom de *pauvres chevaliers du Temple.*

Ils végétèrent ainsi pendant dix ans, jusqu'au concile tenu à Troyes en 1128. Paganis s'y présenta avec ses compagnons demandant la permission de fonder un nouvel ordre militaire, et suppliant les pères de leur tracer une règle de conduite. Saint Bernard, d'après leur demande, en fut chargé par le concile. Ils se virent par là agrégés à l'ordre de Cîteaux, dont ils formèrent, pour ainsi dire, un tiers ordre, comme cela s'établit plus tard chez les franciscains et les dominicains.

Une fois reconnus par l'autorité ecclésiastique, les templiers prirent, par ordre du pape Eugène III, l'habit blanc avec une croix rouge. Leur nombre s'accrut alors rapidement, ainsi que leurs richesses, par les dons qu'on leur fit de toutes parts.

Mais cette prospérité si rapide fut cause de leur perte, que l'on connaît assez pour que nous n'ayons pas besoin de la raconter.

L'abolition de l'ordre des templiers ne se borna point à ceux de France. Ils furent poursuivis dans tout le monde chrétien, en Italie, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne. En Chypre et dans l'Aragon, ils voulurent se défendre les armes à la main. Ils eurent beau combattre, l'heure de leur destruction était sonnée. En Provence, comme à Paris, ils périrent dans les flammes.

Enfin pour consommer leur ruine, un concile fut convoqué à Vienne, en Dauphiné, en 1312. Là fut lue la bulle du pape Clément V, qui abolissait cet ordre militaire, et ordonnait que leurs biens situés en France

LE PAPE EN HABIT PARTICULIER

seraient dévolus à l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le concile approuva cette bulle et en ordonna l'exécution.

Quant au grand maître de l'ordre, Jacques de Molay, gentilhomme bourguignon, et à trois autres principaux dignitaires du Temple, qui étaient en prison, trois cardinaux, l'archevêque de Sens, et quelques hommes de loi eurent ordre de les interroger. Ils se reconnurent coupables de tous les crimes dont on les accusait. En conséquence, il fut ordonné que l'on dresserait un échafaud vis-à-vis Notre-Dame de Paris, pour leur faire savoir publiquement la sentence qui serait prononcée contre eux.

Le jour fixé pour cela, les quatre accusés y furent amenés, et les cardinaux lurent la sentence qui les condamnait à une prison perpétuelle. Mais, à la grande surprise du public, ces quatre infortunés protestèrent que tout ce qu'ils avaient avoué était faux, et qu'ils étaient innocents. Les cardinaux les remirent alors entre les mains du prévôt de Paris et se retirèrent.

Cette nouvelle fut portée au roi, qui assembla son conseil, sans y admettre aucune personne ecclésiastique, et, le soir du même jour, Jacques de Molay, et Guy, frère du Dauphin de Viennois, maître de Normandie, furent brûlés dans l'île du Palais, entre le Jardin du roi et les Augustins. Les deux autres furent condamnés à une prison perpétuelle.

ORDRE TEUTONIQUE

L'ordre militaire des chevaliers teutoniques est le troisième qui s'est formé dans la Palestine pendant le cours des croisades. Il paraît, d'après les documents les plus sûrs, que c'est au siége d'Acre, en 1190, que quelques croisés des villes de Brême et de Lubeck, à l'exemple des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, conçurent l'idée de construire un hôpital pour y soigner les croisés de leurs pays qui tomberaient malades, ou qui seraient blessés dans les combats contre les infidèles. Le pape Célestin III ayant approuvé leur dessein, une quarantaine de gentilshommes allemands se présentèrent les premiers pour s'enrôler dans cette nouvelle association, et prirent solennellement l'habit de l'ordre en présence de tous les

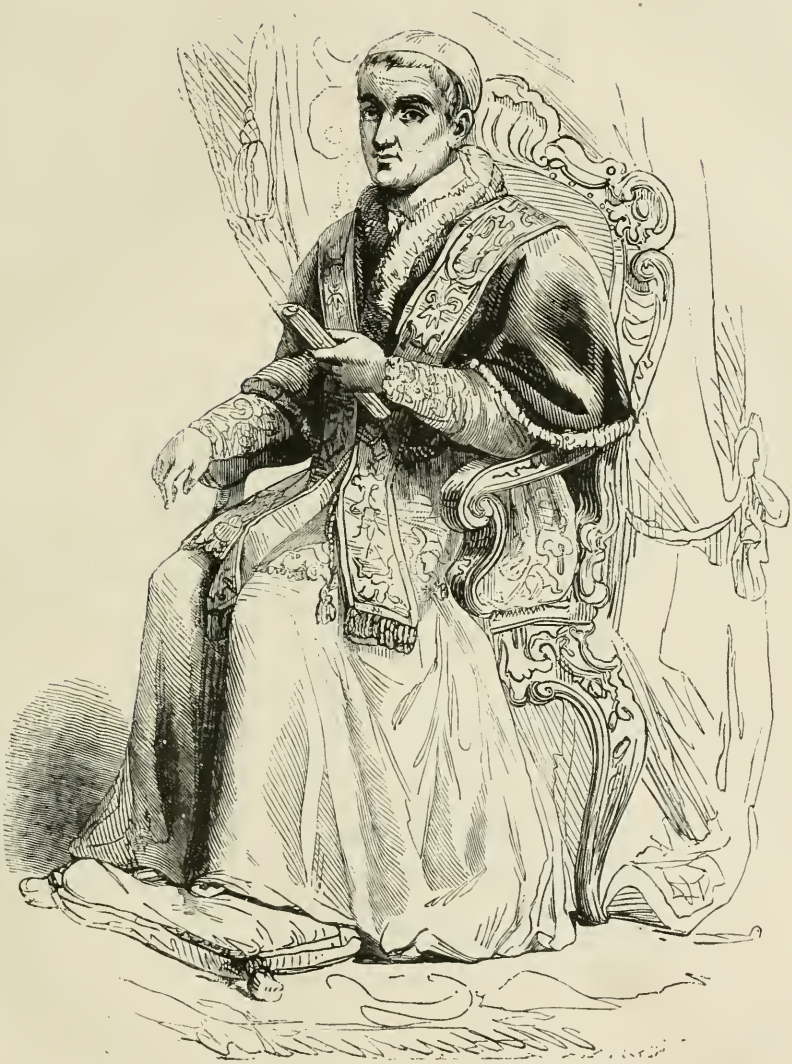

SOUVERAIN PONTIFE EN HABITS D'AUDIENCE

princes présents au siége. Ils élurent pour grand maître Henri de Walpot, d'une famille noble de l'Allemagne, et prirent le nom d'*hospitaliers de Notre-Dame des Allemands.*

Leurs statuts portaient qu'ils ne recevraient parmi eux que des nobles allemands, qui prouveraient qu'ils avaient toujours tenu une conduite honnête et chrétienne, qu'ils étaient célibataires et sans reproches. Ils juraient, comme les deux ordres qui les avaient précédés, qu'ils se dévoueraient à la défense de la terre sainte et au service des malades de leur nation ; qu'ils obéiraient aux ordres de leur grand maître et qu'ils se contenteraient d'un habit pour se vêtir, de pain et d'eau pour leur nourriture, et, pour lit, d'une simple paillasse.

La ville prise, ils bâtirent dans les faubourgs un hôpital pour y recevoir les malades, assez grand pour y loger les officiers et servir de caserne aux chevaliers. Les commencements de cet ordre furent assez faibles. Ce n'est que sous le quatrième grand maître, Herman de Salza, qui le gouverna pendant trente ans, que les chevaliers teutoniques parvinrent à une haute puissance. Ce qui prouve combien son gouvernement fut heureux, c'est que, lors de son élection, l'on ne comptait que dix chevaliers capables de porter les armes, par suite des pertes qu'ils avaient faites sous les grands maîtres précédents, et qu'à sa mort il y en avait plus de deux mille composés de la haute noblesse d'Allemagne.

La règle que le pape leur donna fut celle de saint Augustin.

La haute réputation que s'était acquise le grand maître Herman de Salza le fit choisir pour arbitre dans les différends qui s'élevèrent entre le pape Honorius III et l'empereur Frédéric II, et valut à son ordre, en plusieurs pays, de grandes possessions qui accrurent notablement les richesses des chevaliers teutons.

A cette époque, les petits souverains du nord de l'Allemagne, dont les terres étaient limitrophes de celles qu'habitaient les Prussiens, nation encore idolâtre et à moitié sauvage, étant toujours en guerre avec ces peuples féroces, eurent recours, dans leur détresse, aux chevaliers teutons, et le duc de Cujavie, entre autres, offrit de leur céder la propriété de deux de ses provinces, la Livonie et Culm, ainsi que tout ce qu'ils pourraient conquérir sur les Prussiens, s'ils voulaient l'aider à se défendre contre ces peuples barbares.

Le grand maître accepta les offres du duc de Cujavie, et lui envoya un de ses lieutenants, qui, avec un renfort de croisés que lui procura le pape

SOUVERAIN PONTIFE EN HABITS PONTIFICAUX

Innocent IV, attaqua les Prussiens, et les ayant refoulés dans leur propre pays, y entra et y construisit plusieurs forteresses, entre autres, celle de Thorn, pour les tenir en échec, et lui servir à lui-même de point d'appui. Ce lieutenant, qui s'appelait Balk, et prenait le titre de *maître provincial*, profitant des succès qu'il obtenait, poussa jusque dans la Poméranie, obligea les habitants à recevoir le baptême, et à reconnaître pour maîtres les chevaliers teutoniques. Il établit même une flottille pour empêcher les pirates de venir troubler la sûreté des côtes, et laissa des troupes dans le pays, pour y maintenir la domination de l'ordre. C'est alors que fut fondée Elbing, qui est aujourd'hui une des plus grandes villes du royaume de Prusse.

Le grand maître de Salza, de son côté, ne manquait aucune occasion d'accroître la puissance de son ordre, et la fortune d'ailleurs le servit à merveille.

Un missionnaire nommé Albert, élève de l'Université de Bremen, avait été élu évêque de la Livonie, vers l'an 1200. C'est lui qui a fondé la ville de Riga, dont le nom, tiré du mot latin *rigare*, indique que cette terre se trouvait par là régénérée et *arrosée* par les sueurs des apôtres qui lui avaient annoncé l'Évangile. Ce même Albert jugea que, pour maintenir la foi dans ce pays, il conviendrait d'y établir un ordre militaire, sous le nom de *chevaliers porte-glaives*, sur le modèle des templiers. Mais les Livoniens s'étant révoltés, l'évêque Albert, ne se sentant pas assez fort avec ses chevaliers porte-glaives, eut la bonne idée de les réunir aux chevaliers teutons. Les deux ordres n'en firent plus qu'un, et cette réunion fut sanctionnée par l'autorité du pape Grégoire IX.

Les teutons, profitant de ce renfort, s'emparèrent de l'Esthonie. Ainsi leur puissance s'étendit sur la Livonie et la Prusse d'aujourd'hui, et ils y fondèrent neuf évêchés.

L'intention des chevaliers teutons, par l'érection de ces siéges épiscopaux, était sans doute de soutenir et d'étendre la religion chrétienne dans ces contrées nouvellement converties. Mais ils eurent à se repentir plus tard d'avoir donné à ces évêques une part dans le gouvernement temporel, et d'avoir, pour ainsi dire, partagé avec eux la souveraineté de cette conquête : car ce partage produisit dans la suite des guerres acharnées entre eux et ces évêques. Mais il faut dire, à la louange des chevaliers teutons, que ce sont eux qui ont policé et civilisé ces peuples septentrio-

CARDINAL EN MANTEAU

naux, et qu'on leur doit la fondation d'Elbing, de Thorn, de Marienbourg, de Dantzig et de Kœnigsberg.

Cependant ces peuples sauvages, qu'ils avaient conquis, préférant leur liberté à tous les avantages sociaux que les chevaliers s'efforçaient de leur procurer, se révoltèrent plus d'une fois et retournèrent au culte de leurs idoles, comme avaient fait les Saxons du temps de Charlemagne. Est-ce l'âpreté de ces climats qu'il faut accuser du peu de dispositions des peuples à devenir chrétiens? Le catholicisme ne fut-il jamais à leurs yeux qu'une religion imposée par la force des armes, et qu'ils s'empressèrent d'abjurer, au bout de trois siècles, en embrassant le luthéranisme?

Ce fut donc avec la plus grande peine que les chevaliers teutons affermirent leur domination sur ces peuples qui se révoltaient sans cesse. Mais à force de persévérance, ils vinrent à bout de les dompter, et leur asservissement fut complet vers l'an 1295.

C'est à cette époque que les chevaliers ajoutèrent à leurs conquêtes celle d ela Courlande et de la Sémigalie. Ils n'eurent plus alors qu'à défendre ce qu'ils possédaient, et à se mettre en garde contre les Lithuaniens et les Moscovites, leurs voisins.

Mais pendant qu'ils obtenaient de si brillants succès dans le nord de l'Allemagne, ils étaient chassés de leur maison d'Acre, et obligés d'abandonner la Palestine, où était toujours le chef-lieu de l'ordre. Ils furent quelque temps errants; mais enfin, en 1306, le grand maître fixa sa résidence en Prusse, à Marienbourg. Les grands officiers de l'ordre établirent la leur, soit à Elbing, soit à Kœnigsberg, et les autres restèrent près du grand maître.

Pendant que les grands dignitaires de l'ordre, après les désastres de la Palestine, erraient de ville en ville, les chevaliers eurent à soutenir, pendant cinquante ans, des guerres intestines contre les évêques qu'ils avaient établis dans la Livonie. Ces troubles se renouvelèrent vers l'an 1369, et ne finirent qu'en 1495, par la prudence du grand maître Walther de Plettemberg.

Les princes voisins ne manquèrent pas de profiter des divisions qui s'élevaient dans l'ordre teutonique. Le roi de Pologne, Fagellon, et le duc de Lithuanie vinrent attaquer la Prusse. Il y eut une bataille sanglante de Tannenberg, en 1411. Le roi de Pologne la gagna, mais elle lui coûta si cher qu'il fut obligé de faire la paix.

Peu de temps après, il s'alluma une nouvelle guerre entre les chevaliers

CARDINAL EN AUMUSSE ET EN MANTELET

et le roi de Pologne, Casimir IV. Elle dura treize ans, et fut funeste à l'ordre, qui fut obligé de signer, en 1466, une paix honteuse et d'abandonner aux Polonais la Poméranie, avec quatre villes importantes, parmi lesquelles étaient Elbing et Marienbourg.

Le grand maître Walther de Plettemberg eut une nouvelle guerre à soutenir contre les Moscovites, qui vinrent l'attaquer avec une armée considérable, qu'il eut la gloire de détruire dans une grande bataille. Mais il ne put relever son ordre des pertes qu'il avait faites par la paix de 1466. Il mourut en 1498, et eut pour successeur Frédéric, duc de Saxe et landgrave de Thuringe, qui tenta inutilement de recouvrer les villes et pays cédés aux Polonais.

Enfin l'ordre teutonique eut, en 1510, pour grand maître celui qui devait l'anéantir. C'était Albert de Brandebourg, chanoine de Cologne et neveu de Sigismond, roi de Pologne. Il offrit à son oncle de se déclarer feudataire de sa couronne, s'il consentait à ce que lui-même se regardât comme souverain de tous les biens que son ordre possédait en Prusse. Il se fit alors luthérien, se maria, abdiqua sa qualité de grand maître, et chassa tous les chevaliers qui ne voulurent pas suivre son exemple.

L'apostasie d'Albert de Brandebourg fut suivie de la scission des chevaliers de Livonie, qui, depuis trois cents ans, étaient incorporés dans l'ordre teutonique, et ils s'en séparèrent. Bientôt aussi ils embrassèrent le luthéranisme, ainsi que l'archevêque de Riga, et se marièrent : ainsi leur ordre fut éteint.

L'ordre teutonique, ainsi mutilé dans son personnel et dans ses possessions, se trouva réduit à des proportions bien exiguës, comparé à ce qu'il était auparavant. Il lui restait quelques domaines dans les contrées que l'hérésie n'avait pas encore infectées. Les chevaliers fidèles se retirèrent en Franconie, où ils possédaient encore Marienthal et quelques districts voisins. Ils y établirent leur résidence, et se donnèrent un nouveau grand maître, qui fut Walther de Cromberg.

Cet ordre, ainsi reconstitué, fut reconnu par le chef de l'Empire et par les autres souverains qui le composaient. Le nouveau grand maître somma inutilement l'usurpateur de lui rendre les belles provinces qu'il avait confisquées à son profit sans autre titre que son apostasie ; mais que peuvent contre la force les réclamations du faible? Albert se moqua du grand maître et de sa sommation. Reconnu par le roi de Pologne, qui avait par-

CARDINAL EN HABIT PARTICULIER

tagé avec lui les dépouilles de l'ordre, la Prusse lui demeura et passa aux enfants qu'il eut de son mariage avec une princesse de Danemark. Ce sont ces mêmes possessions qui sont devenues, en 1701, le royaume de Prusse, aujourd'hui si puissant.

Ainsi la maison de Brandebourg, qui de nos jours tient un rang si élevé en Europe, doit tout ce qu'elle possède à deux apostats : à l'un, sa religion ; à l'autre, ses États.

HOSPITALIERS D'AUBRAC

Au commencement du douzième siècle, et peu de temps après l'établissement de l'hôpital de Saint-Antoine de Viennois, on en vit un autre s'élever dans les mêmes contrées, et qui devint aussi très-célèbre. C'est celui d'Aubrac, fondé vers 1120, dans le diocèse de Rodez, aux confins des trois provinces de la Guienne, du Languedoc et de l'Auvergne, aujourd'hui département de l'Aveyron.

Le fondateur fut un seigneur des Pays-Bas, qu'Hélyot qualifie *vicomte de Flandre.*

Ce seigneur s'appelait Alard ou Adelard, et, selon la dévotion de cette époque, il avait fait un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle, en Galice. Il avait sans doute été accueilli, en traversant l'Espagne, dans les hôpitaux qu'avait construits une communauté de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, sur le chemin que suivaient les pèlerins, et qu'on appelait la *voie française.* Les pèlerins y étaient reçus et protégés le long de leur route contre les brigandages des Mores, maîtres alors de la plus grande partie de la péninsule hispanique.

Alard, en traversant la France à son retour, prend son chemin par le Rouergue, et, faute de bien connaître les lieux, il tombe à l'improviste dans une embuscade de voleurs. Dans ce moment critique, il s'adresse à Dieu, et lui promet que, s'il échappe aux mains de ces brigands, il fondera, au même lieu, un hôpital, pour la sûreté des voyageurs, pareil à ceux qu'il a vus en Espagne.

Son vœu fut exaucé, et il se retira très-heureusement des mains des

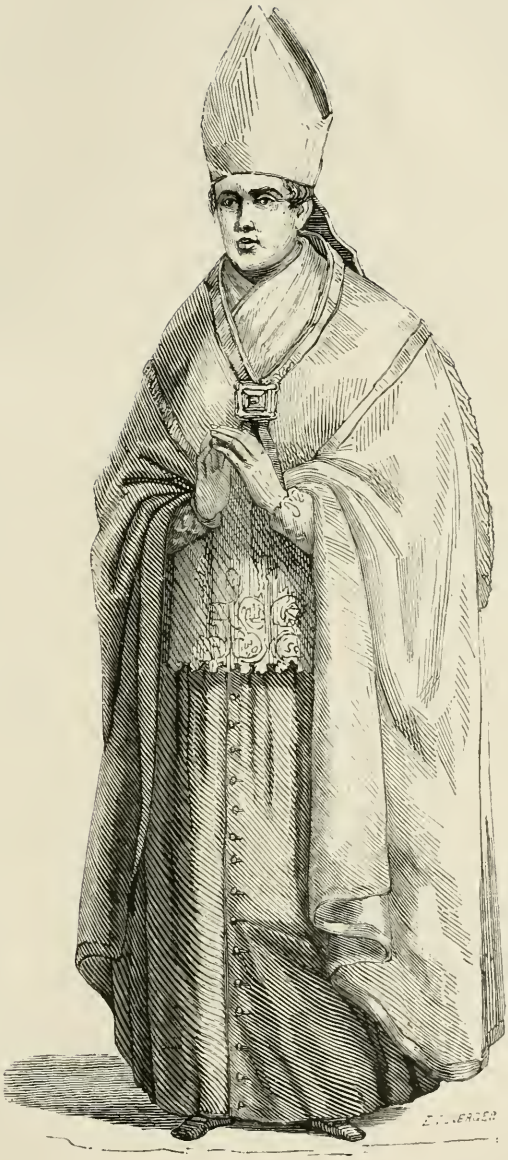

ÉVÊQUE LATIN

voleurs. L'endroit où il avait fait leur rencontre était une montagne affreuse couverte de neiges pendant les deux tiers de l'année, et située à trois lieues de toute habitation. L'acte de sa fondation porte qu'elle fut faite *in loco horroris et vastæ solitudinis*, et cette montagne s'appelle *Albrac* ou *Aubrac*.

Il y avait dans cet hôpital cinq sortes de personnes : des prêtres pour le service de l'église et l'administration des sacrements; des chevaliers pour escorter les pèlerins qui passaient par là, les défendre contre les voleurs et veiller à la sûreté de l'établissement; des frères, tant clercs que laïques, pour le service intérieur; des donnés pour la culture des terres et l'entretien des bâtiments; et des dames de qualité, qui demeuraient dans l'hôpital, ayant leurs servantes particulières, et avaient soin du linge et des habits des pauvres.

Alard fut lui-même le premier supérieur de cette maison, pour laquelle il écrivit une règle qui obligeait toutes les personnes qui l'habitaient à garder la chasteté, à assister aux offices divins, tant de jour que de nuit, à n'avoir rien en propre, et à assister les pauvres.

Ces hospitaliers ne devaient porter que des habits modestes de laine blanche, brune ou noire. Il leur était enjoint de s'abstenir de viande les mercredis, vendredis et samedis; de jeûner tous les vendredis; de faire maigre depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, et depuis le premier dimanche d'Avent jusqu'à Noël. Les frères laïques et les sœurs devaient tous les jours réciter trente *Pater*, pour bréviaire.

Le supérieur de ces hospitaliers portait le nom de *dom*, d'où cette maison s'appela *dommerie*, comme d'autres maisons gouvernées par un abbé s'appelaient abbayes.

Les chevaliers d'Aubrac portaient sur leur habit, au côté gauche, une croix de taffetas bleu.

Quant aux religieux, ils étaient revêtus, dans la maison, d'une soutane noire, avec la croix comme les chevaliers, mais au chœur ils avaient un manteau fort ample, avec la croix au côté gauche, et un bonnet carré.

ÉVÊQUE GREC

ORDRE DE SAINT-JACQUES-DE-L'ÉPÉE

De tous les ordres militaires établis dans la Péninsule hispanique, pour défendre la religion catholique contre les Mores, le plus riche et le plus important fut celui de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Cet ordre, dans son origine, a quelque ressemblance avec les ordres, d'institution française, de Malte et du Temple, en ce que les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée avaient pour but de protéger, contre les infidèles, les pèlerins qui venaient visiter à Compostelle le tombeau de saint Jacques le Majeur, que toute l'Espagne regarde comme le premier qui ait annoncé l'Évangile aux habitants de l'Hespérie.

Les pèlerins y venaient, de tous les pays catholiques d'Europe, visiter les reliques du saint apôtre ; et c'était pour les protéger contre les insultes des Mores que s'établit l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Les premiers qui eurent l'idée de venir au secours des pèlerins furent des chanoines réguliers du royaume de Galice, qui bâtirent, à leurs frais, un hôpital sur la route que suivaient les pèlerins, pour les y recevoir, quand ils allaient à Compostelle, ou quand ils en revenaient. Cet exemple inspira à treize gentilshommes l'idée de s'unir à ces religieux, et de mettre en commun avec eux tout ce qu'ils avaient, pour la bonne œuvre à laquelle ils voulaient s'associer.

Cet arrangement eut lieu. Les chanoines devinrent les chapelains de l'ordre, et les chevaliers se chargèrent de contenir les infidèles par les armes. Le pape Alexandre III approuva cette union, en 1175, et le premier grand maître fut Ferdinand de Fuentes Encaleda.

Le second dignitaire, après le grand maître, était le prieur, qui devait toujours être un des chanoines, et présidait à l'élection de chaque nouveau chef de l'ordre.

Le premier exploit par lequel se signalèrent ces nouveaux chevaliers, avant même d'être reconnus par le pape, fut la prise de Cacerès, en Estramadure, faite sur les Mores en 1171. Ils aidèrent ensuite le roi Ferdinand à faire plusieurs siéges, entre autres, ceux de Badajoz et de Montemaïor, dont le roi leur fit présent.

ÉVÊQUE ARMÉNIEN

En 1176, le roi de Castille, Alphonse IX, ayant pris Cuença sur les Mores, avec le concours des chevaliers de Saint-Jacques, leur donna un bel établissement dans cette ville, avec de gros revenus pour le soutenir.

En 1184, il y eut un schisme dans l'ordre, les chevaliers de Castille et ceux de Léon ayant nommé, chacun de leur côté, un grand maître. Mais au bout de deux ans, celui nommé en Castille fut heureusement reconnu par ceux de Léon, et la désunion cessa.

L'année 1195 fut signalée par une bataille sanglante, perdue par les chrétiens, et dont nous parlerons plus tard. Il y périt un grand nombre de chevaliers des trois ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jacques-de-l'Épée. C'est à Alarcos que les infidèles obtinrent ce funeste triomphe. Et, ce qu'on croira à peine, c'est que peu de temps après, la discorde se mit parmi les rois espagnols ; l'on vit Alphonse, roi de Léon, déclarer la guerre au roi de Castille, Alphonse IX, et demander du secours au roi more de Cordoue.

Un autre roi more, profitant habilement de cette division, fit une irruption du côté de Madrid, de Tolède, d'Alcala, etc., en enleva un riche butin, et emmena un grand nombre de captifs des plus distingués de ces malheureuses contrées, tandis que le roi de Léon, pour punir ses sujets, chevaliers de Saint-Jacques, qui avaient servi le roi de Castille, son ennemi, confisqua une partie de leurs biens.

Le treizième siècle s'ouvrit sous des auspices plus favorables pour l'ordre de Saint-Jacques. Les chevaliers de Léon et de Castille, qui avaient chacun leur grand maître, se réunirent, et celui élu par les premiers fut reconnu par les seconds ; ce qui rétablit la paix parmi cette milice. Tous ensemble harcelèrent les Mores de différents côtés, et firent sur eux plusieurs conquêtes jusqu'à l'année 1212, où les chrétiens remportèrent la victoire la plus mémorable qu'ils eussent encore obtenue sur les infidèles.

On avait enfin vu les différents rois d'Espagne se réunir contre l'ennemi commun. Une coalition formidable composée des Castillans, des Navarrais et des Aragonnais, ayant à leur tête leurs rois respectifs, auxquels s'étaient joints des princes français et italiens, avec les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée, livrèrent aux Mores une bataille générale dans la plaine de Maradal, appelée en espagnol *Las Navas de Tolosa*, sur les confins de l'Andalousie, et prirent sur eux une revanche complète de la défaite qu'ils avaient essuyée en 1195. La perte des infidèles, disent les

ÉVÊQUE SYRIEN

historiens espagnols fut de 150 000 hommes d'infanterie et 30000 de cavalerie. Le cœur de tout Espagnol palpite encore aujourd'hui au souvenir de cette glorieuse journée. Le grand maître de Saint-Jacques y fut tué, de même que le successeur qu'on lui donna le fut au siége d'Alcarès, qui se rendit à l'armée chrétienne en 1213.

C'est de cette époque que date l'affaiblissement de la puissance musulmane en Espagne. Cette victoire, qui couronne les dernières années du règne d'Alphonse le Bon, roi de Castille, fut comme le prélude de toutes celles qui devaient signaler, peu après lui, le règne brillant de Ferdinand III, son petit-fils. Peu à peu les Mores se trouvèrent acculés dans le royaume de Grenade jusqu'à ce que, tous les royaumes d'Espagne se trouvant réunis sous le sceptre de Ferdinand et d'Isabelle, les infidèles durent enfin repasser le détroit.

Alphonse, mort en 1214, eut pour successeur son fils Henri Ier; mais ce prince ne régna que trois ans, et laissa sa couronne à Bérangère, sa sœur, qui avait épousé le roi de Léon, nommé aussi Alphonse. Cette princesse était la sœur aînée de Blanche, mère de saint Louis, roi de France. Elle avait un fils héritier présomptif du royaume de Léon. Elle eut la fantaisie de se démettre, en sa faveur, du royaume de Castille, qui lui appartenait, pour réunir sous une même couronne les deux royaumes de Léon et de Castille. Ce fils fut le fameux Ferdinand III, qui est mis aussi au rang des saints.

Il y a une singulière ressemblance dans l'histoire des deux sœurs, dont je viens de parler, Bérangère et Blanche de Castille. Toutes deux ont été mères d'un fils canonisé. Ces deux princes sont montés sur le trône, l'un à douze ans, l'autre à dix-huit, et tous deux ont passé leur vie à combattre les infidèles. Ils sont morts à peu près au même âge, l'un à cinquante-trois ans, l'autre à cinquante-six, au moment où ils allaient combattre les Sarrasins dans leur propre pays.

Nous venons de dire que saint Ferdinand n'avait que dix-huit ans quand sa mère se démit en sa faveur de la couronne de Castille, dont elle avait hérité par la mort de son frère Henri. Son père Alphonse, roi de Léon, prétendit avoir droit de prendre en main les affaires de la Castille, jusqu'à ce que son fils fût en âge de les diriger lui-même, et il y entra à la tête d'une armée, ce qui arma les chevaliers de Saint-Jacques castillans contre ceux de Léon. Heureusement ce conflit ne fut pas long; Ferdinand

PRÉLAT EN MANTEAU

lui-même s'accommoda avec son père, et joignit ses troupes aux siennes pour l'aider à s'emparer, sur les Mores, de Merida et de Badajoz.

A la mort de son père, arrivée en 1230, Ferdinand se vit obligé d'entrer en armes dans le royaume de Léon. Alphonse, son père, roi de Léon, l'avait exclu de sa succession, et avait laissé ses États à ses deux filles, Sanchę et Douce. Les chevaliers de Saint-Jacques du royaume de Léon soutenaient les infantes, et se trouvaient encore une fois armés contre leurs frères du royaume de Castille. Mais cette affaire s'arrangea. Les deux infantes cédèrent leurs droits à leur frère, qui leur donna un château pour résidence, avec des revenus pour soutenir leur dignité, jusqu'à ce qu'elles se mariassent ou se fissent religieuses.

Une des grandes journées où les chevaliers de Saint-Jacques-de-l'Épée eurent leur part de gloire, est celle appelée par les uns Salada, par d'autres Tarifa ou Bellamarin, en 1340. Deux rois du nom d'Alphonse, l'un Alphonse XI, de Castille, l'autre Alphonse IV, de Portugal, y défirent une armée de 200 000 Mores, dont au moins 60 000 furent tués. Le butin y fut si considérable, disent les historiens, que le prix de l'or baissa d'un sixième. Le grand maître qui commandait les chevaliers de Saint-Jacques à cette affaire était Alphonse Mendez de Gusman.

C'est ici que se terminent les beaux temps des chevaliers de Saint-Jacques. De là au règne de Ferdinand et Isabelle, on ne voit plus dans cet ordre que des schismes, par les nominations simultanées de grands maîtres faites par des partis qui ne s'entendent plus, ou imposées à l'ordre par des autorités supérieures. Un de ces grands maîtres, frère naturel de Pierre le Cruel, est massacré par les ordres et sous les yeux de ce méchant prince. Un autre, du nom de Pacheco, et marquis de Villena, se démit de sa dignité, et, de son chef, en investit son propre fils. Tous ces troubles déconsidérèrent cet ordre, de manière qu'à la mort du grand maître, Alphonse de Cardenas, en 1493, le pape Alexandre VI en donna l'administration aux rois Ferdinand et Isabelle, et, sous le règne suivant, c'est-à-dire sous Charles V, Adrien VI réunit pour toujours la grande maîtrise des trois ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara à la courone d'Espagne.

L'ordre de Saint-Jacques avait aussi des possessions en Portugal, et les chevaliers de ce pays étaient dans la dépendance du couvent d'Uclès, en Castille. Mais le pape Jules II en avait déjà donné l'administration au roi de Portugal, Jean III.

MASSIER.

Cet ordre était plus riche, à lui seul, que les deux autres de Calatrava et d'Alcantara. Il avait en tout quatre-vingt-quatre commanderies, dont trois grandes, savoir : celles de Castille, de Léon et d'Aragon. Le revenu de ces quatre-vingt-quatre commanderies était évalué à 230 000 ducats. Ils avaient la collation de plusieurs centaines de bénéfices, tant simples qu'à charge d'âmes. Ils possédaient en outre quatre ermitages, cinq hôpitaux et un collége à Salamanque. Tout l'ordre était divisé en quatre provinces : de la vieille Castille, de la nouvelle Castille, de Léon et d'Aragon.

ORDRE DE CALATRAVA

A l'exemple des ordres militaires de Malte et du Temple, formés par des Français dans la Palestine pour défendre les chrétiens contre les infidèles, on vit aussi se former en Espagne des réunions semblables pour combattre, sous l'étendard de la croix, les Mores conquérants de la Péninsule hispanique.

Mais il fallut quatre cents ans d'oppression soufferte par les Espagnols, sous le joug des Africains, et peut-être l'exemple que leur donnaient les premiers ordres que nous venons de nommer, pour leur faire naître l'idée d'établir des ordres militaires destinés à combattre l'ennemi commun.

Comme tout le monde le sait, c'est dans les premières années du huitième siècle, vers 714, que les Mores d'Afrique, appelés par un grand seigneur de la cour du roi Rodrigue, qui l'avait offensé, passèrent le détroit de Gibraltar, et mirent fin à la monarchie que les Visigoths y avaient établie deux siècles auparavant.

La ville d'Oreto, sur la Guadiana, dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Manche, avait été fortifiée par les Mores, et avait reçu d'eux le nom de *Calatrava*. Ils la possédèrent jusqu'à l'an 1147, que le roi Alphonse VIII la leur enleva, et en confia la garde aux Templiers. Mais au bout de huit ans, ceux-ci, effrayés d'un armement considérable que préparaient les Mores pour la reprendre, la remirent entre les mains du roi de Castille, Sanche III.

Ce prince, ne se voyant aucun moyen de sauver cette place, publia

CAPITAINE SUISSE DE LA GARDE DU PAPE

qu'il la donnerait en toute propriété à celui qui voudrait se charger de la défendre, et que cette propriété passerait, en toute souveraineté, à ses héritiers. Mais personne ne se présenta pour accepter l'offre du roi.

Le seul Espagnol qui se sentit le courage d'accepter ce cadeau fut un moine de Cîteaux, d'une abbaye de la Navarre, cette Vendée de la Péninsule. Ce moine avait autrefois porté les armes, et il était connu du roi Sanche, à la cour de qui il se trouvait alors avec son abbé, don Raymond, pour quelques affaires particulières. Son nom était D. Velasquez, et il engagea son abbé à demander au roi la ville de Calatrava, se faisant fort de la défendre.

Le roi Sanche prit Velasquez et son abbé au mot, et leur fit don, à eux et à l'ordre de Cîteaux, de la ville de Calatrava, avec toutes ses dépendances, par une charte que nous avons encore, et qui est de l'an 1158.

La première chose que fit D. Raymond fut de proposer au roi Sanche de fonder un ordre militaire du nom de *Calatrava*, avec l'approbation de l'archevêque de Tolède, qui voulut y coopérer lui-même par de grandes largesses, et en promettant des indulgences à ceux qui voudraient s'enrôler dans ce nouvel ordre ou lui fournir des secours pécuniaires.

Ces deux moines, se voyant soutenus, levèrent des troupes, fortifièrent la ville et la mirent à l'abri de l'attaque que les Mores méditaient contre elle.

Sans perdre de temps, D. Raymond fait venir de son abbaye de Fitero, en Navarre, tous les moines valides, n'y laissant que les vieillards et les infirmes, pour les établir dans son nouveau domaine. Il les fait accompagner par une vingtaine de mille colons, avec des bestiaux pour peupler les environs de Calatrava, qui devint par cela une ville importante, grâce à l'activité des deux moines de Cîteaux.

Don Raymond gouverna l'ordre qu'il avait fondé, pendant six ans, jusqu'à sa mort arrivée en 1163.

Mais après lui, les chevaliers de Calatrava ne voulurent plus de moines parmi eux, et ils se donnèrent D. Garcias pour grand maître : ce qui causa un schisme dans l'ordre, ou, pour mieux dire, les choses se remirent alors à leur place. Les moines se donnèrent un nouvel abbé, et se retirèrent à Cirvelos, où était mort D. Raymond, laissant Calatrava au grand maître Garcias et à ses chevaliers. Ces derniers demandèrent, l'année suivante, l'approbation de leur ordre au pape Alexandre III, qui leur

SERGENT SUISSE DE LA GARDE DU PAPE

enjoignit de suivre la règle que leur avait donnée le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, auquel ils appartenaient.

Cette règle les obligeait à dormir sans se déshabiller ; à garder le silence au réfectoire, et leur permettait l'usage de la viande trois fois la semaine. Quand ils étaient en voyage, ils devaient être reçus dans les maisons de Cîteaux, comme l'étaient les religieux eux-mêmes ; mais les moines de cet ordre ne pouvaient recevoir aucun chevalier à la profession religieuse sans l'autorisation du grand maître.

Les deux premiers grands maîtres de cet ordre se signalèrent par des exploits brillants contre les Mores, à qui ils enlevèrent plusieurs places et qu'ils battirent en plusieurs rencontres.

Les rois de Castille et d'Aragon, pour encourager cette nouvelle milice si formidable aux infidèles, lui accordèrent à l'envi beaucoup de faveurs et de riches commanderies.

Mais vers la fin du douzième siècle, cet ordre essuya de grandes pertes. En 1193, les Mores, renforcés par de puissants secours qu'ils avaient reçus de l'Afrique, attaquèrent à Alarcos les troupes du roi de Castille, qui avait avec lui les chevaliers de Calatrava et de Saint-Jacques-de-l'Epée, et remportèrent une grande victoire. Presque tous les chevaliers de Calatrava y périrent. Les infidèles s'emparèrent de la ville de Calatrava et d'une grande partie des possessions de cet ordre. Tous les chevaliers qu'ils y trouvèrent furent passés au fil de l'épée, en représailles de la mort de 1200 Mores faits prisonniers par le grand maître Dom Escace, en 1177, et égorgés de même.

D'un autre côté, les chevaliers de cet ordre, qui étaient sujets du roi d Aragon, voulurent profiter de la circonstance pour se rendre indépendants du grand maître de Calatrava. L'ordre de ce nom, réduit à un petit nombre de chevaliers, erra de retraite en retraite, jusqu'à l'année 1212, où le roi Alphonse reprit Calatrava aux Mores, et le rendit aux chevaliers.

Mais à partir de cette époque, la confusion se mit dans l'ordre. Les chevaliers de Castille et ceux d'Aragon, ayant des intérêts opposés, n'étaient plus d'accord. Les grands maîtres élus par les Castillans ne plaisaient pas aux Aragonais, qui en choisissaient d'autres. De plus, les chevaliers des deux royaumes se mêlaient à toutes les querelles qui s'élevaient entre leurs souverains respectifs, de manière que tout l'ordre se trouvait divisé en deux camps, état de choses très-funeste aux chrétiens

SOLDAT SUISSE DE LA GARDE DU PAPE

espagnols, et favorisant singulièrement les intérêts de leurs ennemis communs.

Cette mésintelligence et ces désordres durèrent jusqu'au règne de Ferdinand et Isabelle. L'Espagne éprouva alors que plus il y a de maîtres dans un pays, plus il est faible, et qu'une nation ne peut se relever que sous un gouvernement unique et fort.

Un de ces grands maîtres, D. Gonsalvez Yanès, institua des religieuses dans cet ordre en 1219. Elles faisaient les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers, et portaient le même habillement que les religieuses de Cîteaux, avec la croix de l'ordre sur la poitrine. Leur principal couvent était à Almagro, dans la nouvelle Castille, et il fut fondé sous le gouvernement du roi Ferdinand.

Les chevaliers de Calatrava obtinrent, en 1540, du pape Paul III, la permission de se marier. Leur dernier grand maître, Dom Garcias Lopez de Padilla, qui fut le vingt-neuvième, mourut en 1486.

Ce fut le pape Adrien VI, ancien précepteur de Charles-Quint, qui réunit la grande maîtrise de Calatrava à la couronne d'Espagne, ainsi que celles de l'ordre d'Alcantara et de Saint-Jacques-de-l'Épée.

On trouve, dans la liste des grands maîtres de l'ordre de Calatrava, un nom qui de nos jours a joui d'une triste célébrité : c'est celui de D. Pierre Mugniz de Godoï, qui gouverna l'ordre pendant quinze ans, et le quitta, en 1385, pour gouverner celui de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Les grandes dignités de l'ordre, après le grand maître, étaient celles du grand commandeur, du clavier, du prieur, du sacristain, qui était en même temps intendant des bâtiments. Le prieur et le sacristain étaient chapelains, et le premier portait dans les cérémonies les ornements pontificaux. Il avait le droit de conférer les ordres mineurs aux religieux clercs de son ordre.

L'habit de cérémonie des chevaliers était un grand manteau blanc orné, sur le côté, d'une croix rouge fleurdelisée. Ils faisaient les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale depuis qu'ils eurent obtenu la permission de se marier.

A ces vœux, ils en ajoutèrent un en l'an 1652 : c'était celui de soutenir et de défendre le dogme de l'immaculée Conception de la sainte Vierge. C'était à cette même époque que les trois états qui composaient le gouvernement des Pays-Bas, alors soumis à l'Espagne, firent le même vœu à Bruxelles, au milieu d'une cérémonie très-pompeuse, et ce en vertu d'un

SÉNATEUR

ordre arrivé de Madrid, comme nous l'avons vu au chapitre des conceptionnistes.

ORDRE D'ALCANTARA

L'ordre militaire du nom d'Alcantara portait, lors de sa création, celui de *Saint-Julien-du-Poirier*. Il fut institué en Espagne, dans le courant du douzième siècle, peu de temps après celui de Calatrava.

Il avait pour chef un nommé Gomez, et ce fut lui qui obtint du pape Alexandre III la confirmation de cet ordre, sans prendre d'autre qualité que celle de prieur.

La bulle qui approuve l'établissement de cette nouvelle milice ne lui prescrit aucune règle particulière. Il est apparent que ces chevaliers prirent pour modèles ceux de Calatrava, qui venaient d'être institués peu de temps auparavant. Ce nouvel ordre était aussi de la dépendance de celui de Cîteaux, et le prieur Gomez prit enfin le nom de grand maître quand le pape Lucius III l'eut reconnu comme tel dans sa bulle de 1183, laquelle prescrivait à ces chevaliers l'observance de la règle de saint Benoît, accommodée toutefois à ce qui convenait à des gens de guerre.

Cet ordre avait trente-sept commanderies en Espagne, et possédait cinquante-trois bourgs ou villages. Du reste, il avait beaucoup de ressemblance avec celui de Calatrava, et faisait les mêmes vœux. Les chevaliers avaient aussi obtenu, en 1540, la permission de se marier, et la grande maîtrise, comme celle de Calatrava, fut annexée, à la même époque que les autres ordres militaires espagnols, à la couronne d'Espagne. Ils portaient pour armoiries un *poirier*, pour rappeler leur origine.

MOINE PRINCIPAL

ORDRE D'AVIS ET DE CHRIST

Les Portugais voulurent imiter les Espagnols, leurs voisins, en fondant aussi chez eux des ordres de chevalerie destinés à combattre contre les infidèles.

A la même époque que les deux ordres précédents de Calatrava et d'Alcantara, on vit paraître en Portugal les deux ordres d'Avis et de Christ. Il paraît que c'est vers l'an 1162 que le premier fut établi. Son premier grand maître fut un prince français, nommé Pierre, et parent d'Alphonse, roi de Portugal. Dans la bulle de fondation de l'ordre, il est qualifié *pair de France* (*par Francorum*).

Ces chevaliers furent nommés, dans le principe, la *nouvelle milice* destinée à défendre la religion catholique, après avoir fait les vœux de chasteté et de charité, en présence des grands de la cour, du légat du pape et d'un abbé de Cîteaux, qui leur prescrivit une règle, ainsi que la forme de leurs habits.

Ils devaient, en temps de paix, jeûner les vendredis, faire l'oraison, entendre la messe tous les jours, manger en commun et en silence, recevoir les pèlerins, et observer la règle de saint Benoît. En cas de plaintes contre le grand maître, elles devaient être portées au pape, à l'abbé de Cîteaux ou de Clairvaux. Le grand maître, lors de son élection, devait prêter, entre les mains d'un abbé de l'ordre, le serment d'obéir au pape ainsi qu'à l'abbé général de l'ordre de Cîteaux.

Tout chevalier qui rencontrait un religieux de Cîteaux devait mettre pied à terre, lui demander sa bénédiction et l'accompagner le reste du chemin. Si un moine passait devant une forteresse de l'ordre, le gouverneur devait l'y recevoir, lui en présenter les clefs, et lui obéir tout le temps qu'il y séjournerait.

Ces chevaliers rendirent de grands services au roi de Portugal dans ses guerres contre les Mores. Un chef de brigands ayant surpris et égorgé la sentinelle et la garnison de la ville d'Evora, le roi l'en chassa et donna cette ville aux chevaliers de la *nouvelle milice*, qui prirent de là le nom de *chevaliers d'Evora*.

CHANOINE

Le roi leur donna, en outre, en 1181, quelques terres voisines pour y construire une forteresse destinée à tenir en respect les infidèles. Pendant qu'ils étaient occupés à en tracer le plan et à en désigner l'assiette, ils aperçurent un aigle qui planait au-dessus de leurs têtes. Ils crurent que cet oiseau était envoyé pour leur désigner l'emplacement de la nouvelle forteresse, et ils prirent de là, disent leurs historiens, le nom de *chevaliers d'Avis* (*de l'oiseau*). Toutes ces particularités sont bien dignes du temps où elles sont arrivées, et doivent étonner bien des lecteurs.

L'habillement de ces chevaliers ressemblait beaucoup à celui des chevaliers de Calatrava et d'Alcantara, excepté qu'au bas de la croix qu'ils portaient sur leur manteau, on voyait la figure de deux oiseaux, à cause de leur nom.

L'ordre de Christ est postérieur de deux siècles à celui d'Avis. Il a été fondé par le roi Denys, en 1317, sur les ruines de celui des templiers, qui, avant leur destruction, avaient été si utiles par les services qu'ils avaient rendus au Portugal, en combattant contre les Mores. Ils avaient été surtout chargés de garder les frontières des Algarves contre les incursions des infidèles. Pour les remplacer, le roi Denys obtint du pape la permission de doter ces nouveaux chevaliers des biens qu'avaient possédés les templiers, à charge par eux de rendre les mêmes services à leur pays.

Le roi voulut qu'ils portassent un nom qui leur rappelât sans cesse leur vocation, qui était de défendre la *religion chrétienne*, en les nommant chevaliers de *Christ*. C'est pour cela que le pape Jean XXII, dans sa bulle du 14 mars 1319, leur donne le nom de *milice de Jésus-Christ*, et les met, comme les chevaliers espagnols de Calatrava et d'Alcantara, sous la dépendance de l'ordre de Cîteaux.

L'ordre était composé de commandeurs, de grands-croix, de simples chevaliers et de prêtres qui habitaient leur maison de Thomar, et leur servaient de chapelains.

L'habit de cérémonie de ces chevaliers était un grand manteau de laine blanche avec une croix rouge sur la poitrine.

PORTE-CROIX

ORDRE DE SAINT ÉTIENNE

En 1561, Cosme de Médicis, en mémoire de la victoire de Lusignano, qui lui avait assuré la possession de la Toscane, institua un ordre militaire, auquel il donna le nom de saint Étienne, pape et martyr dont la fête se célèbre le 2 août, anniversaire de cette victoire. Il prit pour modèle l'ordre de Malte, qui venait de jeter le plus grand éclat dans l'Europe par ses malheurs et la bravoure de ses chevaliers.

Il voulut que l'ordre de Saint-Étienne fût, comme celui de Saint-Jean, dévoué à la protection du commerce contre les infidèles, et à la défense de la religion catholique. Les statuts qu'il dressa pour cette institution, qu'il soumit à l'ordre de Saint-Benoît, furent approuvés, en 1562, par le pape Pie IV, qui déclara Cosme et ses successeurs grands maîtres de ce nouvel ordre à qui il accorda plusieurs priviléges, entre autres, celui qui permettait aux chevaliers de se marier.

A peine établis, les chevaliers de Saint-Étienne se mirent en mer, pour commencer la guerre contre les Turcs, à qui ils prirent quelques vaisseaux, et ils leur donnèrent la chasse. En 1565, ils allèrent au secours de Malte. En 1571, ils montaient douze galères à la célèbre bataille de Lépante. L'année suivante, ils poursuivirent le fameux corsaire Barberousse, et lui enlevèrent sa capitane.

Sous François de Médicis, successeur de son père, Cosme Ier, les chevaliers de Saint-Étienne s'emparèrent, en 1582, de Cole, dans la Barbarie; en 1599, de Chio; et, en 1604, de Preveza, en Albanie.

Ferdinand Ier, successeur de François de Médicis, renforça l'escadre des chevaliers de Saint-Étienne de huit galères, avec lesquelles ils allèrent attaquer Bonne, sur les côtes d'Afrique, et Famagouste, en Chypre.

Sous Cosme II, ils firent des descentes dans l'Asie Mineure, et en enlevèrent un riche butin. En 1624, ils prirent aux Turcs vingt-cinq galères et un grand nombre de bâtiments de moindre grandeur, dont les trophées ont orné longtemps leurs couvents de Pise et de Livourne. On les vit, au fameux siége de Candie, servir d'auxiliaires aux Vénitiens contre les

BOUSSOLANT PORTANT LA TIARE

Turcs. Enfin on comptait, à cette époque, plus de 5600 chrétiens qu'ils avaient délivrés des mains des infidèles. Les statues de bronze de Cosme Ier et de Ferdinand Ier, qu'on voit à Florence, ont été faites des canons pris sur les Turcs, comme l'indique l'inscription qu'on lit sur le piédestal de la première, et qui porte : *Di metallo rapito al fiero Trace.*

Il y avait, dans cet ordre, des chevaliers de justice, des chapelains et des frères servants. Les chevaliers de justice, parmi lesquels on trouvait des ecclésiastiques, étaient obligés de faire des preuves de noblesse. Ils portaient la croix rouge à huit angles, lisérée d'or, tant sur le côté gauche de leur habit, que sur le manteau. Les chapelains portaient, du côté gauche, la croix rouge lisérée de soie noire, et les frères servants la portaient de même, mais au côté droit.

L'habit de cérémonie des chevaliers consistait en un grand manteau de camelot blanc, doublé de taffetas incarnat, avec des cordes de même couleur pendant jusqu'à terre. Celui des chapelains était une soutane blanche doublée de rouge, un camail aussi de camelot, sur lequel était la croix de l'ordre et un rochet. Leur habit ordinaire pour le chœur consistait en une soutane noire, un surplis et une aumusse sur le bras, sur laquelle était la croix de l'ordre.

Le conseil de l'ordre était composé de douze chevaliers, qui s'assemblaient à Pise, dans l'un des palais, pour y traiter de toutes les affaires, tant spirituelles que temporelles, de l'ordre. Les chevaliers grands-croix, et ceux qui devaient monter sur les galères, étaient tenus de résider à Pise, où ils étaient nourris et entretenus aux dépens de l'ordre. Les novices y étaient instruits dans les exercices qui convenaient à la noblesse.

Les principaux dignitaires de l'ordre étaient les grands commandeurs, qui jouissaient de cet honneur tant que le grand maître vivait; le grand connétable, l'amiral, le grand maître du couvent, le grand chancelier, le trésorier général, le conservateur et le prieur de l'église. Le chapitre général, où se faisaient les élections, se tenait le dimanche après Pâques, et tous les chevaliers qui étaient en Toscane devaient y assister.

L'ordre possédait vingt-trois prieurés, trente-cinq bailliages et un grand nombre de commanderies. Les chevaliers faisaient profession de pauvreté, de charité et d'obéissance; et les chapelains, comme religieux, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

Après avoir institué l'ordre de Saint-Étienne pour des chevaliers,

CAUDATAIRE

Cosme Ier voulut y joindre des religieuses. Il fit donc incorporer à cet ordre des religieuses bénédictines qui composaient l'abbaye de Saint-Benoît, à Pise, laquelle avait été donnée à l'ordre de Saint-Étienne par Pie IV, en 1565. Le second monastère de ces religieuses fut fondé à Florence, en 1588, et approuvé par Clément VIII, en 1592.

Les bénédictines de cet ordre devaient faire preuve de noblesse. Elles avaient pour habillement une tunique ou robe de laine blanche, avec un scapulaire de même étoffe, et sur le côté gauche, une croix rouge, comme celle des chevaliers : celles de Florence y ajoutaient une tresse de soie jaune à l'entour. Au chœur et dans les cérémonies, elles portaient un grand manteau blanc, avec de grandes manches doublées de taffetas incarnat. Les abbesses portaient une croix de velours rouge de grande dimension ; les sœurs converses la portaient en serge rouge et un peu plus petite que les religieuses de chœur.

ORDRE DU SAINT-ESPRIT

Les chevaliers des ordres que nous venons de passer en revue avaient tous un but unique : c'était de combattre les ennemis du nom chrétien. Mais tous, à l'exception de ceux de Saint-Étienne, s'étaient formés d'eux-mêmes, par la réunion spontanée de plusieurs compagnons animés du même esprit et se dévouant avec ardeur à l'exercice d'une si noble profession.

Cependant, dans la suite, les rois voyant qu'ils pourraient tirer parti, pour leur propre compte, des dispositions chevaleresques des gentilshommes de leur pays, imaginèrent de créer de nouveaux ordres de chevalerie, soit pour rappeler des événements qui les intéressaient eux-mêmes, soit pour s'attacher plus particulièrement l'affection de leur noblesse, en lui offrant de nouvelles distinctions, dont les hommes sont toujours avides.

C'est ainsi, comme nous venons de le voir, que Cosme Ier de Médicis institua l'ordre de Saint-Étienne, pour rappeler une journée fameuse, d'où datait la grandeur de sa dynastie. Avant lui, il n'avait même pas

VALET DE CHAMBRE PARTICULIER DU PAPE
pour le service ecclésiastique.

fallu un motif aussi raisonnable que celui-là, pour engager un roi d'Angleterre, si l'on en croit les historiens, à instituer l'ordre de la Jarretière, qui est encore aujourd'hui le plus honoré dans ce pays.

Une fois que les princes eurent pris goût à créer des ordres de chevalerie, cette manie suivit une marche ascendante. Toute l'Europe s'en trouva inondée.

Avant la révolution de 1789, les ordres les plus connus étaient, en Autriche et en Espagne, celui de la *Toison d'or ;* dans les royaumes du nord, l'*Aigle rouge* ou *noire*, et en France l'*ordre du Saint-Esprit*, dont nous allons parler.

Cet ordre fut fondé par Henri III, et voici à quelle occasion.

Ce prince, frère de Charles IX, n'étant encore que duc d'Anjou, avait fait preuve de quelques talents militaires dans les guerres contre les huguenots. Cela donna envie aux Polonais de l'avoir pour roi.

Leur roi mort, ces Polonais, ne sachant que faire de leur couronne, l'offrirent au duc d'Anjou, le jour de la Pentecôte 1573. Ce prince l'accepta, mais tarda neuf mois à en prendre possession. Cependant à peine y était-il installé, que Charles IX mourut, le 31 mai 1574, jour de la Pentecôte, laissant la couronne de France au nouveau roi de Pologne. Comme de raison, celui-ci aima mieux régner en France qu'en Pologne, et craignant qu'on ne le retînt malgré lui sur les bords de la Vistule, il s'enfuit et abandonna le trône, comme de nos jours Louis Bonaparte déserta celui de la Hollande.

Pour éterniser le souvenir du jour de la Pentecôte, qui lui avait donné successivement deux couronnes, Henri III institua un ordre militaire en l'honneur du Saint-Esprit, pour perpétuer la mémoire de son double avénement au trône de Pologne et à celui de France.

Du temps de ce prince on connaissait déjà en France un ordre militaire du nom de Saint-Michel : il avait été institué par Louis XI en 1469. Il fut d'abord composé de trente-six chevaliers, mais le nombre en augmenta sous les règnes suivants, ce qui lui fit perdre une partie du lustre qu'il avait dans le principe, où il n'était donné qu'à de très-grands seigneurs. Pour le relever, Henri III l'incorpora dans celui du Saint-Esprit, en exigeant que tout seigneur nommé chevalier du Saint-Esprit fût obligé, la veille de son installation, de prendre les insignes de l'ordre de Saint-Michel.

Le roi était le grand maître de l'ordre. Les prélats portaient la croix de l'ordre en sautoir, suspendue à leur cou par un ruban bleu, que les

CHANTRE CHAPELAIN

laïques portaient en écharpe sur l'épaule. Les chevaliers devaient avoir au moins trente-cinq ans et faire preuve de trois quartiers de noblesse paternelle et maternelle. Ils devaient tous professer la religion catholique.

Les statuts de l'ordre portaient qu'il serait composé de cent personnes, y compris les cardinaux et évêques qui en étaient membres. Ces mêmes statuts obligeaient les chevaliers à assister tous les jours à la messe et aux autres offices les jours de grandes fêtes, à dire chaque jour un dizain du chapelet et l'office du Saint-Esprit. Ils devaient se confesser deux fois l'an, le 1er janvier et le jour de la Pentecôte, et porter pendant ces deux jours le grand collier de l'ordre, dont ils devaient encore être décorés les jours de grandes cérémonies.

La croix de l'ordre, à huit pointes, portait la figure du Saint-Esprit, et le collier auquel elle était attachée offrait plusieurs H, en mémoire du nom du fondateur.

Aux messes solennelles, où assistaient les chevaliers en grand costume, le roi devait présenter à l'offrande un cierge dans lequel étaient enfoncées autant de pièces d'or que lui-même comptait d'années.

Après l'ordre du Saint-Esprit, que distinguait le cordon bleu, l'ordre le plus honoré en France était l'ordre de Saint-Louis, dont le grand cordon était rouge, et se portait de la même manière que celui du Saint-Esprit. Cet ordre avait été fondé par Louis XIV et était donné pour récompense de services militaires. Il fallait avoir servi vingt-quatre ans pour avoir droit à la croix de Saint-Louis. Mais elle pouvait s'acquérir par quelque action d'éclat, ou par la faveur, comme toujours.

GARDE NOBLE

HOSPITALIERS DU SAINT-ESPRIT

Avant les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, il y avait en France des hospitaliers de ce nom. Nous allons en parler.

On dit qu'un des rois de l'heptarchie saxonne, Ina, étant venu par dévotion à Rome, en 715, y fonda une église, et trois ans après, un hôpital pour les pèlerins de sa nation, et que, pour payer cette dépense, il mit sur chaque maison de ses sujets un sou d'imposition, ce qui fut appelé dans la suite le *denier de saint Pierre*. L'église fut dédiée à la sainte Vierge, et fut appelée *Sainte-Marie in Sassia* ou *de Saxe*, pour rappeler l'origine de son fondateur.

Offa, autre roi de l'heptarchie, en Mercie, étant venu aussi à Rome, augmenta les revenus de l'hôpital fondé par Ina.

Vers la fin du douzième siècle, un comte Guy, fils d'un seigneur de Montpellier, nommé Guillaume, fonda dans cette ville un hôpital pour les malades. Il y employa la plus grande partie de ses biens, et aidé des secours de plusieurs personnes riches, que son exemple stimula, son établissement prit de l'importance et s'étendit beaucoup.

En 1198, une bulle d'Innocent III, donnée pour la confirmation de ce nouvel ordre, parle de plusieurs maisons qui existaient alors à Rome, à Bergerac et à Troyes. Le pape invite les évêques à favoriser de tout leur pouvoir l'érection de maisons semblables, à désigner des prêtres pour aller visiter et administrer les malades, et y exercer toutes les fonctions de leur ministère. Ses successeurs, à son exemple, firent beaucoup de largesses à la maison de Rome, ainsi que les personnes riches et pieuses de cette ville.

Le pape Innocent conçut une si grande estime pour l'établissement du comte Guy, à Montpellier, que le regardant comme un modèle, il en appela le fondateur, en 1204, à Rome, pour lui donner la direction de l'hôpital *in Sassia*. Ce choix fut heureux, et le comte Guy mit dans cet établissement un ordre qui le fit prospérer.

CUIRASSIER SUISSE DE LA GARDE DU PAPE

Deux siècles plus tard, les bâtiments de cet hôpital dépérissant, le pape Sixte IV le fit rebâtir entièrement et agrandir en 1471. Il en fit un monument magnifique. Il s'y trouve une longue salle qui contient mille lits, et un corridor où il y en a deux cents. Au besoin on peut encore en placer un grand nombre dans les greniers.

On y voit une salle particulière pour les blessés, une pour les maladies contagieuses et une pour les fous furieux.

Les prêtres et les nobles, qui veulent s'y faire traiter, sont servis en vaisselle d'argent, et sont logés dans des chambres à quatre lits.

Il y a un quartier particulier pour les enfants trouvés et leurs nourrices, indépendamment de ceux qui sont placés dans les villages voisins, où ils restent jusqu'à l'âge de quatre ans. A cet âge, ces derniers sont retirés des mains de leurs nourrices, et reviennent dans l'hôpital de Rome, où on leur apprend un métier qui les mette à même de gagner leur vie.

Les filles n'en sortent que pour se marier ou se faire religieuses, et alors elles reçoivent cinquante écus romains pour leur dot. En attendant, elles sont confiées à des religieuses qui portent le nom d'*hospitalières du Saint-Esprit*, et dont la maison, qui est près de l'hôpital, a été construite, en 1600, par Clément VIII.

Le palais du commandeur est également contigu à l'hôpital, ainsi que le couvent des religieux hospitaliers. Les médecins, chirurgiens, ainsi que les domestiques, qui sont au nombre de cent, y ont des logements particuliers.

Le commandeur est nommé par le pape, et est toujours un prélat distingué. Ce commandeur est en même temps général de l'ordre pour toute l'Italie, et il est choisi alternativement dans différents ordres religieux, comme les bénédictins, les augustins, les servites, les olivétains, les chartreux, etc. Ces commandeurs, ainsi nommés, doivent faire dans l'année profession dans l'ordre du Saint-Esprit, et comme prélats romains, ils sont habillés en violet. On a vu des évêques, des cardinaux, et même un pape, qui avaient été commandeurs du Saint-Esprit.

Les revenus de l'hôpital de Rome sont considérables.

Il y a, à l'entrée de cet établissement, un tour où l'on reçoit les enfants trouvés qu'on y apporte. Il est défendu de s'informer d'où ils viennent, ni d'observer quel chemin prennent ceux qui les ont apportés.

Dans les commencements, les prêtres qui desservaient les hôpitaux de

TAMBOUR SUISSE DE LA GARDE DU PAPE

cet ordre, étaient séculiers, placés là par leur évêque et ne dépendant que de lui. Mais Innocent III voulut qu'à Rome il y eût quatre clercs intérieurs, logés dans l'établissement comme les hospitaliers, qui alors étaient tous laïques, et qu'ils fussent soumis à la même règle qu'eux, sans autre avantage que la nourriture et l'habit, et sans se mêler aucunement de l'administration du temporel, confié exclusivement aux laïques, ainsi que le soin des malades. Les prêtres n'étaient là que pour l'administration des sacrements.

Dans sa bulle de 1206, le pape Innocent III ordonne que le commandeur de l'hôpital de Montpellier le sera en même temps de celui de Rome, par conséquent général de tout l'ordre, sans préjudice néanmoins aux droits de l'évêque de Maguelonne. Malgré cette réunion, les quêtes faites en Italie et celles faites en France ne se confondaient pas.

Cependant Honorius III voyant que l'union des maisons de ces deux pays nuisait à l'établissement de Rome, la révoqua en 1217, et fit deux provinces de tout l'ordre, qui commençait à s'étendre dans les deux pays. Par là, le commandeur de Montpellier perdit non-seulement l'autorité qu'il avait autrefois sur l'ordre entier, mais même le commandeur de Rome voulait que son confrère de Montpellier le reconnût comme son supérieur ; ce qui cependant n'eut pas lieu.

On ne voit pas pourquoi dans la suite les hospitaliers du Saint-Esprit prétendirent être un ordre militaire, comme les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, eux qui jamais n'avaient porté les armes. Par je ne sais quel abus, on vit de ces hospitaliers se qualifier chevaliers, et des grands maîtres de Montpellier conférer ce titre à des laïques même mariés. Le pape Pie II donna à ce sujet, en 1459, une bulle par laquelle il déclare ne reconnaître dans l'ordre du Saint-Esprit que des religieux ayant fait des vœux solennels de religion.

Louis XIV publia, en 1672, un édit qui prononçait l'extinction de l'ordre du Saint-Esprit et sa réunion à celui de Saint-Lazare. Nonobstant cette décision, un sieur Colombier s'avisa de demander au commandeur de Rome de le reconnaître comme son vicaire général en France. Sa démarche inconsidérée lui valut huit ans de séjour à la Bastille.

Les chevaliers de Saint-Lazare éprouvèrent cependant bien des difficultés avant de se voir en possession des biens des prétendus chevaliers du Saint-Esprit. Il fallut l'édit de 1700 qui déclarait que l'ordre des hospitaliers du Saint-Esprit était purement régulier. Une décision définitive

VALET DE CHAMBRE DU PAPE, EN ÉPÉE ET EN MANTEAU

de l'an 1708 ordonna l'exécution de l'édit de 1700, et déclara que le grand maître de Montpellier n'était qu'un religieux et rien de plus. Dès lors toute résistance cessa.

Il y a en Italie des maisons de cet ordre à Rome, à Viterbe, à Ancône, à Florence, à Ferrare et dans plusieurs autres villes.

Il y en avait en France, à Montpellier, à Dijon, à Besançon, à Poligni et à Bar-sur-Aube. On en voyait aussi en Pologne, en Espagne et même dans les Indes.

Il y en a une à Memmingen en Souabe, dont les biens sont administrés par les magistrats de cette ville, qui sont luthériens ; et ce qui est singulier, c'est que les religieux hospitaliers de cette maison portent publiquement le saint sacrement à tous les malades, même à ceux qui demeurent chez les habitants non catholiques.

Les religieux du Saint-Esprit sont habillés comme les autres ecclésiastiques, mais ont une croix blanche, à douze pointes, sur le côté gauche de leur soutane et de leur manteau en habit de chœur. L'été ils sont en surplis et ont sur le bras une aumusse de drap noir doublé de bleu, avec la croix de l'ordre. L'hiver ils portent un camail et une chape noire doublée aussi en bleu, et les boutons du camail sont de la même couleur.

En Italie, ils portent quelquefois l'aumusse sur leur épaule. En Pologne, ils n'avaient pas d'aumusse.

Les commandeurs portent une croix d'or à la boutonnière de leur soutane, et au chœur une aumusse en moire violette en été, et un camail de la même couleur en hiver.

Les débats sur la supériorité entre le commandeur de Rome et celui de Montpellier n'étaient pas encore terminés, quand Paul V décida, en 1617, que le commandeur français dépendrait de celui de Rome, en ce sens que ce dernier serait général de tout l'ordre, et que celui de Montpellier serait son vicaire en France et en Navarre; qu'il serait religieux profès de l'ordre et général au delà des monts. Ce dernier arrangement fut fait par Urbain VIII, à la prière de Louis XIII.

Quant aux prétentions de ceux qui se disaient chevaliers de cet ordre, ce n'est qu'en l'an 1700 que Louis XIV put en finir. Depuis un siècle, les tribunaux étaient fatigués de prononcer des condamnations contre les menées de ces ambitieux qui s'arrogeaient des titres auxquels ils n'avaient aucun droit.

On avait vu un prétendu commandeur, nommé Antoine Pons, produire

DOMESTIQUE DU PAPE

des bulles et autres pièces, qu'il avait forgées pour le rétablissement des commanderies du Saint-Esprit. Il fut condamné par un arrêt du parlement de Toulouse, en 1603, à faire amende honorable, nu en chemise, et banni à perpétuité.

Un autre imposteur, nommé Desecures, ayant surpris une permission d'Alexandre VII, en 1659, pour se dire grand maître de cet ordre, fut excommunié par l'official de Paris, condamné à cent livres d'amende, à six mois de prison, et à dire les sept psaumes de la pénitence, tête nue et à genoux, pour s'être dit supérieur de cet ordre. Le Châtelet de Paris, et ensuite le parlement, en 1668, confirmèrent cette sentence, et Desecures fut banni pour neuf ans.

Nous terminerons cet ouvrage par la reproduction de tous les costumes de la cour de Rome, que nous nous dispenserons d'accompagner de texte, la gravure parlant suffisamment aux yeux.

FIN

DOMESTIQUE D'UN SÉNATEUR

TABLE DES MATIÈRES

AVEC INDICATION DES GRAVURES

ORDRES RELIGIEUX ET CIVILS

Pages

Saint-Augustin 1
Saint Antoine et saint Paul 3
Moines maronites et arméniens. — Patriarche maronite 5
— — Moine maronite 7
— — Religieuse maronite 9
— — Evêque arménien 11
— — Moine arménien 13
— — Religieuse arménienne 15
Ordre de saint Basile. — Saint Basile 17
Moines de divers ordres, en Orient. — Moine grec en Pologne et moine esclavon 19
— — — Moine jacobite 21
Religieuses de saint Basile et studites. — Religieuse de saint Basile en Orient 23
Premiers ordres monastiques établis dans les Gaules avant saint Benoît. — Religieuse de saint Isidore 25
Saint Benoît 27
Bénédictins. — Ancien bénédictin 29
Congrégations de Bénédictins. — Moine de Saint-Wast en habit de chœur 31
Ordre de Cluni. — Ancien bénédictin de Cluni 33
Congrégation du Mont-Cassin. — Frère convers du Mont-Cassin 35
Ordre de Cîteaux. — Moine de Cîteaux 37
Bénédictins anglais. — Bénédictin anglais, au chœur 39
Bénédictines. — Bénédictine di Masmnster 41
Ordre de Font-Evrauld. — Religieuse de Font-Evrauld en habit de chœur 43
Ermites de saint Augustin. — Augustin en habit ordinaire dans la maison 45
Augustines. — Augustine en Flandre 47
Augustines de différentes réformes. — Augustine portugaise déchaussée 49
Chanoines réguliers, congrégation de Latran. — Chanoine de Latran 51
Chanoinesses régulières de Latran. — Chanoinesse de Latran 53
Chanoines réguliers de Windesheim. — Chanoine régulier de la congrégation de Windesheim 55
Anciens carmes. — Ancien carme 57
Carmes réformés. — Carme déchaussé, en manteau 59
Carmélites déchaussées. — Carmélite au chœur 61
Chartreux. — Religieuse chartreuse en habit de cérémonie le jour de sa consécration 63
Ordre des Camaldules. — Camaldule 65
Ordre de Vallombreuse. — Ordre de Vallombreuse 67
Croisiers. — Croisier aux Pays-Bas 69
Bernardines. — Bernardine dans la maison 71
Hospitaliers de Burgos. — Hospitalier de Burgos 73

Pages
Ordre de Prémontré. — Chanoine régulier de Prémontré, en ville 75
Congrégation du Mont-Vierge. — Religieux du Mont-Vierge 77
Réformes diverses dans l'ordre de saint François. — Saint François d'Assise 79
— — — Capucin en manteau 81
— — — Capucin à Rome, allant dire la messe ... 83
Clarisses et pénitents du tiers ordre de saint François. — Clarisse 85
Moines de saint Silvestre. — Général des moines de saint Silvestre 87
Dominicains. — Dominicain 89
Dominicaines. — Religieuse Dominicaine 91
Sachets. — Religieux sachet 93
Trinitaires. — Trinitaire déchaussé 95
— — Religieuse trinitaire 97
Ordre de la Merci. — Religieux de la Merci 99
Ordre du Saint-Sépulcre.—Religieux de l'ordre du Saint-Sépulcre 101
Ermites de divers instituts. — Ermite de saint Paul 103
Jésuates de saint Jérôme. — Religieux jésuate 105
Hiéronimites en Espagne. — Hiéronimite en Espagne 107
Ermite de saint Pierre de Pise 109
Ordre du Mont-Olivet — Bénédictin du Mont-Olivet 111
Servites. — Sœur du tiers ordre des servites 113
Grandmontains. — Religieux réformé de Grandmont 115
Célestins et Minimes. — Célestin 117
— Minime 119
Ursulines. — Ursuline 121
Antonins. — Chanoine régulier de saint Antoine 123
Théatins. — Religieuse théatine 125
Ordre de Sainte-Brigitte. — Ancienne religieuse de l'ordre de Saint-Brigitte d'Irlande 127
Béguines. — Béguine 129
Hospitaliers pontifes ou constructeurs de ponts. — Frère hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas. 131
Alexiens et sœurs noires. — Alexien 133
Ordre de Saint-Ambroise. — Religieux de l'ordre de Saint-Ambroise 135
Congrégation de Saint-Jean de Dieu. — Religieux de la société du Bon-Jésus 137
Annonciades. — Religieuse annonciade 139
Conceptionnistes. — Conceptionniste 141
Ordre de la Visitation. — Religieuse de la Visitation 143
Ordre de la Présentation. — Visitandine en Flandre 145
Ordre du Verbe incarné. — Religieuse de l'ordre du Verbe incarné, en habit de cérémonie ... 147
Franciscaines de Sainte-Elisabeth. —Franciscaine de Sainte-Elisabeth 149
Hôtel-Dieu de Paris. — Hospitalière de l'Hôtel-Dieu à Paris 151
Jésuites. — Jésuite 153
— Jésuite missionnaire à la Chine 155
Hospitalières de différents instituts. — Religieuse de la Charité 157
Bethléémites. — Bethléémite 159
Somasques. — Religieuse somasque 161
Oratoriens en Italie. — Prêtre de l'Oratoire en Italie 163
— en France. — Prêtre de l'Oratoire en France 165
Prêtres de la doctrine chrétienne. — Doctrinaire 167
Barnabites. — Barnabite 169
Clercs réguliers pour le service des malades. — Clerc régulier pour le service des malades 171
— — des écoles pies. — Clerc régulier des écoles pies 173
— — mineurs. — Clerc mineur 175
Feuillants. — Religieux Feuillant 177
Feuillantines. — Religieuse Feuillantine 179
Congrégation de Notre-Dame. — Religieuse de la congrégation de Notre-Dame 181
— de Saint-Maur. — Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur 183

Pages
Sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde. — Religieuse de Notre-Dame de la Miséricorde..... 185
Lazaristes. — Congrégation des prêtres de la mission..... 187
Etablissements de charité fondés par saint Vincent de Paul. — Sœur de charité de Saint-Vincent-de-Paul..... 189
Génovéfains. — Génovéfain..... 191
Bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. — Bénédictine de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement..... 193
Filles du Bon-Pasteur. — Fille du Bon-Pasteur..... 195
Hospitalières de la Flèche. — Hospitalière de la Flèche..... 197
Filles de Sainte-Geneviève et sœurs de la Sainte-Famille. — Fille de Sainte-Geneviève..... 199
Trappistes. — Trappiste..... 201
Associations pieuses. — Pauvre volontaire en Flandre..... 203

ORDRES RELIGIEUX MILITAIRES

Ordre de Malte. — Chevalier grand'croix de l'ordre de Malte..... 205
— — Grand maître de l'ordre de Malte..... 207
— — Chevalier de l'ordre de Malte en manteau..... 209
Hospitalières de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Religieuse de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, du monastère de Toulouse, en habit de chœur..... 211
Templiers. — Templier en habit de maison..... 213
— Templier en costume de guerre..... 215
— Templier en costume de guerre..... 217
Ordre Teutonique. — Grand maître de l'ordre Teutonique..... 219
Hospitaliers d'Aubrac. — Religieux d'Aubrac..... 221
Ordres de Saint-Jacques-de-l'Epée. — Religieux de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Epée..... 223
Ordre de Calatrava. — Chevalier de l'ordre de Calatrava..... 225
Ordre d'Alcantara. — Chevalier de l'ordre d'Alcantara..... 227
Ordres d'Avis et de Christ. — Chevalier de l'ordre d'Avis..... 229
Ordre de Saint-Etienne. — Chevalier de l'ordre de Saint-Etienne en habit de cérémonie..... 231
Ordre du Saint-Esprit. — Chevalier de l'ordre du Saint-Esprit..... 233
Hospitaliers de l'ordre du Saint-Esprit. — Hospitalier de l'ordre du Saint-Esprit..... 235

COSTUMES DE LA COUR DE ROME

Souverain pontife sur la chaise gestatoire..... 237
Le pape en habit particulier..... 839
Souverain pontife en habits d'audience..... 241
Souverain pontife en habits pontificaux..... 243
Cardinal en manteau..... 245
Cardinal en aumusse et en mantelet..... 247
Cardinal en habit particulier..... 249
Evêque latin..... 251
Evêque grec..... 253
Evêque arménien..... 255
Evêque syrien..... 257
Prélat en manteau..... 259
Massier..... 261
Capitaine suisse de la garde du pape..... 263
Sergent suisse de la garde du pape..... 265
Soldat suisse de la garde du pape..... 268
Sénateur..... 269

Pages
Moine principal 271
Chanoine 273
Porte-croix 275
Boussolant portant la tiare 277
Caudataire 279
Valet de chambre particulier du pape 281
Chantre chapelain 283
Garde noble 285
Cuirassier suisse de la garde du pape 287
Tambour suisse de la garde du pape 289
Valet de chambre du pape en épée et en manteau 291
Domestique du pape 293
Domestique d'un sénateur, à Rome 295

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

10349. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

historique des costumes
ieux
8861

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO — 5, CANADA

8861